

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

APER  
63

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

5<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du mardi 9 octobre 1990**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 2567).
2. **Candidature à un organisme extraparlémenaire** (p. 2567).
3. **Communications du Gouvernement** (p. 2567).
4. **Dépôt d'un rapport du Gouvernement** (p. 2567).
5. **Difficultés et perspectives de l'agriculture**. - Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 2567).  
MM. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt ; Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques ; Christian Poncelet, président de la commission des finances ; Désiré Debavelaere, Jean Huchon, Félix Leyzour, Louis Brives, Fernand Tardy, Christian Bonnet, François Delga, François Gerbaud, Jean Arthuis, Louis Minetti, Raymond Soucaret, Marcel Bony, Roland du Luart, Jean Grandon.
6. **Nomination d'un membre d'un organisme extraparlémenaire** (p. 2587).
7. **Démissions et candidatures à des commissions** (p. 2587).

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2588)

### PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

8. **Rappel au règlement** (p. 2588).  
MM. Emmanuel Hamel, le président.

9. **Difficultés et perspectives de l'agriculture**. - Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 2588).

MM. Jacques Chaumont, Marcel Daunay, Charles-Edmond Lenglet, William Chervy, Jean Boyer, Franz Duboscq, Michel Souplet, Jean Roger, Michel Moreigne, Bernard Seillier, Roger Rigaudière, Jacques Machet, André Boyer, Gérard Delfau, Pierre Louvot, Guy Robert, Georges Berchet, Aubert Garcia, Jean-Paul Chambriard, Louis Moïnard, Paul Girod, Philippe Labeyrie, Jean Pépin, Claude Mont, René Régnault, Philippe de Bourgoing, René Ballayer, André Vallet, Pierre Lacour, Alphonse Arzel, Louis Virapoullé.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2611)

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

Clôture du débat.

10. **Nomination à des commissions** (p. 2615).
11. **Transmission de projets de loi** (p. 2615).
12. **Retrait d'une proposition de loi organique** (p. 2615).
13. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 2616).
14. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 2616).
15. **Transmission d'une proposition de loi** (p. 2616).
16. **Ordre du jour** (p. 2616).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures cinquante.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

### CANDIDATURE À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** Je rappelle que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement a demandé au Sénat de procéder à la désignation d'un de ses membres pour le représenter au sein du haut conseil du secteur public.

La commission des finances a fait connaître à la présidence qu'elle propose la candidature de M. Maurice Blin.

Cette candidature a été affichée ; elle sera ratifiée, s'il n'y a pas d'opposition, dans le délai d'une heure prévu par l'article 9 du règlement.

3

### COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Premier ministre deux communications en date du 8 octobre 1990, relatives à la consultation :

- de l'assemblée territoriale de Polynésie française sur le projet de loi portant homologation des dispositions prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires, de délibérations de l'assemblée territoriale de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française ;

- du congrès de Nouvelle-Calédonie sur le projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire.

Acte est donné de ces communications.

Ces documents ont été transmis à la commission compétente.

4

### DÉPÔT D'UN RAPPORT DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. le Premier ministre le rapport sur l'exécution de la loi de programme n° 85-1371 sur l'enseignement technologique et professionnel établi en application de l'article 19 de ladite loi.

5

### DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES DE L'AGRICULTURE

#### Débat sur une déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française.

Mes chers collègues, je vous rappelle que ce débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'agriculture française va être télévisé en direct de seize heures à dix-huit heures.

La conférence des présidents a organisé ces deux heures de débat télévisé de manière à assurer une répartition équilibrée du temps entre les différents intervenants. Elle a fixé à dix minutes chacun le temps de parole attribué aux deux présidents de commissions intéressées et au premier orateur de chaque groupe.

J'attire l'attention des orateurs sur l'impérieuse nécessité d'un strict respect des temps de parole pendant cette retransmission télévisée.

Je ne pourrai donc autoriser aucun dépassement, car cela priverait les orateurs des derniers groupes de retransmission télévisée.

Je fais appel à la coopération de chacun afin que notre débat se déroule dans les meilleures conditions.

La parole est à M. le ministre. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est pour moi un honneur d'engager ce premier grand débat sur l'agriculture devant votre assemblée, sous l'œil vigilant de Turgot et de Colbert, sans que l'on puisse prématurément induire de cette référence une quelconque doctrine économique, bien entendu ! (*Sourires.*)

**M. Ivan Renar.** C'est le laisser-faire !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Non, Turgot et Colbert, ce n'était absolument pas le laisser-faire ! (*Nouveaux sourires.*)

Notre agriculture est une agriculture puissante ; c'est même l'une des toutes premières du monde, mais, aujourd'hui, elle connaît, a-t-on coutume de dire - et ce n'est pas faux - une crise d'identité dans un monde qui se transforme très vite et où les économies sont de plus en plus interdépendantes.

La politique agricole commune, qui a permis à l'agriculture française de se moderniser, est elle-même aujourd'hui l'objet d'interrogations à l'heure où la négociation du G.A.T.T. entre dans sa phase finale. Les bouleversements survenus à l'Est et la réunification allemande ont commencé à avoir des incidences même si elles sont, pour l'instant, largement psychologiques. Ajoutons à ce tableau les conséquences de deux années de sécheresse, redoutable dans plusieurs régions, d'où les inquiétudes qui se font jour.

Le Président de la République a parlé récemment des « souffrances de beaucoup d'agriculteurs ». (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*) Les pouvoirs publics doivent y répondre, bien entendu, mais il faut aussi sensibiliser à cette situation l'ensemble de l'opinion publique, car l'avenir de l'agriculture constitue une grande cause nationale.

Oui, il faut écouter les agriculteurs (*Exclamations sur les mêmes travées*), il faut leur dire la vérité ! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*)

**M. Jean Chérioux.** Laquelle ?

**Mme Hélène Luc.** Ils la connaissent !

**M. Louis Mermaz**, ministre de l'agriculture et de la forêt. Mais il convient aussi de rechercher avec eux la réponse aux questions ardues qui se posent à nous tous.

Il faut leur offrir, en dialoguant avec eux, des perspectives, étant entendu que la diversité des régions françaises, des productions, des types d'exploitation, sans oublier la pyramide des âges, appellent des réponses diverses et appropriées. Celles-ci sont inséparables de l'environnement national et international.

Nos marges de manœuvre sont étroites, mais elles ne sont pas nulles si nous exprimons notre volonté. Il faut, d'abord, que les agriculteurs français aient le sentiment que leur identité est préservée et que leur fonction économique et sociale est reconnue.

Pour en venir à la situation immédiate, je dirai que la sécheresse a sévi partout, ou presque, pour la deuxième année consécutive. Elle a frappé très inégalement les régions et les catégories de producteurs. Dans le même temps, l'Irlande et le Royaume-Uni ont exercé sur le marché ovin une très forte concurrence, accrue par la baisse de la livre britannique.

Pour la viande bovine, on a enregistré une baisse des cours, depuis le deuxième trimestre 1990, qui a fait suite à deux années de prix relativement élevés et qui résulte d'un déséquilibre du marché provenant, d'abord, d'une baisse de la consommation au moment où la production tendait à augmenter dans l'ensemble de la Communauté. Il a donc suffi que se forme, au début du mois d'août, la rumeur d'une braderie massive des viandes est-allemandes pour que notre marché recule, voire s'effondre en quelques jours...

**Mme Hélène Luc.** Eh oui !

**M. Louis Mermaz**, ministre de l'agriculture et de la forêt. ... même si nous savons, aujourd'hui, que les tonnages qui ont effectivement pénétré dans notre territoire ne sont pas tellement importants. (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

**Mme Hélène Luc.** Ils détruisent le cheptel de la R.D.A. !

**M. Louis Mermaz**, ministre de l'agriculture et de la forêt. Ces deux causes - variations climatiques et modification des comportements sur les marchés - se sont cumulées. Ainsi, ce sont les éleveurs de ces zones qui se sont trouvés dans une situation critique : d'une part, leurs troupeaux étaient brusquement dévalorisés et, d'autre part, les récoltes de fourrage déficitaires ne permettent pas de nourrir normalement les animaux cet hiver.

C'est donc pour eux, en priorité, que le Gouvernement a très rapidement mis en place un plan d'urgence dans les quarante-quatre départements reconnus comme étant les plus touchés par la sécheresse. Ce plan est actuellement en cours d'application et l'ensemble des fonds doit être réparti d'ici à la fin du mois d'octobre.

Par ailleurs, de très importantes mesures d'intervention sur les viandes bovines ont été arrêtées à l'échelon de la Communauté, pour soulager le marché et enrayer la baisse des prix. Le Gouvernement a réagi rapidement pour faire face à des difficultés passagères, espérons-le.

Cependant, nous savons que nous avons aussi à affronter des modifications beaucoup plus structurelles de notre agriculture. Depuis plusieurs décennies, nous avons donné la priorité au développement de l'exploitation individuelle moderne, à dimension humaine, et ce pari, dans le fond, a été gagné : la France dispose d'une agriculture à l'avant-garde de la technique, puissante, performante dans son ensemble, mais les structures de nos exploitations ne sont pas tout à fait adéquates aujourd'hui.

Notre agriculture produit, certes, à des coûts qui la rendent compétitive, elle a su s'insérer dans un système d'échanges ouvert tant dans le cadre communautaire qu'avec les pays tiers, mais des modifications de structures devront peu à peu être apportées. De cela, les agriculteurs ont les premiers conscience.

La construction européenne et l'édification des mécanismes de la politique agricole commune ont, par ailleurs, assuré un avantage inestimable : l'accès de plus en plus ouvert à un marché unifié de 300 millions de consommateurs, le plus riche de la planète, sur lequel les agriculteurs français ont su faire valoir leur compétitivité.

Dans le même temps, le pari de la modernisation, de la compétitivité, a naturellement provoqué de très importants changements : en quarante ans, la productivité du travail a été multipliée par six. De ces changements, nous conservons aujourd'hui la trace, en particulier par l'énorme déséquilibre démographique qui caractérise notre population agricole actuelle. Aujourd'hui, sur le million d'exploitants agricoles recensés en France, près de cinq cent mille sont âgés de cinquante-cinq ans et plus, et, pour une grande part, ils n'ont pas de successeurs.

Enfin, au cours de ces dernières années, les conditions de la concurrence sur les marchés sont devenues plus rigoureuses. De ce fait, un certain nombre d'agriculteurs se sont surendettés. Parce qu'ils ont à faire face à des incidents techniques ou sanitaires, ou parce qu'ils ont mis en place des modes de production coûteux, ils se sont trouvés en difficulté et particulièrement vulnérables aux fluctuations conjoncturelles.

Pour ceux-là, il faut prévoir des mécanismes d'aide afin de sauver leurs entreprises. Il faut également qu'ils puissent, si nécessaire, se reconvertir, sans avoir à supporter, le reste de leur vie, le poids de dettes écrasantes.

**M. Raymond Courrière.** Très bien !

**M. Louis Mermaz**, ministre de l'agriculture et de la forêt. Depuis plus de deux ans, la politique du Gouvernement, et notamment celle qui a été menée par M. Henri Nallet, à l'action duquel je veux rendre hommage (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes*) depuis plus de deux ans, dis-je, la politique du Gouvernement s'est efforcée de consolider notre secteur agricole et de faciliter son évolution.

**M. Jean Chérioux.** Ce n'est pas un succès !

**M. Louis Mermaz**, ministre de l'agriculture et de la forêt. Pour mettre nos exploitations dans les meilleures conditions de compétitivité, nous avons travaillé à réduire autant que possible les charges des exploitations par la suppression progressive, comme vous le demandiez, des taxes frappant certaines productions, par la réforme de l'assiette des cotisations sociales en vue de les adapter aux ressources réelles des agriculteurs, par la suppression de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti.

Nous avons allégé les obstacles légaux susceptibles de freiner les nécessaires adaptations structurelles. Nous avons posé les fondements d'un corps de droit alimentaire visant à la fois à encourager le développement des productions de qualité et à les protéger à l'échelon national et plus tard européen. La réforme du système des appellations contrôlées et le renforcement de l'institut national des appellations d'origine a constitué un temps fort de cette action.

Nous avons favorisé, et nous devons continuer à le faire, la modernisation des filières de production en encourageant partout le renforcement de l'organisation économique des producteurs et le développement des relations interprofessionnelles.

Surtout, nous avons voulu donner un grand développement aux actions de solidarité. Dès 1985, des programmes d'aide à la cessation d'activité laitière ont permis à un très grand nombre d'éleveurs, les plus âgés, de réduire leur charge de travail.

La loi d'adaptation a aligné les agriculteurs sur les autres catégories en matière de retraite complémentaire, et, plus généralement, la parité des prestations vieillesse et la reconnaissance des droits des conjointes d'exploitants sont déjà réalisées.

Nous avons mis en place un système d'aide aux agriculteurs en difficulté, qui a déjà rendu de grands services, en donnant aux intéressés le choix entre la préretraite, s'ils sont âgés de plus de cinquante-cinq ans, la relance de l'exploitation ou la reconversion. Nous avons ouvert aux agriculteurs la possibilité de bénéficier, quand leur situation devenait vraiment trop critique, du redressement ou de la liquidation judiciaire.

Enfin, tout récemment, nous avons mis au point, en liaison avec le Crédit agricole, un ensemble de mesures visant à un assainissement en profondeur des finances de nos agriculteurs. Nous avons voulu que cette action soit décentralisée, qu'elle prenne en compte l'individualité de chaque exploitation en difficulté.

Ce plan a comme objectif de remettre les exploitations qui auraient eu à souffrir de la crise dans une situation financière saine pour permettre aux agriculteurs d'investir à nouveau et d'obtenir un revenu suffisant pour eux et leur famille. En revanche, pour ceux dont l'avenir apparaîtrait comme trop aléatoire, le dispositif, en facilitant l'accès à la pré-traité, devrait permettre l'arrêt d'activité en apportant des solutions adaptées aux situations particulières.

Cet ensemble de mesures, mesdames, messieurs les sénateurs, doit s'accompagner d'autres dispositions visant à diminuer les charges, notamment dans le domaine fiscal ; c'est là que l'entreprise - vous vous en doutez bien - est la plus difficile. C'est ainsi que le Gouvernement a engagé une réflexion sur la réforme de la taxe sur le foncier non bâti et ses conséquences sur les finances des collectivités locales. (*Murmures sur les travées du R.P.R.*) Nous savons tous que cette réforme est difficile à mettre en œuvre, mais nous savons aussi qu'elle est très attendue du monde paysan.

Enfin, le Gouvernement attache la plus grande attention à ce que la diminution du nombre des agriculteurs ne vienne pas désorganiser notre espace rural (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*) et à ce que tout soit fait pour qu'ils puissent continuer, comme cela se fait déjà en France et dans tant d'autres pays de la Communauté, à assurer la protection de notre espace et de notre environnement.

Dans nos régions les plus prospères et les plus actives, une vie rurale d'un type nouveau s'instaure peu à peu où les agriculteurs occupent une place toujours éminente, une vie rurale qui change, complexe, différenciée, aux relations sociales riches et qui a fait sortir les agriculteurs de l'isolement où, parfois, ils vivaient autrefois.

Mais, bien sûr, le maintien d'une vie rurale suffisante pose beaucoup plus de problèmes dans les régions défavorisées. Dans ces régions, seule l'agriculture peut assurer la gestion de l'espace rural naturel. Mais, pour qu'elle puisse se maintenir, il faut que les agriculteurs puissent avoir accès à la pluriactivité.

La prise de conscience de la nécessité d'agir dans ce domaine de la pluriactivité est réelle. Cela fait longtemps que les agriculteurs des zones défavorisées bénéficient d'indemnités compensatoires, qui représentent d'ores et déjà pour certains jusqu'aux deux tiers de leur revenu. Cela fait longtemps aussi que les mesures prises pour inciter ces agriculteurs à la recherche de la pluriactivité ont été engagées. On cite le tourisme local, mais bien d'autres activités sont possibles.

**Mme Héliane Luc.** Nous, nous voulons garder nos agriculteurs ! Nous voulons que la terre soit cultivée !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Mais il faut aller plus loin et développer dans cette partie de la France - je réponds ainsi à votre observation, madame Luc - de nouveaux modèles de pratiques agricoles,...

**Mme Héliane Luc.** Et les jeunes ?

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... dans le cadre du dispositif socioculturel progressivement mis en place par la Communauté à l'initiative de M. Jacques Delors. Nous pouvons procéder à l'extensification et à la prise en compte de pratiques agricoles favorables à l'environnement. Ce sont là des pistes de recherche qu'il faut explorer le plus vite possible.

De même, la mise en valeur de notre forêt - notre forêt est la plus importante de la Communauté européenne - représente un atout considérable pour l'économie de ces zones rurales souvent défavorisées. Le développement de la production et de la transformation du bois engagé en France depuis déjà longtemps, bois dont l'Europe des Douze est fortement déficitaire, est générateur de nombreux emplois.

Par ailleurs, la forêt joue un grand rôle dans la protection de l'environnement. Elle procure à nos concitoyens des lieux de silence et de détente dont ils ont de plus en plus besoin.

Enfin, la solidarité nationale doit jouer en faveur de ces zones. C'est le sens des programmes de développement des zones rurales que la Communauté, l'Etat et les régions ont mis en place.

Toutes ces évolutions sont en train de changer la qualification des exploitants qui ont à résoudre des problèmes d'investissement, de choix et de maîtrise des systèmes de produc-

tion. Dans cet esprit, le développement agricole a une fonction indispensable à remplir pour aider les agriculteurs à assurer la réussite de leurs exploitations.

La compétitivité de notre appareil de recherche public et privé est également vitale pour apporter les innovations et les références nécessaires. La recherche et l'innovation mettent la France au premier rang des nations.

Mais nous devons insister aussi sur la priorité à donner à l'enseignement agricole. La modernisation de notre enseignement supérieur agronomique, notamment par la constitution de solides pôles de compétence de renommée internationale, s'inscrit bien dans cette politique.

Les projets entrepris seront mis en œuvre, en particulier l'institut des sciences et techniques du vivant. (*Ah ! sur les travées du R.P.R.*)

Dans le même temps, notre secteur agro-alimentaire vit aujourd'hui dans l'attente d'une profonde réorganisation du commerce mondial des produits agricoles et alimentaires. La conclusion prochaine des accords du G.A.T.T., négociation que nous devons tous suivre avec la plus extrême vigilance, (*Murmures sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) devrait y contribuer. Mesdames et messieurs les sénateurs, c'est une négociation dont nous ne découvrons pas l'existence puisqu'elle s'est engagée en 1986. (*Nouveaux murmures sur les mêmes travées.*)

Personne n'ignore les difficultés auxquelles s'est heurtée et se heurte encore cette négociation. Il me semble pourtant que la France et la Communauté ont, dans cette négociation, une position raisonnable et cohérente. Elle repose sur un principe très clair : tout pays a le droit d'être exportateur de produits agricoles et alimentaires sur un marché mondial équilibré où les règles du jeu seraient explicites et s'appliqueraient de la même manière à toutes les parties. C'est à cela que doivent tendre, nous semble-t-il, les négociations en cours, et non à partager les marchés mondiaux en un ensemble de chasses gardées.

**M. André Rouvière.** Très bien !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** La Communauté, constatant qu'un niveau trop élevé d'aides à l'agriculture contribuait à des surproductions anachroniques, a, depuis 1984, réalisé des efforts importants de réduction du soutien. Cela a permis de procéder, en particulier dans le cas des produits laitiers, à un redressement sensible des cours.

Mais, dans la même période, les Etats-Unis, qui se sont fait jusqu'à présent les avocats intransigeants de la suppression totale des soutiens - puisqu'ils demandent une réduction de 70 p. 100, rien que cela ! - n'ont pas cessé de renforcer leurs engagements budgétaires en faveur de leur agriculture.

Dans le cadre de ces négociations, l'Europe s'apprête à faire une offre de compromis. Le conseil des ministres européens de l'agriculture en a été saisi hier, à Luxembourg, et, devant l'importance du dossier qui nous était soumis ainsi de façon abrupte, nous avons décidé de reporter nos travaux à mardi prochain.

Mais il va de soi que la Communauté ne pourra consentir à des concessions qu'à condition que la totalité des soutiens, quelles que soient leur forme et leur nature, soit chiffrée et prise en compte et que tous ses partenaires commerciaux, y compris les Etats-Unis, consentent des concessions équivalentes.

Pour sa part, le Gouvernement français demande que le résultat de la négociation soit raisonnable et équilibré et que l'effort demandé à ses producteurs soit accompagné de mesures leur permettant de s'adapter à cette situation nouvelle.

Stabiliser la production agricole et informer les agriculteurs sur leurs débouchés, il y a là, pour la France, un enjeu d'une importance capitale, étant donné la place que tient le secteur agro-alimentaire dans l'ensemble de notre production ainsi que dans notre commerce extérieur, tant pour les grandes matières de base que pour les produits élaborés. Il s'agit bien là d'une cause d'intérêt national.

Ces dernières années, nos progrès commerciaux ont été importants. Dans le même temps, nos industries agro-alimentaires ont entrepris une restructuration très profonde

accompagnée d'un effort intense d'investissement industriel, l'ensemble étant appuyé par une mobilisation réelle des milieux financiers.

Depuis cinq ans, les investissements français à l'étranger ont été supérieurs aux investissements étrangers en France. Les investissements français ont été importants en France et à l'étranger.

Certes, la partie n'est pas encore gagnée. Il existe encore des faiblesses dans notre dispositif. Mais nous avons des atouts qui nous sont particuliers pour progresser encore et affirmer solidement notre position.

C'est pourquoi, en conclusion, je crois que nous devons faire d'abord preuve d'une réelle fermeté dans les négociations internationales qui nous attendent...

**M. Jean Chérioux.** Enfin !

**M. René-Georges Laurin.** Il serait temps !

**M. Gérard Delfau.** Guillaume !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** J'espère que, depuis 1986, l'ensemble des gouvernements qui se sont succédé ont fait preuve d'une égale détermination. C'est cela la continuité nationale.

**Mme Héléne Luc.** Oui, mais dans le mauvais sens !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Nous devons, dis-je, faire preuve d'une réelle fermeté dans les négociations internationales qui nous attendent au cours de la dernière phase de l'*Uruguay round*, car les résultats auront des conséquences importantes pour les choix de nos producteurs et pour notre économie tout entière.

Nous devons aussi faire preuve d'une volonté de mener à son terme le plan de modernisation engagé par M. Henri Nallet. Nous devons enfin faire preuve d'une capacité d'innovation telle que la France dispose dans le cadre européen d'une politique agricole dynamique.

Pour tout cela, nous devons dialoguer avec les agriculteurs, les écouter, leur parler, bref, mettre en œuvre la concertation, mener une politique d'imagination, une politique active car l'agriculture c'est l'affaire de tous les Français (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le ministre, vous avez accepté d'honorer le rendez-vous pris par votre prédécesseur, soyez-en remercié. (*Très bien ! sur quelques travées socialistes.*) La commission des affaires économiques, qui tenait à entendre le ministre et à débattre avec lui sans tarder de la crise agricole, vous exprime sa reconnaissance.

Monsieur le ministre, le choc de deux années consécutives d'exceptionnelle sécheresse qui a éprouvé si durement des milliers d'agriculteurs n'est, en réalité, qu'un révélateur, le révélateur d'une crise beaucoup plus ancienne, beaucoup plus grave et beaucoup plus profonde, qui a fini par ébranler la confiance des agriculteurs dans leur avenir, dans la volonté des pouvoirs publics de l'assurer, dans l'attitude de la nation elle-même qui paraît parfois lointaine et indifférente au drame qu'ils vivent. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Philippe François.** Parfait !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Avant d'aborder la crise, je tiens à mettre l'accent sur deux données fondamentales qui sont parfois perdues de vue, mais qu'il est essentiel de conserver présentes à l'esprit. La première concerne la double et éminente contribution que l'agriculture apporte au pays.

Contribution, d'abord, à l'équilibre économique du pays. L'agriculture est le secteur où la productivité du travail a le plus rapidement et le plus régulièrement augmenté depuis trente ans : plus 5 p. 100 par an.

**M. Philippe de Bourgoing.** C'est vrai !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** L'agriculture produit aujourd'hui deux fois plus qu'en 1960 avec deux fois moins de main-d'œuvre et à des prix réduits de moitié. Quelle autre branche de l'économie peut en dire autant ? (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) L'excédent net des exportations sur les importations était nul en 1970. Il atteint 50 milliards de francs en 1989 et dépassera ce chiffre en 1990. Quel autre secteur de l'économie peut en dire autant ? (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

Contribution d'autre part à l'équilibre social, humain et géographique de la nation : 80 p. 100 de la population française est concentrée sur 20 p. 100 du territoire, alors que 60 p. 100 de la population allemande est répartie sur 40 p. 100 du territoire fédéral.

Selon le dernier recensement, vers la fin du siècle, 90 p. 100 de la population française sera rassemblée, j'allais dire « resserrée », sur 10 p. 100 du territoire. L'agriculture, mes chers collègues, est le dernier et frêle barrage qui protège le territoire national contre la désertification qui le menace. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.D.E., du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

Ma deuxième observation concerne la Communauté européenne. Elle absorbe 70 p. 100 de nos exportations agro-alimentaires à des prix qui n'ont aucun rapport avec les prix mondiaux, lesquels, comme chacun le sait, résultent d'une formidable et absurde braderie.

S'il est donc légitime de s'élever contre les dangereuses dérives de la politique agricole commune, s'il est légitime de lutter contre les lacunes de la préférence communautaire, s'il est légitime et nécessaire de rappeler la Commission à ses devoirs dans la gestion des marchés, à commencer par celui de la viande, il importe de ne pas oublier l'essentiel : il n'y a pas de substitut à la politique agricole commune ; ne jetons pas l'enfant avec l'eau du bain ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.D.E. et de l'union centriste.*)

J'en viens, monsieur le ministre, à la crise, à cette crise dont je disais en commençant que, si la sécheresse l'a aggravée, elle ne l'a pas créée.

La crise est la conséquence de la diminution inexorable, année après année, des prix des produits agricoles : en vingt ans, ils ont baissé de 25 p. 100, alors que, dans le même temps, les charges suivaient, pour l'essentiel, les à-coups du marché du pétrole.

Il est de bon ton, je le sais, de souligner la disparité des situations entre les branches de la production agricole et de suggérer qu'une bonne partie du problème pourrait être résolue par une plus grande solidarité au sein de la profession. Cette démarche, personne ne la récuse dans son principe, mais n'oublions pas que l'agriculture est le secteur de l'économie qui pratique d'ores et déjà la solidarité la plus active, je pense à l'indemnisation des calamités, par exemple, et demandons-nous pourquoi on exigerait de l'agriculture ce que nul ne songe à réclamer à l'industrie !

A ce sujet, je ne me souviens pas d'avoir entendu quelqu'un proposer que l'on compense le déficit de la sidérurgie avec les gains de la chimie ! (*Murmures sur les travées du R.P.R.*) Monsieur le ministre, que l'appel à la solidarité ne devienne donc pas un alibi commode pour éviter de régler les vrais problèmes de l'agriculture !

**M. Roger Chinaud.** Très bien !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Ces problèmes, chacun les connaît et, dans les quelques minutes qui me restent, je n'ai pas l'ambition de les passer tous en revue. Je vais cependant en citer six.

Premier problème : l'endettement.

Les mesures prises par votre prédécesseur nous paraissent timides ; elles n'en vont pas moins dans le bon sens, à condition de les compléter et de ne pas oublier que des besoins importants de financement existent, notamment pour les agriculteurs les plus jeunes.

De la satisfaction de ces besoins dépendent la modernisation et la compétitivité future de l'agriculture. Il ne faudrait pas que, sous prétexte de lutter contre le surendettement, on en profite pour porter atteinte à l'enveloppe des prêts bonifiés. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Deuxième problème : les charges, fiscales et autres.

Les charges sont plus élevées en France que dans d'autres pays de la Communauté, notamment en Allemagne et en Hollande. C'est un problème essentiel, et il est grand temps que les pouvoirs publics répondent sur ce plan à l'attente légitime et impatiente des agriculteurs.

Troisième problème : la transmission des exploitations.

On en parle souvent, des rapports sont publiés, des solutions sont proposées, mais aucune conséquence concrète n'en a été à ce jour tirée ! Le moment est venu de proposer les réformes novatrices, radicales - allais-je dire - qui s'imposent.

Quatrième problème : assurer la défense de la politique agricole commune contre l'offensive lancée contre elle au G.A.T.T. par les Etats-Unis.

Les dernières propositions de la Commission sont dangereuses...

**M. René-Georges Laurin.** Très bien !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économique et du Plan.** ... non seulement parce qu'elles entraînent une diminution de 30 p. 100 des soutiens à l'agriculture, mais surtout - j'attire votre attention sur ce point, mes chers collègues - parce qu'elles amorcent la transformation du système des prélèvements à l'importation et des restitutions à l'exportation, qui constitue le pilier de la politique agricole commune, en un système de droits fixes. Si cette concession, réclamée depuis longtemps par les Etats-Unis, leur était accordée, à relativement brève échéance, nous irions au démantèlement de la politique agricole commune. *(Parfaitement ! et applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)* Nous vous demandons de vous y opposer par tous les moyens, monsieur le ministre.

Cinquième problème : les calamités.

Leur indemnisation n'est pas assurée ; elle doit pourtant l'être, si nous voulons que l'agriculture cesse d'être cette terrible roulette polonaise qui terrasse des milliers d'agriculteurs chaque année.

Sixième et dernier problème : l'espace rural.

Comment parler aujourd'hui de l'agriculture sans évoquer un problème qui lui est intimement lié tout en le dépassant : l'espace rural français est menacé, comme le démontre clairement le dernier recensement. Sa défense meuble les discours du dimanche, mais ses vrais problèmes ne sont traités par personne !

Nos partenaires de la Communauté tiennent leur espace rural pour une richesse et savent la préserver. La France, saisie par l'obsession urbaine, la laisse périliter. *(Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. Philippe François.** Parfaitement !

**M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Dans quelques mois, la mission d'information sur l'avenir de l'espace rural français, créée voilà un an par le Sénat, formulera un ensemble de propositions ; nous viendrons vous les soumettre.

Monsieur le ministre, l'agriculture, consciente de ce qu'elle apporte au pays, s'adresse à lui et à vous, sans complexe mais avec angoisse. Une angoisse que justifie l'évolution de la dernière décennie. Puissiez-vous l'entendre ! Puissiez-vous en transmettre le message au Gouvernement et au chef de l'Etat ! *(Applaudissements sur les travées du R.D.E., l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous informe que nous accueillons dans les tribunes une délégation de maires de Nouvelle-Calédonie. *(Applaudissements.)*

La parole est maintenant à M. le président de la commission des finances.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la crise qui frappe notre agriculture n'est pas seulement conjoncturelle. Chacun en convient d'ailleurs !

Cette crise d'une particulière gravité revêt en effet une double dimension. Il s'agit d'une crise économique, que je crains durable, voire structurelle, qui nourrit une profonde crise morale et alimente une véritable crise d'identité des agriculteurs.

Les causes économiques de la crise sont connues et je me bornerai à les rappeler très brièvement. Cette crise résulte de la conjonction de deux facteurs qui se renforcent mutuellement.

Premier facteur : la sécheresse qui sévit pour la deuxième année consécutive, voire pour la troisième dans certains départements français, alors que nombre d'agriculteurs n'ont pas encore perçu l'indemnisation des pertes subies en 1989. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. Jean Simonin.** C'est vrai !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Deuxième facteur : la chute brutale des cours de la viande bovine et ovine.

L'aspect structurel de la crise du marché de la viande bovine est très aggravé par l'importation incontrôlée, en provenance de l'ex-République démocratique allemande, de quantités non négligeables de viande bovine - on parle d'au moins dix mille tonnes - certes de basse qualité, mais à des prix défiant toute concurrence.

Quant à la crise de la viande ovine, elle est ancienne et largement « endémique ».

Dans un tel cadre, l'augmentation du montant de la prime compensatrice ovine et le versement d'un deuxième acompte par anticipation ne constituent pour les éleveurs qu'un « éphémère et léger ballon d'oxygène ».

Au-delà des difficultés des éleveurs, la crise révèle avec force la vulnérabilité de certains types d'exploitations et la fragilité de la situation de certains jeunes exploitants.

Nombre de nos agriculteurs sont ainsi entraînés dans une spirale infernale : chute des prix agricoles, baisse du revenu, difficultés à faire face aux dettes puis incapacité à s'acquitter des cotisations sociales. A ce jour, 13 000 agriculteurs n'ayant pas versé leurs cotisations ne sont pas couverts par la mutualité sociale agricole.

**M. Paul Souffrin.** Vous y êtes pour quelque chose !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Cette grave crise économique nourrit une crise morale et une crise d'identité des agriculteurs qui confinent au désespoir.

Cette désespérance du monde agricole trouve son origine dans le manque de perspectives de l'agriculture française. Notre agriculture se trouve en effet confrontée, tout à la fois, au changement de cap de la politique agricole commune, aux résultats des négociations entreprises depuis 1986 dans le cadre du G.A.T.T. et aux conséquences de l'arrivée sur le marché des productions des pays de l'Est.

La réforme de la politique agricole commune, contenue en germe - il ne faut pas l'oublier - dans les conclusions du sommet de Fontainebleau de 1984, s'est traduite par une limitation des productions agricoles, voire des quotas laitiers, une révision à la baisse des mécanismes d'intervention et un démantèlement des organisations de marché.

Orphelins d'une véritable politique agricole commune, les agriculteurs français s'inquiètent à juste titre des perspectives, du grand marché unique européen.

**M. Jean Garcia.** Ah bon !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Crise économique et crise d'identité se conjuguent pour donner à la crise agricole toute son ampleur et une particulière gravité.

**Mme Hélène Luc.** C'est incroyable ! Vous y êtes pour quelque chose tout de même !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Pourtant, le Gouvernement n'a pas jugé nécessaire, malgré les demandes pressantes des organisations agricoles, que nous avons toutes entendues ici, au Sénat, de réunir une conférence agricole. Une telle initiative, monsieur le ministre,

aurait pourtant eu le mérite de mieux coordonner l'action du Gouvernement et d'éviter certaines discordances entre les ministres. Pourquoi avoir supprimé cet organe de concertation ? (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mais surtout, face à l'ampleur de la crise agricole, la réponse du Gouvernement apparaît comme tardive, insuffisante et ambiguë.

Une réponse tardive, ai-je dit ! Alors que la crise actuelle était prévisible, même si son ampleur a pu surprendre, il a fallu attendre le 31 août pour que le Gouvernement, jusqu'à sourd aux appels des organisations agricoles, se décide à adopter un dispositif exceptionnel d'aide aux éleveurs bovins et ovins les plus touchés par la sécheresse.

Par ailleurs, pourquoi avoir attendu le mois de septembre 1990 pour se rendre compte que la procédure d'indemnisation des calamités agricoles n'était plus adaptée à la gravité de la situation ?

Enfin, pourquoi avoir attendu le 19 septembre pour annoncer qu'une avance sur l'indemnité sécheresse due au titre de 1990 serait versée aux éleveurs avant le milieu du mois d'octobre ?

Mais toutes ces annonces, même savamment distillées, ne sauraient masquer l'insuffisance des mesures proposées. En effet, ces mesures, qui ne s'attaquent pas aux racines du mal, portent en outre la marque d'un désengagement de l'Etat.

A l'exception du dispositif d'aide d'urgence aux éleveurs, les mesures intervenues jusqu'à présent sont financées par le Crédit agricole, notamment avec 1 400 millions de francs pour le seul fonds de restructuration de la dette.

Il semble que certains ministres auraient été mieux inspirés en évitant de désigner le Crédit agricole comme un « bouc émissaire » qui serait responsable depuis sa mutualisation de tous les maux de l'agriculture. Ils nous auraient ainsi épargné une polémique aussi stérile que regrettable. (*Protestations sur les travées socialistes. - Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. Claude Estier.** C'est la privatisation qui est regrettable !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** En outre, l'évolution du budget du ministère de l'agriculture constitue un indice supplémentaire du désengagement de l'Etat.

En effet, malgré l'ampleur de la crise agricole, monsieur le ministre, les crédits de votre ministère ne progresseront en 1991 que de 2,3 p. 100 en francs courants, c'est-à-dire qu'ils diminueront en francs constants. (*Applaudissements sur quelques travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Dans le même temps, notre « contribution agricole » à la C.E.E. s'élèvera à 46 milliards de francs et progressera de 8,5 p. 100.

De plus, force nous est de constater que le projet de loi de finances ne comporte aucune mesure d'allègement fiscal pour les agriculteurs.

Tardives et insuffisantes, ai-je dit, les mesures intervenues sont également ambiguës

A cet égard, la crise agricole aura constitué une preuve supplémentaire du déficit démocratique qui affecte les institutions communautaires. Elle aura également révélé un laxisme certain de la Commission européenne. Les agriculteurs français ont le sentiment que les commissaires et les eurocrates de Bruxelles dictent leur loi et que la France subit. Notre pays ne doit-il pas élever plus la voix pour obtenir, par exemple, que la Commission fasse respecter l'interdiction d'utiliser les hormones en élevage ? Ce n'est respecté nulle part, sauf en France. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Par ailleurs, la France ne doit-elle pas se montrer plus ferme dans sa demande de garanties destinées à éviter que les difficultés de notre agriculture ne soient aggravées par les conditions d'intégration de l'agriculture est-allemande ?

Enfin, le monde agricole s'inquiète, à juste titre, du dénouement des négociations qui se déroulent, depuis 1986, dans le cadre du G.A.T.T.

Il est bien certain que la France ne saurait accepter la position de la Commission de Bruxelles, qui concède aux Etats-Unis une réduction de 30 p. 100 des aides communautaires.

La nuit dernière, le conseil agricole, lui, a repoussé cette concession. Mais, monsieur le ministre, s'agit-il d'une pause destinée à affiner les mesures d'accompagnement ou de la recherche d'un autre compromis avec les Etats-Unis ? Eclairiez-nous, monsieur le ministre, car l'adoption de la proposition de la Commission hypothéquerait l'avenir de l'agriculture européenne et menacerait la survie de l'agriculture française. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Permettez-moi de vous interroger, monsieur le ministre. Le Gouvernement considère-t-il toujours l'agriculture comme un des piliers de l'économie française, ne serait-ce que pour sa contribution au commerce extérieur de la France ? Pour le Gouvernement, l'agriculture est-elle toujours l'une des priorités nationales ?

Je ne doute pas du caractère affirmatif des réponses que vous nous ferez dans un instant ; mais alors, il est urgent d'offrir de nouvelles perspectives à nos agriculteurs et de donner à la France une ambition agricole. L'agriculture doit être considérée comme un secteur d'avenir, créateur de richesses et d'emplois, comme le garant de la qualité de notre environnement.

Il appartient au Gouvernement et à lui seul de donner à l'agriculture les moyens de cette ambition. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre ?

J'aurai bien sûr plusieurs propositions à vous faire en ce qui concerne les charges à réduire, la fiscalité, en particulier le foncier non bâti. Il faut d'urgence opérer un dégrèvement du foncier non bâti en compensant les pertes de ressources pour les communes rurales.

**De nombreux sénateurs sur les travées socialistes.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Mesdames, messieurs, l'an dernier, nous avons proposé une mesure concernant le foncier non bâti. C'est la volonté du Sénat qui s'est exprimée au travers de la loi.

**Un sénateur sur les travées socialistes.** Démagogie !

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Mais, monsieur le ministre, comme vous l'avez déjà constaté - ce sera ma conclusion, puisque le temps m'est compté ! - le Sénat, très attentif aux préoccupations du monde agricole et fidèle à sa démarche constructive, formulera, tout au long de ce débat, des propositions. Prenez-les en considération et étudiez-les, monsieur le ministre. Mais, si le Sénat se veut une force de propositions, les décisions relèvent du Gouvernement, et de lui seul !

Monsieur le ministre, prenez vos responsabilités ; le monde agricole attend avec impatience vos décisions. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Debavelaere.

**M. Désiré Debavelaere.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre pays est riche de paradoxes. Alors que nous sommes - j'allais dire « encore » - la première puissance agricole d'Europe, il n'existe, à ma connaissance, aucune émission régulière de radio ou de télévision pour communiquer à nos compatriotes la réalité de la vie à la campagne, si ce n'est l'émission *D'un soleil à l'autre* sur F.R. 3, que je tiens ici à saluer. Ce n'est le cas ni en Grande-Bretagne ni en Allemagne, où la population agricole est pourtant deux à trois fois moins importante que chez nous. Je me réjouis donc que ce grand débat au Sénat fasse l'objet d'une transmission particulière.

Mais je dois également constater que jamais il n'a été aussi difficile qu'aujourd'hui d'expliquer aux citoyens la durée et la profondeur de la crise.

Le Gouvernement - n'hésitons pas à le dire - porte la lourde responsabilité d'avoir essayé de jouer les uns contre les autres, d'avoir tenté d'isoler et d'acculer la population agricole en dressant contre elle des Français légitimement choqués par certaines exactions, certes condamnables, mais très compréhensibles. Combien de fois votre prédécesseur, monsieur le ministre, n'a-t-il pas répété que le revenu agricole augmentait alors qu'il diminuait pour les trois quarts des exploitants qui n'ont pas la chance de cultiver des vignes de remarquable qualité ?

Pourquoi entendons-nous claironner chaque mois les résultats, que j'admire, des ventes d'Airbus, alors que rien ou presque n'est dit sur nos performances agro-alimentaires beaucoup plus importantes ?

Combien, parmi les Français, savent que la productivité de l'agriculture a triplé en vingt ans, qu'une ferme sur deux a disparu en trente ans, que le prix du blé est divisé par deux tous les vingt ans ? J'arrête là cette énumération, monsieur le ministre. Vous êtes pédagogue de formation ; je ne doute pas que vous aurez à cœur de redresser des jugements erronés, d'améliorer une information défaillante et de replacer l'agriculture française dans son histoire riche et ancienne.

Cette agriculture est soumise à une concurrence mondiale acharnée. Les ménagères peuvent le voir, lorsqu'elles vérifient les provenances des produits qu'elles achètent - Kenya, Tunisie, Maroc, Afrique du Sud - et je ne parle pas des produits exotiques que, naturellement, nous ne produisons pas. (*Rires sur les travées socialistes.*)

**MM. Claude Estier et Robert Laucournet.** Et les D.O.M.-T.O.M. ?

**M. Désiré Debavelaere.** Comment pouvons-nous faire face, lorsque l'on connaît les conditions d'exploitation de la main-d'œuvre dans ces pays, l'absence d'impôts fonciers, l'abondance des terres disponibles ? Nos agriculteurs ne peuvent s'en sortir que par des efforts constants de productivité.

Ils sont légitimement inquiets des négociations internationales en cours, appelées *Uruguay round* par les spécialistes, négociations qui visent à ouvrir davantage nos frontières, à faire baisser nos prix, à diminuer nos exportations, donc à compromettre l'existence même de milliers d'exploitations. Est-ce cela que nous voulons ?

Allons-nous plier devant les exigences de nos alliés et amis américains ? Allons-nous abandonner notre indépendance alimentaire et nous concentrer sur les exploitations les plus performantes en tirant un trait définitif sur les régions moins favorisées ou les zones de montagne ?

L'enjeu est considérable et nous nous sentons bien démunis devant ces négociations où l'agriculture sert souvent de monnaie d'échange contre des concessions dans l'industrie et les services. Si cette évolution est inexorable, il nous faut une politique nationale ambitieuse pour en corriger les effets pervers. Mais cette politique n'existe pas, par manque d'imagination, par manque de moyens, mais surtout par manque de volonté.

La situation n'est guère plus réjouissante au plan communautaire. Bruxelles vient de faire savoir que la Communauté économique européenne était prête à sacrifier 30 p. 100 des soutiens à l'agriculture dans le cadre de l'*Uruguay round*,...

**Un sénateur sur les travées socialistes.** Ce n'est pas vrai !

**M. Désiré Debavelaere.** ...chiffre considérable et qui risque d'être aggravé.

En effet, si l'on s'assied à la table pour discuter âprement en disant : « je suis prêt à abandonner 30 p. 100 », nos interlocuteurs comprendront que cela signifie que c'est notre base de départ.

Est-ce vraiment la façon la plus agile de jouer au « poker menteur » ? Quelle naïveté impardonnable, même si on s'en est rendu compte bien tardivement !

**M. Philippe François.** Bravo !

**M. Désiré Debavelaere.** Mes chers collègues, il faut bien reconnaître et faire savoir aux Français que la politique agricole n'est plus une priorité pour l'Europe. Elle est corsetée dans un carcan budgétaire, grignotée pour permettre aux pays sous-développés de vendre chez nous aussi bien des aliments du bétail que du sucre, enserrée dans des quotas et, en bref, considérée comme un boulet archaïque qu'il faut bien traîner sur la route de l'union économique et politique.

Notre conception d'une agriculture axée sur la compétitivité, la qualité et l'occupation de l'espace est progressivement remplacée par une politique libre-échangiste pure et dure.

Si l'on veut que nous importions la viande d'Argentine, d'Australie ou de Nouvelle-Zélande, les fruits et les légumes du Maroc ou d'Afrique du Sud, le blé et le maïs des Etats-Unis ou du Canada, le lait d'usines à vaches d'Europe du Nord ou d'ailleurs, alors, il faut le dire aux agriculteurs de notre pays !

Il est inutile d'indiquer que nous refusons ce schéma et que nous nous y opposerons avec détermination. Mais, malgré tout, l'inquiétude gagne.

Voilà cinq mois, j'ai, à cette tribune, attiré l'attention de notre prédécesseur sur les risques liés aux mutations dans les pays de l'Est : mon collègue de la Haute-Loire, M. Adrien Gouteyron, a fait de même. Nos craintes avaient alors été jugées excessives.

On a vu le commencement, et ce n'est qu'un échantillon ! Imaginons les riches plaines d'Ukraine mises en valeur sous la houlette d'un opérateur comme Ferruzzi ou tout autre, au choix !

Analyser les défis, ce n'est pas baisser les bras, ni au niveau international ni au niveau européen ou national. Notre fermeté n'apparaît pas clairement, que ce soit pour la fixation des prix, pour la suppression des distorsions de concurrence ou pour la réforme des marchés.

Nos partenaires défendent farouchement leurs intérêts nationaux. Nous n'avons pas à hésiter à faire de même en étant bien conscients des enjeux que cela représente.

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. Désiré Debavelaere.** Quant à la politique française proprement dite, il y aurait beaucoup à dire : les lenteurs et les lourdeurs de l'indemnisation de la sécheresse sont dans tous les esprits. Ce n'est pas en présentant à l'opinion publique le Crédit agricole comme source de tous les maux que l'on résoudra les problèmes sur le terrain. Les agriculteurs ont confiance dans leur banque,...

**M. Gérard Delfau.** Ils ont tort !

**M. Désiré Debavelaere.** ... car ils en sont propriétaires et gestionnaires. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Mais une banque n'est pas une tirelire dans laquelle on pioche ou une entreprise publique qui peut accumuler les charges et, éventuellement, les déficits.

La mutualisation est notre succès, et nous en sommes fiers. Dès lors, quelle impudence de faire appel à la solidarité interprofessionnelle ! D'une part, elle n'a pas attendu les injonctions du Gouvernement pour se manifester - vous le savez bien ! D'autre part, à quelle autre profession pourrait-on tenir ce langage ? Qui imaginerait de demander aux professeurs de financer la revalorisation des carrières des instituteurs (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de l'union centriste.* - *Rires sur les travées socialistes.*) ou aux grands courtiers de renflouer le secteur textile des Vosges ou d'ailleurs ? Et pourtant, on réclame un tel effort de la part des agriculteurs !

Je ne parlerai pas de succès à propos de la politique laitière. Trop de graves problèmes sont en suspens : redistribution des quotas libérés, création d'un marché presque noir des quotas, utilisation des hormones, etc.

Ceux de mes collègues qui sont plus concernés que moi par ces problèmes vous transmettront les propositions des agriculteurs de Bretagne et des régions de montagne, très durement éprouvés depuis plusieurs mois.

A-t-on fait preuve de vigilance face au dumping anglais, aux importations des pays de l'Est vers la C.E.E., au coût des aliments du bétail et au retournement des cycles de mise en marché ?

De nombreux éleveurs sont à la limite de la cessation de paiement et ce sera notre honneur de ne pas les laisser au bord de la route.

Les conseils généraux ont agi pour panser les plaies ouvertes les plus voyantes, comme ils avaient aidé à la restructuring laitière, au remembrement, à l'installation des jeunes et au conseil en gestion. Qu'ils soient ici remerciés pour une action qui, souvent, n'est pas suffisamment connue.

Pourquoi chercher des boucs émissaires ? La loi de 1964 sur les calamités aurait-elle vraiment interdit une action résolue contre la sécheresse ?

Le Crédit agricole aurait-il créé l'endettement depuis 1987 ? Le déficit budgétaire s'oppose-t-il vraiment à la solidarité nationale, alors qu'elle peut trouver une solution pour d'autres catégories professionnelles ? Ce n'est pas en repoussant les échéances des emprunts ou des cotisations sociales qu'on s'attaque vraiment à la racine du mal.

Certes, tout ne va pas mal dans le monde agricole ; mais ce sont les gros bataillons qui sont frappés : les éleveurs, les producteurs de lait et même les céréaliers. (*Murmures sur les travées socialistes. - Eh oui ! sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**Plusieurs sénateurs sur les travées socialistes.** Les pauvres !

**M. Désiré Debavelaere.** Ce sont des hommes et des territoires qui sont en cause ; le tissu rural se déchire, des craquements se font entendre presque partout. Et vous partagez, je crois, cette analyse, monsieur le ministre, puisque, le mois dernier, vous écriviez : « Les fortes baisses constatées sur les marchés bovins et ovins ont considérablement aggravé la situation des éleveurs français. »

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Désiré Debavelaere.** En conclusion, donc, mes chers collègues, vous savez tous que l'heure est grave et que les paysans de ce pays sont dans l'angoisse. Le déclin de notre agriculture serait un déchirement ; ce serait aussi une tragédie, car la fin de notre paysannerie n'enclencherait pas seulement des grands bouleversements sociaux et humains : elle laisserait une France défigurée.

Les agriculteurs ne sont pas une espèce à protéger ; ce sont des producteurs qui veulent avoir un revenu décent pour l'écoulement de produits de qualité.

**MM. Gérard Larcher et Jean Chérioux.** Très bien !

**M. Désiré Debavelaere.** Pour cela, il faut qu'ils aient confiance. C'est donc d'une autre politique qu'il s'agit, d'une autre ambition et surtout d'une autre majorité. (*Très bien ! et vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**De nombreux sénateurs sur les travées socialistes.** Guillaume ! Vive le roi Guillaume !

**M. le président.** La parole est à M. Huchon.

**M. Jean Huchon.** Vous avez pris une lourde succession, monsieur le ministre ! Responsable d'un secteur important de l'économie nationale, dont le rôle premier est d'assurer l'alimentation des Français, vous aurez pour tâche de faire en sorte que soit enfin prise en compte la situation de milliers de familles que les conjonctures nationales et internationales ont acculé au désespoir.

Votre prédécesseur avait été depuis longtemps alerté sur le drame qui se nouait. Les organisations professionnelles et les parlementaires avaient constitué des dossiers, interrogé, attiré l'attention. Hélas ! il faut regretter que M. Nallet et ses services aient attendu si longtemps, et après des incidents très regrettables, pour enfin envisager des mesures remédiant à une situation devenue intenable.

Le court temps de parole qui m'est imparti m'oblige à une concision quasi impossible tant les problèmes sont nombreux et graves, et les solutions urgentes. C'est pourquoi je ne peux qu'approuver les propos émis par nos deux présidents de commission M. Jean François-Poncet et M. Christian Poncelet, qui, avec le talent dont ils sont coutumiers, ont planté le décor et suggéré avec force au Gouvernement la direction qu'il doit emprunter.

Nous vivons les conséquences de Fontainebleau où la politique agricole commune a subi une modification fondamentale. Après une période de garantie de prix, il fallait, devant l'explosion des charges, revenir à d'autres actions, en l'occurrence limiter la production et baisser les prix.

Nous avons vécu l'époque difficile des quotas laitiers et nous vivons en 1990, malgré les prévisions optimistes de certains experts de l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture, l'Ofival, qui au début de cette année se félicitaient d'une embellie du marché de la viande bovine, nous vivons l'écroulement catastrophique des cours, qui rend cette spéculation déficitaire et mène à la ruine les éleveurs.

Bien sûr, la sécheresse est venue aggraver la situation, mais je ne veux pas faire l'amalgame, car la sécheresse, dont l'impact est d'ailleurs très irrégulier, fait l'objet d'une procédure spéciale, procédure qui d'ailleurs mérite une mise à jour rapide tant les formalités sont lourdes et les délais ridicules.

**Un sénateur sur les travées de l'U.R.E.I.** C'est vrai !

**M. Jean Huchon.** Les gens de la terre en ont subi bien d'autres et, même cette année, les choses seraient beaucoup plus faciles si les cours, notamment des viandes bovine et ovine, assuraient une juste rémunération des charges.

Elu d'une région où la production de viande est une tradition et constitue une part très importante du revenu des familles, je suis témoin, tous les jours, de la détresse vécue par des gens qui ont très bien fait leur travail, qui se sont installés dans des conditions sérieuses après une excellente formation, après une étude prévisionnelle d'installation conduite avec les techniciens spécialisés, les organismes bancaires, les établissements commerciaux publics ou coopératifs et, enfin, les services de l'Etat, en l'occurrence les directions départementales de l'agriculture, qui ont cautionné de leur signature le contrat !

Le jeune exploitant qui a rempli toutes les clauses techniques et respecté ses engagements est condamné par les aléas commerciaux, qui réduisent à néant ses efforts et suppriment ses revenus !

C'est pourquoi la thèse technocratique des économistes bruxellois et parisiens, qui considèrent froidement comme parfaitement souhaitable un alignement des prix agricoles sur les tarifs des marchés internationaux constitue une hypocrisie inadmissible. Je rappellerai l'absurde braderie évoquée par M. François-Poncet.

A cet égard, rappelons qu'aux Etats-Unis, paradis de la libre entreprise, les *farmers* sont largement soutenus par des aides directes et, par comparaison, il n'a jamais été question - c'est très heureux - de ramener les salaires occidentaux au niveau de ceux qui sont pratiqués dans les pays en voie de développement, dont certains sont pourtant de redoutables concurrents.

Dans ce climat de dépression et d'incertitude, les familles de nos campagnes du grand Ouest ont vécu un désespoir d'abord discret, qui, attisé par l'incompréhension et le silence des pouvoirs publics, a laissé place à la violence.

Je n'ose supposer, comme certains, que cet attentisme de votre prédécesseur, monsieur le ministre, ait été calculé pour assurer, par une violence inadmissible, le discrédit de la cause auprès de l'opinion publique.

Devant une situation qui demande des actions immédiates et une véritable politique agricole à long terme, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser plusieurs questions.

Une importante négociation va s'engager dans le cadre du G.A.T.T. Peut-on compter sur votre détermination, monsieur le ministre, pour que les négociateurs européens exigent le respect des intérêts de l'agriculture européenne, respect qui l'empêche de sombrer définitivement ?

A l'intérieur de l'Europe des Douze, les autorités de Bruxelles produisent des directives nombreuses et souvent inadaptées. Que comptez-vous faire pour que ces directives européennes soient enfin respectées ?

Je ne donnerai que quelques exemples. L'administration sanitaire oblige les éleveurs français à un respect scrupuleux de la loi sur les anabolisants avec contrôle, procès, intervention de la justice etc., alors que les administrations hollandaise, italienne, belge, espagnole tolèrent une pratique qui abaisse les prix de revient de 10 p. 100 ou 20 p. 100. C'est une hypocrisie malhonnête et une distorsion de situations réellement catastrophiques pour les producteurs français. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Très bien !

**M. Jean Huchon.** Il semble d'ailleurs que le passage des frontières soit favorisé par un laxisme extraordinaire des services compétents, alors que les animaux transportés par les éleveurs français sont l'objet de contrôle tâtilons et permanents. Le Sénat, à ce sujet, est curieux de savoir comment ont été décidées, organisées et réalisées certaines importations en provenance des pays de l'Est.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour que les éleveurs européens soient assujettis à une fiscalité commune ? Prenons l'exemple de la compensation choquante accordée aux agriculteurs allemands pour le démantèlement des montants compensatoires monétaires et la faveur d'un régime de T.V.A. particulièrement avantageux pour nos voisins ! Cet exemple ne montre-t-il pas qu'un pays qui fait preuve de

volonté politique et qui en a les moyens peut faire pour ses agriculteurs ce que la politique agricole commune ne peut plus ou ne veut plus faire ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour que, sur le plan bancaire, sur le plan social, les charges soient équivalentes au sein de l'Europe des douze ?

Que comptez-vous faire pour que soient impossibles certaines manipulations habiles qui utilisent avec succès l'absence d'une monnaie européenne réelle ?

Etes-vous disposé à suivre, en accord avec la profession, les évolutions du marché afin d'éviter des situations aussi difficiles que celles que nous vivons ?

Est-il normal qu'une production déficitaire comme la production ovine ne puisse plus faire vivre son homme ? Mes collègues traiteront plus longuement de ce problème. Mais il faut prendre les mesures nécessaires pour que le potentiel de production dont est capable notre pays soit sauvegardé.

Nous serons attentifs à vos réponses, monsieur le ministre. De la détermination dont vous ferez preuve dépendra l'avenir de notre agriculture. Je suis persuadé que la profession est prête à s'adapter et à équilibrer production et besoins. Modestement, elle exige aussi d'en vivre.

Une politique de concertation et de juste rémunération des efforts de chacun doit être conduite avec succès. Elle doit s'insérer dans un vaste programme d'aménagement du territoire. C'est un sujet qui, dans cette assemblée, nous préoccupe au plus haut point. Il faut arrêter le laisser-faire. La désertification du milieu rural au profit d'une concentration urbaine toujours plus grande n'est pas forcément synonyme de bien-vivre et de sérénité. Des événements récents nous en apportent, hélas ! la preuve. Nous pouvons d'ailleurs nous inspirer de ce qui se passe au-delà de nos frontières, chez nos voisins et amis. C'est édifiant !

Les pouvoirs publics et vous-même, monsieur le ministre, doivent prendre l'initiative de cette action nécessaire au maintien, à court terme, de la paix sociale et, à moyen et à long terme, pour notre pays, d'un espace de vie et d'activités économiques qui n'ont jamais démerité.

Les conséquences du naufrage de l'agriculture et de son environnement seraient considérables ! Votre prédécesseur a laissé le navire en péril... ne le laissez pas sombrer ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Leyzour. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. Félix Leyzour.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture, qui est au centre de ce débat, est un secteur essentiel de l'économie nationale. Elle bénéficie, en France, de conditions géographiques favorables et d'un savoir-faire qui en font la première d'Europe. Avec les activités qui lui sont liées en amont et en aval, elle représente plus de 4 millions d'emplois, mais, aujourd'hui, elle traverse une crise profonde qui pose le problème de son avenir et du devenir du monde rural.

Le mécontentement est profond dans les régions, dans tout le pays. Les justes revendications qu'expriment les agriculteurs correspondent aussi aux intérêts du monde rural et à ceux des consommateurs.

En annonçant un certain nombre de mesures, le Gouvernement a dû bouger quelque peu par rapport à ses positions antérieures, mais il a évacué les causes de la chute des cours et, du même coup, il s'est refusé à aborder les solutions véritables. L'expression du mécontentement a imposé le débat que nous avons aujourd'hui.

**Mme Hélène Luc et M. Louis Minetti.** Très bien !

**M. Félix Leyzour.** Plus de 150 000 agriculteurs sont en situation de faillite ; 40 000 d'entre eux perçoivent le R.M.I. et l'on compte autant de familles qui n'ont plus de couverture sociale faute de pouvoir payer leurs cotisations. Chaque année, le nombre d'exploitations diminue de 35 000, c'est-à-dire qu'il en disparaît une tous les quarts d'heure.

Si beaucoup de sénateurs se félicitent d'un excédent commercial agro-alimentaire de 50 milliards de francs en 1989, ils oublient souvent que cet excédent est dû essentiellement aux céréales, aux vins et aux spiritueux. De nombreuses autres productions qui sont également à la base de notre agriculture sont sacrifiées et accusent des déficits croissants. C'est le cas

pour les produits d'élevage, les fruits et légumes, les cultures maraîchères, les oléoprotéagineux que nous pouvons produire.

Les déficits de ces productions ont coûté 27 milliards de francs en 1989. La disparition des exploitations agricoles a des conséquences graves sur les secteurs en amont et en aval, qui perdent des milliers d'emplois chaque année.

Avec la fermeture des services publics, des commerces et des entreprises artisanales dans les régions les plus rurales, les plus sensibles, c'est la vie rurale qui est saccagée, la France qui est « défigurée ».

**Mme Hélène Luc.** Absolument !

**M. Félix Leyzour.** Des déséquilibres s'établissent engendrant des problèmes de nature différente, mais qui sont les divers aspects d'une même politique, politique qui pousse à la concentration ici, et qui conduit à la désertification là.

Cette situation vécue aujourd'hui par les agriculteurs n'est pas due au hasard. Deux années consécutives de sécheresse rendent cette seconde moitié de l'année 1990 particulièrement meurtrière pour les éleveurs français.

Mais on aurait tort de ne voir là que les conséquences conjoncturelles de la sécheresse. Celle-ci a fait exploser une tendance lourde de dégradation continue de la situation.

**Mme Hélène Luc et M. Jean Garcia.** Très bien !

**M. Félix Leyzour.** Cette dégradation continue est le résultat de décisions politiques minutieusement préparées.

Les décisions communautaires prises ces dernières années avec le soutien du Gouvernement français sont à l'origine du désastre national que connaît l'élevage.

Depuis son entrée dans le Marché commun, la Grande-Bretagne a bénéficié de dérogations de tous genres pour importer de la viande de ses anciennes colonies. Dix ans après sa signature par M. Méhaignerie, un règlement ovin retouché, mais toujours aussi inique, achève de ruiner les éleveurs de moutons en France.

Le marché de la viande bovine à la production a, quant à lui, connu une longue baisse des prix à partir de la mise en place des quotas laitiers en 1984. L'abattage de centaines de milliers de vaches laitières créait une surproduction durable au regard de la demande solvable. Les prix n'avaient commencé à remonter qu'en 1989 pour rechuter brutalement en 1990. Cette politique d'asphyxie a été délibérément organisée sur proposition de la Commission de Bruxelles, que préside M. Jacques Delors.

**MM. Jean Garcia et Robert Pagès.** Très bien !

**M. Félix Leyzour.** Lors des différents sommets européens auxquels participait le Président de la République, les principales orientations agricoles ont été modifiées vers plus de libéralisme économique et toujours moins de garanties pour les agriculteurs.

Voilà quelques années, on tentait de justifier les quotas laitiers en affirmant aux producteurs : « Vous ne pouvez tout avoir : des prix garantis et le droit d'augmenter votre production ! » La limitation de la production était présentée comme la contrepartie nécessaire de prix garantis. Aujourd'hui, les producteurs sont bloqués avec les quotas et ils subissent en même temps la baisse des prix.

En qualité de ministres français de l'agriculture, vos prédécesseurs, François Guillaume et Henri Nallet, ont donné leur accord pour l'instauration de la baisse automatique des cours en cas de dépassement d'un quota global de production, pour la baisse des prix et la réduction des quantités de viande momentanément stockées dans les « frigos » de la C.E.E. quand une offre trop forte, au regard de la demande, fait chuter les cours.

**Mme Hélène Luc.** Oh oui !

**M. Félix Leyzour.** C'est donc volontairement que l'on a cherché à faire chuter les cours à la production.

Comme si cela ne suffisait pas, les douze pays de la Communauté ont réduit ou supprimé les droits de douane sur les importations de viande bovine des pays tiers, notamment d'Amérique latine. Tandis que les éleveurs s'endettaient chaque année un peu plus, en attendant la fin espérée de la crise, leurs ministres négociaient pour créer des conditions telles que la crise se poursuive.

Depuis des mois, outre la sécheresse déjà évoquée, d'autres facteurs aggravants sont venus accentuer la tendance que nous connaissons depuis des années.

Grâce à l'accord tacite de la Commission de Bruxelles et la mansuétude du Gouvernement français, le grand négoce est en train de piller les agricultures des pays de l'Europe et d'utiliser ce pillage pour déréglementer les marchés chez nous. (*Très bien ! sur les travées communistes.*)

Tout cela fait chuter un peu plus les cours, sans répercussion sur les prix à la consommation puisque les consommateurs paient les produits alimentaires toujours plus cher.

**M. Jean Garcia.** Parfaitement !

**M. Félix Leyzour.** Il y a quelques jours, cédant aux pressions des Etats-Unis, dans le cadre des négociations du G.A.T.T. le commissaire européen à l'agriculture, M. Mac Sharry, a annoncé que la C.E.E. se déclarait prête à diminuer de 30 p. 100 son soutien financier à l'agriculture d'ici à 1995. Au sein de la Commission, il s'est trouvé une majorité pour dire qu'on n'allait pas assez loin dans le sens de la réduction des aides.

Les Américains doivent bien rire et se froter les mains, eux qui proposaient, par la voix de Mme Carla Hill, une réduction de 70 p. 100 des soutiens internes et de plus de 70 p. 100 des subventions à l'exportation pour les dix prochaines années.

Alors, monsieur le ministre, va-t-on s'aplatir une nouvelle fois devant les Etats-Unis, qui veulent étendre leur emprise alimentaire sur le monde, avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour les peuples ?

Les partisans de l'abandon prétendent que nous sommes pratiquement pieds et poings liés dans cette négociation face aux Etats-Unis et qu'après quelques barouds, dits d'honneur, mais qui ne le sont guère, il faudrait s'aligner.

Comment prétendre cela, alors que l'on sait que le déficit commercial agricole de la C.E.E. s'élève à 27,5 milliards de dollars et que les Etats-Unis, qui aident puissamment leur agriculture tout en pillant les pays pauvres, ont un excédent commercial de 18 milliards de dollars ?

Il est nécessaire que la France et la C.E.E. cessent de favoriser les Etats-Unis et les grandes multinationales de l'« agrobusiness ». Il est urgent d'inverser l'orientation actuelle qui est contraire, à la fois, aux intérêts des paysans, et notamment des plus modestes, aux intérêts des consommateurs et aux équilibres écologiques, en France comme dans les pays pauvres.

La France doit - la situation actuelle l'exige plus que jamais - agir avec fermeté pour défendre son atout agricole et agro-alimentaire en refusant de céder aux Etats-Unis, en faisant respecter la préférence communautaire et en prenant les mesures nationales de sauvegarde et de développement sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure et au cours du débat budgétaire.

C'est à ces conditions, mes chers collègues, que pourra se dessiner une perspective pour la grande politique agricole qu'attendent les agriculteurs et dont le pays a besoin. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Brives.

**M. Louis Brives.** Monsieur le ministre, c'est à l'historien de grande érudition qui s'est déjà situé dans le sillage de Turgot et de Colbert que j'adresse ce préambule.

La détresse des agriculteurs a traversé les siècles, que dis-je, les millénaires. L'origine ne disait-il pas : « *O fortunatos nimium sua sisbona novent agricola* ». Ce qui prouve que, depuis toujours, l'agriculture a été frappée d'infortune. Mais on s'habitue mal au malheur. La situation empire au point de devenir intolérable.

Je crains que l'Histoire ne juge sévèrement notre génération qui est celle du progrès, de l'avancement et du mouvement intense. Oppenheimer ne disait-il pas : « Ce qu'il y a de nouveau, ce n'est pas le mouvement, c'est le changement de rythme du mouvement lui-même. » ?

Plus tard, on risque de dire que, certes, nous avons eu un regard fixé sur l'avenir mais que nos yeux étaient trop près du cerveau et pas assez du cœur. Je pense que l'Europe, entre autres, qui ne comprend peut-être pas suffisamment qu'elle doit cultiver une communauté de destins plutôt qu'une somme d'égoïsmes, ne devrait pas s'employer à freiner les excédents sur des critères qui sont mal adaptés,

par l'intermédiaire de stabilisateurs, lorsque des milliers et des milliers d'hommes et de femmes meurent de faim sans que nous voyions les bras qui se tendent vers nous.

Il est temps que nous désensablions nos yeux et nos cœurs et, me livrant à une association d'idées qui, peut-être, surprendra mais qui me paraît nécessaire, je dirai que, au-delà des problèmes que j'ai énumérés, la crise des carburants, la crise du Golfe, est là qui nous « interpelle ». Au-delà du bruit de bottes, du cliquetis des armes, au-delà de cette folie des hommes qui ont réussi à maîtriser, à domestiquer les moyens de déclencher leur propre apocalypse, il est un élément qui demeure et qui doit être pris en compte, celui d'une certaine maîtrise des biens.

Donc, par une association d'idées, qui est peut-être un peu audacieuse mais qui correspond à une certaine réalité, il faut concevoir que ce problème est aussi celui de l'opposition qui existe entre les agriculteurs nantis parce qu'ils disposent de surfaces bien configurées et de sols fertiles, et ceux qui, à travers des critères contestables, se sont vu condamner par la C.E.E. à devenir des défavorisés, et à ne plus posséder, à brève échéance, que des friches risquant d'être une proie facile pour les pyromanes.

Monsieur le ministre, vous avez évoqué le vieillissement ; je vous avoue que je suis moi-même très inquiet.

Lorsque je vois la campagne où je vis, avec ses paysans et ses paysannes que je connais depuis toujours, qui ont gravi l'un après l'autre les échelons de la profession, je suis très désespéré en pensant à l'avenir.

Cependant, nous ne pouvons pas, et cela correspond à ce que vous avez dit, monsieur le ministre, nous réfugier dans la résignation qui est le courage des lâches, et les paysans ne sont pas des lâches. Il suffit de voir les noms gravés sur les stèles qui jalonnent nos campagnes pour comprendre qu'ils étaient les fantassins de la France et qu'ils ont droit aux égards dus au mérite du sang.

Votre propre rôle, monsieur le ministre, au carrefour d'orientations historiques, à l'heure des grands choix, est difficile, mais il est exaltant. Vous devez vous attacher à prendre les mesures indispensables et urgentes pour sauver ce qui peut l'être encore en agriculture, c'est peut-être l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre le chômage.

Sans occulter - cela a été dit par plusieurs intervenants - les 50 milliards de francs qui sont apportés à la balance du commerce extérieur, vous devriez vous orienter vers une politique qui contribue à diminuer les charges d'exploitation, surtout dans les zones défavorisées.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été remarquablement dit par mes prédécesseurs à cette tribune en ce qui concerne les revendications d'une profession dont je partage pleinement les positions.

Je redoute, entre autres, que la Communauté économique européenne ne tienne pas suffisamment compte du fait que les zones privilégiées en agriculture ne représentent que 8 p. 100 de l'ensemble. La modulation de rattrapage demeure bloquée par des classifications inadéquates.

Je ne reprends que pour le principe ce qui a été dit par tous à propos du G.A.T.T.

Bien sûr, la baisse de 30 p. 100 des aides et les prétentions américaines qui portent sur 70 p. 100 posent des problèmes qui ne peuvent être négligés.

Toutefois, je voudrais ajouter - cela n'a pas été suffisamment mis en valeur - que les conséquences sont d'autant plus graves aux niveaux régionaux et nationaux que les mesures de revalorisation déjà appliquée ou décidée dans le cadre des politiques nationales, au titre du F.I.D.A.R ou des politiques communautaires, je veux parler de l'objectif 5 B des fonds structurels, sont nettement insuffisantes pour y remédier.

En fait, et ceci est l'essentiel, malheureusement, toutes les politiques mises en place se trouvent maintenant dépassées, car elles placent le monde agricole et rural devant une totale inconnue. Ce n'est pas en une poignée de minutes que l'on peut traiter un problème de cette importance. Je m'en remets à ce que diront mes collègues et notamment mon collègue et ami M. Delga qui, après moi, prendra la défense de l'agriculture et notamment de celle de mon département.

Je ne vous mets pas en cause, monsieur le ministre, car l'heure est trop grave pour que, au-delà des appartenances et des tendances les plus légitimes, ne s'établisse pas un consensus. Or je crains que, dans cette enceinte, n'existe

peut-être pas le consensus nécessaire pour défendre l'essentiel, c'est-à-dire notre pain, qui se gagne et se mérite tous les jours.

J'appartiens, monsieur le ministre, à un groupe qui a voulu enrichir ce que lui a laissé la gauche démocratique par une référence européenne.

C'est à nos partenaires, ainsi qu'à la majorité des Français, qu'il faut faire comprendre que la défense de la paysannerie est un devoir sacré, car, dans le noble mot « paysan », il y a le mot « pays ». En restant l'arme au pied aux frontières des droits de la paysannerie, c'est en réalité aux frontières de la France et de son indépendance que nous restons. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'Union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tardy. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Fernand Tardy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat se situe dans une période difficile qui a suscité des manifestations parfois violentes et des excès que je réprovo.

Crise il y a. Encore faudrait-il savoir de quelle crise nous parlons !

Des causes multiples - passage d'une production agricole déficitaire à une production excédentaire, perméabilité des frontières de la Communauté économique européenne, dumping de certains pays producteurs mondiaux, développement des échanges commerciaux avec les pays en développement qui nous vendent des produits agricoles, seuls produits qu'ils ont, démocratisation et ouverture des frontières des pays de l'Est, causes auxquelles se sont ajoutés, ces dernières années, de graves dégâts causés par les intempéries et la sécheresse - ont abouti à ce que le revenu des agriculteurs a perdu en dix ans plus de 20 p. 100 de son pouvoir d'achat.

Ce constat étant fait, il faut immédiatement ajouter que, depuis deux ans, globalement et en moyenne - j'insiste sur ces mots - la situation se redresse : 8,2 p. 100 de pouvoir d'achat supplémentaire en 1989 (*Protestations sur les travées du R.P.R., l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)...

**M. Raymond Courrière.** Ne te laisse pas faire !

**M. Fernand Tardy.** ... et 5 à 7 p. 100 de pouvoir d'achat supplémentaire attendus, malgré la sécheresse, en 1990. Ce sont des chiffres que tout le monde connaît !

Sont-ils en crise, les producteurs de vin de qualité dont le revenu brut moyen a augmenté de 68 p. 100 en 1989, les producteurs de végétaux hors sol, avec plus de 40 p. 100, les producteurs de fruits, avec plus de 16 p. 100 et les perspectives d'une année 1990 encore meilleure, les producteurs de vins courants, avec plus de 8 p. 100, et les céréaliers qui, malgré ce que j'ai entendu, viennent de connaître deux années exceptionnelles ?

**M. Georges Berchet.** Et le tournesol !

**M. Fernand Tardy.** Sont gravement touchés, il est vrai, les éleveurs ovins et bovins - tous les éleveurs, d'ailleurs, quelle que soit leur spécialité - et ce sont eux qui doivent bénéficier pleinement de la solidarité nationale. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Il est inexact de dire qu'il y a une crise généralisée. Certains secteurs se portent très bien. En revanche, d'autres doivent, c'est vrai, être immédiatement et massivement soutenus.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. François Tardy.** Les aides seront donc d'autant plus efficaces qu'elles seront plus spécialisées et personnalisées.

D'autres orateurs du groupe socialiste préciseront la situation de nos élevages et les aides qui ont été apportées pour les soutenir - ainsi que celles qu'il conviendrait d'y ajouter - qu'elles soient nationales ou européennes.

Je voudrais, pour ma part, affirmer quelques principes généraux qui constituent la base d'une politique agricole telle que nous la concevons.

Premier principe : nous sommes pour une agriculture compétitive et ouverte. On ne ferme pas ses frontières lorsqu'on est le plus important exportateur de la C.E.E.

A ce sujet, à l'adresse de ceux qui, contre toute raison, continuent à charger la Communauté de tous les maux, j'affirme que, si celle-ci n'avait pas été instituée, l'agriculture française, aujourd'hui confrontée à une concurrence mon-

diale, connaîtrait des difficultés encore plus graves ; des régions agricoles entières seraient déjà rayées de la carte. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**Mme Hélène Luc.** La réalité est là, en tout cas !

**M. Fernand Tardy.** Une agriculture compétitive et ouverte, il faut avoir le courage de le dire, cela implique une régulation des marchés et de la production.

L'agriculture actuelle ne peut évoluer dans une totale liberté sans aller vers une catastrophe rapide. A cet égard, nous devons nous poser des questions sur les jachères ou sur l'installation des jeunes, qui doit évoluer vers des installations à la pérennité assurée, peut-être par une aide favorisant les jeunes les plus qualifiés.

De même, ne faut-il pas différencier les accès aux prêts bonifiés suivant les surfaces d'exploitation, les zones de production, la situation des exploitants ?

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Fernand Tardy.** Ne faut-il pas reparler sérieusement de prix différenciés ? A ce propos, j'ai été frappé de constater que cette idée, jadis iconoclaste, est maintenant reprise par le C.N.J.A.

Dans ce contexte d'agriculture compétitive, il est nécessaire de conserver et de renforcer les mesures d'accompagnement prises en faveur de tous ceux qui ne peuvent pas tirer des revenus suffisants de leur activité de production.

Cela m'amène à mon deuxième principe : affirmer clairement notre attachement à une agriculture qui occupe l'espace. Inexorablement, dans les années qui viennent, le nombre d'agriculteurs va diminuer. Je crois que cette idée est admise par tous.

**Mme Hélène Luc.** Ce n'est pas inévitable !

**M. Fernand Tardy.** Le vrai problème est celui de la répartition des paysans sur l'ensemble du territoire, de l'installation des étrangers et de l'encouragement de formes de production adaptées aux zones de faible population.

**M. Raymond Courrière.** Bravo !

**M. Fernand Tardy.** L'extensification, par exemple, ne saurait être réalisée tant que l'impôt sur le foncier non bâti subsistera.

Troisième principe : il faut revoir la répartition des aides publiques pour compenser des handicaps ou pour rémunérer des travaux complémentaires effectués par les exploitants.

N'en déplaise aux organisations professionnelles, il y a en France deux agricultures. Il faut l'affirmer, car c'est la vérité : une agriculture compétitive, industrielle, et une autre qui occupe l'espace, qui doit être la plus compétitive possible mais qu'il faut aider.

Le moment n'est-il pas venu de réfléchir sur la possibilité de substituer une partie de l'aide aux produits par une aide à la personne ? (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je pose la question, car je sais que le problème est délicat ; mais nous devons l'aborder !

**Mme Hélène Luc.** Mais cela ne règle pas le problème !

**M. Fernand Tardy.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, tels sont les principes qui devraient guider nos réflexions et notre action dans les années à venir.

Cette crise a fonctionné comme un révélateur d'interrogations, d'angoisses, de questions : quotas laitiers, système des quantités maximum garanties, baisse des prix, concurrence avec les Etats-Unis, négociations du G.A.T.T. au cours desquelles nos partenaires mondiaux ne cessent de demander des baisses du soutien de l'agriculture.

Combien de temps cela va-t-il durer ? Quel est l'avenir ? Où allons-nous ? Voilà les questions que se posent nos exploitants.

Et que dire de la situation de ceux qui se trouvent dans des zones fragiles et défavorisées ? Le désespoir, générateur de violence, s'installe. Les démagogues en profitent et désignent, bien entendu, le Gouvernement en place, en oubliant tout le passé. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Faut-il leur rappeler que l'agriculture est le secteur le plus intégré de l'Europe, que nous ne sommes pas maîtres de toutes les décisions...

**M. Hélène Luc.** Ah, le voilà, le mal !

**M. Philippe François.** Eh oui !

**M. Gérard Larcher.** C'est vrai !

**M. Fernand Tardy.** ... et que nous gérons, par exemple, une situation ovine générée par le catastrophique règlement de 1980 ?

**M. Raymond Courrière.** Chirac !

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**Mme Hélène Luc.** Vaste problème !

**M. Fernand Tardy.** Pourtant, par des mesures immédiates que le Gouvernement a décidées en deux temps, des aides importantes sont déjà en place.

Il s'agit d'aides spécifiques pour les plus endettés, mais d'aides gérées par la profession elle-même, ce qui est un principe nouveau. Il n'y a pas de chèque pour tout le monde, il n'y a pas de désendettement pour tout le monde. Tous ne sont pas dans la même situation !

Il s'agit du report des cotisations sociales, de la mise à la disposition des éleveurs d'aliments de substitution à prix réduit, de l'aménagement de la dette, de mesures exceptionnelles de trésorerie.

Des mesures sont prises en faveur du marché des viandes bovine et ovine, notamment une vérification de l'application rigoureuse de la réglementation communautaire et une gestion plus équilibrée des marchés par la C.E.E.

Qu'il me soit permis ici de regretter que certains départements du Midi aient été écartés du bénéfice de ces mesures (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)...

**M. Raymond Courrière.** Très bien !

**M. Fernand Tardy.** ... car ils vivent une sécheresse endémique. Cette année, un déficit supplémentaire d'eau est venu s'ajouter à cette situation. Ainsi, dans ma région, par exemple, certains éleveurs ont récolté 60 p. 100 de fourrage en moins par rapport à l'an passé. J'espère, monsieur le ministre, que vos services voudront bien étudier ces situations préoccupantes.

Crise du secteur de l'élevage il y a. D'autres crises suivront si on ne se résout pas à réexaminer le règlement communautaire et les relations commerciales avec les pays producteurs du monde.

Tout est faussé, en agriculture, à force de mesures ponctuelles ajoutées les unes aux autres. Je citerai un seul exemple : on parle de prix mondiaux, mais cela ne veut plus rien dire quand on sait que les agriculteurs des pays riches produisent à bas prix parce qu'ils sont subventionnés et que, d'autre part, les producteurs des pays pauvres produisent à bas prix parce qu'ils perçoivent des revenus dérisoires.

Il y a un urgent besoin d'une concertation générale qui pourrait aboutir à des règles économiques plus saines.

Monsieur le ministre, vous venez d'être appelé à la tête d'un ministère difficile, vous n'en doutez pas. Votre prédécesseur, M. Nallet, a dirigé ce secteur pendant plusieurs années, avec la compétence et l'autorité qui lui étaient reconnues par tous, notamment par ses homologues européens. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes. - Rires et exclamations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**Mme Hélène Luc.** Ce n'est pas l'avis des agriculteurs !

**M. Fernand Tardy.** Je veux ici lui rendre hommage. Au demeurant, j'ai reçu ces derniers jours un certain nombre d'agriculteurs et, depuis que M. Nallet n'est plus ministre de l'agriculture, tout le monde le trouve exceptionnel ! (*Nouvelles exclamations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur plusieurs travées du R.D.E.*)

**M. le président.** Concluez, monsieur Tardy.

**M. Fernand Tardy.** Vous êtes un homme ouvert et dynamique, monsieur le ministre, un homme de réflexion et de bon sens. Vous avez besoin de toutes ces qualités ! Le secteur agricole est en effet particulièrement sensible, non seulement parce qu'il met en œuvre des techniques très affûtées, mais aussi parce qu'il intéresse la vie de ceux qui produisent et de ceux qui consomment. De plus, il s'agit de travailler sur des matières vivantes soumises aux aléas des parasites et du climat.

Il n'est pas extraordinaire, dans ces conditions, que les équilibres de production et de prix soient difficiles à trouver. Encore faut-il les chercher, en laissant sur le bord du chemin le moins de monde possible et en permettant à ceux qui travaillent de vivre décemment.

C'est la dure tâche qui vous attend, monsieur le ministre. Mais vous trouverez les socialistes à vos côtés pour la mener à bien. (*Applaudissements prolongés sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bonnet. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. Christian Bonnet.** « Après avoir reporté la décision d'indemnisation... le Gouvernement s'en tient aux 6 milliards annoncés ces derniers jours... Petits et moyens éleveurs se voient refuser la sauvegarde de leur revenu... »

Ainsi s'exprimait, le 23 septembre 1976, le secrétaire national aux questions agricoles du parti socialiste. Beau sujet de méditation sur la parabole de la paille et de la poutre ! (*Sourires sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Ces 6 milliards de francs, qui correspondent à un peu plus de 16 milliards de francs aujourd'hui, permettent, si on les rapproche des 1,5 milliard de francs traduisant l'effort propre de l'Etat en 1990, de prendre la mesure de la désinvolture avec laquelle vient d'être traité le drame de la paysannerie française. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E. - Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Gérard Delfau.** Vous voulez davantage d'impôts ?

**M. Christian Bonnet.** Désinvolture, ou aveuglement ? N'a-t-on pas entendu, voilà dix jours, aux assises de Nantes, votre prédécesseur déclarer : « Globalement, l'agriculture se porte bien. Et c'est sans inquiétude que nous attendons les estimations des revenus moyens agricoles. » (*Nouvelles protestations sur les travées socialistes.*)

« Revenus moyens » ! La voilà bien, la source d'un tragique malentendu ! Vous êtes, monsieur le ministre, en charge « des » agricultures car, d'une région à l'autre, d'une production à l'autre et d'une génération à l'autre, les situations varient du tout au tout.

**M. Gérard Delfau.** Nous le savons, cela, mais nous, nous le disons !

**M. Raymond Courrière.** Qu'avez-vous fait, vous ?

**M. Christian Bonnet.** Dans le traitement de la crise, le Gouvernement a commis une erreur d'appréciation : faute d'avoir pris la dimension du drame, il a lésiné sur les moyens.

Il a également commis une erreur de méthode : prenant le parti de raffiner, il a tardé à agir. Il lui faut aujourd'hui réparer, prévenir et réformer.

Réparer c'est prolonger d'un an le tableau des remboursements en capital de la dette des jeunes agriculteurs, les plus fragiles sur ce plan et les plus porteurs d'avenir, et prendre en charge leurs intérêts de l'année en cours.

Réparer, c'est aussi doubler la petite dotation de l'Etat - 300 millions de francs - au fonds récemment créé pour la prise en charge des retards - justifiés - de cotisations sociales.

Réparer, c'est encore provoquer à Bruxelles, mettre en œuvre à Paris des mesures de sauvegarde du marché des viandes bovine et ovine.

Prévenir, c'est prendre - d'extrême urgence, monsieur le ministre - des moyens pour éteindre le feu qui couve chez les producteurs laitiers, du fait d'une chute de près de 20 centimes - 10 p. 100 ! - sur le prix du lait par rapport à celui de l'automne 1989.

Réformer, enfin, c'est ouvrir un vaste chantier débouchant, bien au-delà de la réforme du régime des calamités et dès le début de la session de printemps, sur des dispositifs hardis et novateurs, propres à assurer l'avenir.

Formation des hommes, transmission des exploitations, égalité de concurrence avec nos partenaires, voilà trois têtes de chapitre, parmi d'autres, qui appellent une écriture plutôt que des tables rondes où l'on tourne en rond, ou des colloques en forme de soliloques alternés. (*Très bien ! sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Mais tout cela serait de nul effet si la France ne se décidait pas à marquer son refus sans appel, sans compromis - un mot qui m'a inquiété dans votre propos, monsieur le ministre -...

**M. Adrien Gouteyron.** Tout à fait !

**M. Christian Bonnet.** ... d'avaliser la ruine de l'agriculture communautaire à laquelle paraît consentir une Commission en proie à un profond dérèglement d'esprit. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur plusieurs travées du R.D.E.*)

Depuis 1984, la liste est longue des sacrifices imposés à nos exploitants : quotas, stabilisateurs, abandon de mécanismes d'intervention, affectation massive des fonds structurels européens aux partenaires de fraîche date.

**M. Raymond Courrière.** Et entre 1986 et 1988 ? Et Guillaume ?

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Et les montants compensatoires ?

**M. Christian Bonnet.** Plus révélatrice encore, la décision proposée par la Commission - et acceptée, celle-là, par le conseil des ministres - à la suite de la réunification de l'Allemagne de relever les plafonds budgétaires dits *guide-lines* arrêtés en 1988 pour une période de quatre ans, à l'exception du seul chapitre agricole !

**M. Emmanuel Hamel.** Inadmissible !

**M. Christian Bonnet.** Hier, le conseil paraît s'être - enfin ! - ressaisi, et la perspective du débat parlementaire d'aujourd'hui n'est sans doute pas tout à fait étrangère aux fermes propos tenus par M. le Premier ministre au vice-président Adriessen.

Mais il faut aller plus loin. Dans le vaste marchandage sur les grands équilibres qu'est l'*Uruguay round*, les Etats-Unis affichent une volonté délibérée de détruire toute protection aux frontières de la Communauté.

Face à un tel état de chose, deux initiatives s'imposent.

En premier lieu, la France doit, dès demain, sans esprit de compromis, je le répète, exiger le report de la date, toute proche, prévue pour la conclusion des accords du G.A.T.T. au motif que, depuis un an, le contexte communautaire et international s'est profondément modifié.

**M. Louis Jung.** Très juste !

**M. Christian Bonnet.** L'Allemagne réunifiée, c'est 800 000 agriculteurs de plus dans la Communauté.

L'effondrement du communisme, ce sont, à l'Est de l'Europe, des agricultures structurellement déficitaires, en passe de devenir autosuffisantes, sinon excédentaires, comme l'est déjà la Pologne, qui vient d'exporter des céréales vers l'Union soviétique alors que, l'an dernier, elle suppliait la Communauté de lui en livrer 800 000 tonnes.

La crise du Golfe, c'est une marche de plus dans la descente aux enfers de pays en voie de développement déjà menacés de famine.

En second lieu, M. le Président de la République devrait donner autorité à Mme Elizabeth Guigou, qui a toutes les qualités requises d'un chef d'état-major (*Murmures sur les travées socialistes*), sur tout ce qui a trait aux négociations du G.A.T.T., intimement liées, on vient de le voir, aux dossiers européens.

M. le Président de la République est, en effet, seul en mesure de faire prévaloir l'intérêt supérieur de l'Etat sur les susceptibilités ministérielles en décidant que le ministre des affaires européennes est aussi celui du commerce mondial.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Très bien !

**M. Christian Bonnet.** Les agriculteurs sont en proie à une grave crise morale.

Ils possèdent pourtant deux qualités peu communes dans le monde d'aujourd'hui. L'une est visible : ils sont courageux, ces paysans qui, dès le vendredi matin, à l'heure de la traite, entendent la radio souhaiter « bon week-end » aux citadins pressés de fuir la ville... (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. Félix Leyzour.** Démago !

**M. Christian Bonnet.** ... ces paysans dont Tchekov a si bien dit : « Ils sont sans cesse au travail, et c'est un mot qu'ils n'utilisent jamais ».

Leur autre qualité est cachée : ils sont fiers, ces hommes et ces femmes qui vont répétant partout qu'ils ont honte d'être assistés.

Qu'ils abandonnent donc tout complexe, car il n'est pas aujourd'hui une agriculture au monde qui ne soit aidée,...

**Mme Héliane Luc.** Il y a vingt ans que cela dure ! Vous auriez dû le dire et y remédier avant !

**M. Christian Bonnet.** ... car la liste est longue des activités assistées par l'Etat - 2,3 milliards de francs, en 1984, pour La Chapelle-Darblay, 700 millions de francs, en 1989, pour un paquebot de croisière -...

**Un sénateur sur les travées socialistes.** Le France !

**M. Christian Bonnet.** ... car le secteur industriel consomme des devises quand ils en rapportent, car la baisse du poids relatif de l'alimentation dans le budget des familles, c'est eux, car les aménageurs de l'espace, les protecteurs des paysages, c'est encore eux,...

**M. Gérard Larcher.** Très juste !

**M. Christian Bonnet.** ... car le coût budgétaire et social de la désertification de régions entières serait cent fois supérieur à celui du soutien qui est pour eux non pas un don mais un dû. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

« Toujours l'inattendu arrive » : vous avez voulu, monsieur le ministre, justifier le titre de cette nouvelle d'André Maurois et vous voilà face à une tâche proprement titanique, alors que l'inquiétude qui nous habite ne s'attache pas à votre personne mais à votre culture, pas celle de l'érudit que vous êtes mais - le terme n'est en rien blessant - votre culture de parti.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** C'est scandaleux !

**M. Christian Bonnet.** Ce terme signifie seulement que, si personne n'oserait contester au parti socialiste - il y faudrait beaucoup d'audace - la tripe républicaine,...

**M. Gérard Delfau.** C'est bien le moins !

**M. Christian Bonnet.** ... bien peu nombreux sont ceux qui s'aventureraient à lui reconnaître la fibre paysanne ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que certaines travées du R.D.E. - Vives protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Gérard Delfau.** C'est un scandale !

**M. Claude Estier.** Vous n'avez pas le monopole de l'agriculture !

**M. Gérard Delfau.** C'est un scandale ! Et Montredon, monsieur Bonnet !

**M. Christian Bonnet.** Et ce n'est pas...

**M. Gérard Delfau.** Et Montredon, monsieur Bonnet !

**M. Christian Bonnet.** Et ce n'est pas le propos didactique...

**M. Gérard Delfau.** Et Montredon !

**Un sénateur sur les travées de l'U.R.E.I.** Il ne va pas se taire, celui-là !

**M. Gérard Delfau.** Je dirai ce que je veux, et M. Bonnet sait de quoi je parle !

**M. Christian Bonnet.** Et ce n'est pas le propos didactique, mais dépourvu apparemment de toute conviction, que vous nous avez délivré en ouvrant ce débat, monsieur le ministre, qui est de nature à modifier une telle appréciation. (*Très bien ! et vifs applaudissements sur les travées de*

*l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E. - Protestations sur les travées socialistes.)*

**M. Gérard Delfau.** Les viticulteurs vous remercient, monsieur Bonnet !

**M. le président.** La parole est à M. Delga.

**M. François Delga.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les différents thèmes si bien traités par la plupart de nos collègues, et plus particulièrement sur ceux qu'a évoqués mon collègue Louis Brives. Avec moins de talent et d'éloquence virgillienne que lui - hélas ! pour moi - je limiterai mon intervention à trois problèmes essentiels pour les agriculteurs.

Le premier concerne le volume de production.

Hier, l'agriculture était déficitaire. Aujourd'hui, les agriculteurs sont devenus des chefs d'entreprise, des techniciens, et ils ont été incités à produire.

Ils ont produit bien et bon marché pour la ménagère et l'Etat, avec les moyens appropriés : matériels, engrais, phytosanitaires, désherbants qui, à la longue, ont, certes, une contrepartie écologique.

Ils ont donné l'indépendance alimentaire à l'Europe.

Ils ont permis à la France d'exporter, en 1989, pour plus de 50 milliards de francs de produits agricoles. Où se situerait le déficit du commerce extérieur sans eux ?

Ils ont très bien, trop bien réussi ; ils produisent en excès, ils sont victimes de leur succès. Mais plusieurs ministres de l'agriculture n'ont-ils pas admis la nécessité de trois années excédentaires sur cinq pour assurer l'autonomie alimentaire de l'Europe ?

Cependant, le rendement ne sera jamais identique entre le Nord et le Sud de la France, malgré des coûts de production égaux, sinon supérieurs dans le Sud.

Ne pourrait-on pas, pour les zones les plus défavorisées, celles du Sud en particulier, et autres, prendre des mesures permettant, pour les productions possibles, d'intégrer à la fois un quantum de produits à l'hectare et un prix différencié suivant la qualité ?

J'en viens au deuxième problème, celui des prix.

Ils sont décidés par les spécialistes de la politique agricole commune. Ils sont influencés par des importations peu orthodoxes, par des excédents de production communautaires, mais aussi, sur le plan international, par des décisions du G.A.T.T. prises sous la pression des Etats-Unis. La Commission de Bruxelles n'a-t-elle pas proposé, ces jours derniers, se pénalisant elle-même, de réduire, en cinq ans, de 30 p. 100 les subventions à l'agriculture ? C'est inadmissible !

En outre, que penser du gel des terres dans la C.E.E., alors que les jachères sont remises en culture aux Etats-Unis ?

Et voilà que l'ouverture des frontières de l'Est se traduit déjà par l'imposition d'une baisse de 4 p. 100 de la production française de lait de vache pour 1991 ! Et, cependant, un tiers de la population du globe souffre de la faim.

J'ai bien pris note, monsieur le ministre, de votre volonté d'obtenir, à Bruxelles, les mesures adéquates pour défendre notre agriculture.

Le troisième problème, enfin, ce sont les charges.

L'agriculture est européenne au niveau des prix, et ils sont bas ; elle reste française pour le niveau des charges, et elles sont élevées ! C'est non seulement tout le problème de la survie du monde agricole qui est posé, mais aussi celui de tous les acteurs de la ruralité.

Les prix de revient ne sont plus compatibles avec les exigences ; c'est donc ces prix de revient qu'il faut baisser.

A côté des propositions bien connues, permettez-moi, monsieur le ministre, de faire quelques suggestions sur deux points et, d'abord, sur la politique de financement de l'agriculture ; il convient de remettre à niveau les prêts bonifiés, en chute libre ; entre 1983 et 1990, de 6 700 millions de francs à quatre milliards de francs. Cela induit, pour le département du Tarn, une file d'attente de plus de deux ans pour les prêts « plan d'amélioration du matériel et de l'équipement », une situation critique pour les « prêts spéciaux de modernisation », moins préoccupante pour les prêts à moyen terme spéciaux, mais difficile pour les prêts fonciers.

Second point : la fiscalité. C'est la plus lourde de la Communauté. Il faut la comprimer : en accordant, par exemple, la récupération totale de la T.V.A. sur le fuel ; en diminuant de manière significative l'impôt foncier non bâti avec, évidemment, compensation de l'Etat en faveur des communes rurales - j'ai bien noté, monsieur le ministre, votre intention ; en évitant l'aggravation des cotisations à la mutualité sociale agricole ; en faisant cesser le scandale du rachat par le repreneur familial de l'outil de travail lors de la transmission du patrimoine ; en augmentant, par exemple de 20 000 à 50 000 francs, la provision, avant impôt, pour les risques climatiques et, de même, pour les investissements.

Pourquoi ne pas permettre aux producteurs des zones défavorisées de conserver le crédit T.V.A. sur les produits vendus, comme cela se fait en Italie et en Allemagne ?

Monsieur le ministre, je ne peux pas ne pas évoquer les problèmes particuliers au Sud-Ouest, de la région Midi-Pyrénées, du Lauragais, en plein accord avec mon collègue du Tarn, frappé cinq années sur sept par des calamités dont quatre années de sécheresse qui appellent l'urgente nécessité de mesures en faveur de l'hydraulique agricole, certes, pour les cultures d'été, mais aussi pour l'ensemble des besoins en eau du tissu rural. Les emprunts nécessaires pour ce faire ne pourraient-ils pas bénéficier d'un taux identique à celui des prêts bonifiés ?

Je ne peux passer sous silence la chute des prix de la viande à la production : pour le veau, 1 000 à 1 500 francs de moins par tête ; pour les ovins, plus de 100 francs de moins par tête en quelques semaines, cette année.

La région Midi-Pyrénées est la première région moutonnière de France. Elle s'est parfois exprimée par des actes de désespoir, car aux causes conjoncturelles s'ajoute, avec encore plus d'acuité, le manque de perspective d'avenir !

Je rappelle, une fois de plus, le persistant problème social et humain des retraites agricoles, dont certaines sont inférieures à l'allocation du R.M.I. et, dans tous les cas, très insuffisantes pour permettre aux agriculteurs qui y sont obligés de terminer dignement leur vie dans une maison de retraite ou d'accueil médicalisée, si ce n'est en grevant sérieusement les budgets d'aide sociale des collectivités locales.

Monsieur le ministre, je ne doute pas que vous saurez mettre en œuvre les intentions que vous avez formulées. Voudrez-vous cependant convenir que l'agriculture, quoi qu'on en dise, n'est pas autant subventionnée qu'on le crie, je n'ose dire autant que l'industrie ?

La politique agricole ne peut être fondée sur un viatique de l'Etat ; elle doit l'être sur une politique de prix de revient positif, bénéficiaire et sur la volonté de garder vivant le milieu rural qui fait, lui aussi, « la France ». (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gerbaud.

**M. François Gerbaud.** Monsieur le ministre, vous avez eu un long flirt avec l'Histoire, et cela va peut-être justifier le début de mon propos.

A la page 95 des manuels d'histoire que les jeunes des classes de sixième renouvées, au terme de la quarante-cinquième réforme, étudieront dans quarante ou cinquante ans, au chapitre « Economie-agriculture », on pourra lire ceci : « 1990, année terrible pour l'agriculture française dans toutes ses activités.

« Au cœur d'un été torride qui fit découvrir aux Français qu'ils pourraient un jour manquer d'eau, les agriculteurs organisèrent de nombreuses manifestations. Certaines furent si violentes que l'on redouta le pire. Des routes furent coupées, des voies ferrées aussi ; la Président de la République fut même empêché d'inaugurer le T.G.V. Aquitains, qu'il avait mis sur les rails ; des cortèges bruyants, signifiant la colère des paysans, sillonnèrent les rues des préfectures et des petites villes qui étaient encore à l'époque des sous-préfectures.

« Le mécontentement était vif, profond, justifié dans ses raisons. Les cours des céréales, du blé, des ovins, des bovins avaient profondément chuté, victimes d'une grave désorganisation des marchés et d'une grande incapacité de l'Europe du moment à protéger ces échanges qu'elle avait cependant pour mission d'organiser.

« Les frontières étaient devenues de véritables passoires. D'Est en Ouest et d'Ouest en Est, les produits de la viande les traversaient sans peu ou pas de contrôle de salubrité. Tout était devenu inefficace.

« Devant ces faits, le monde agricole entra dans une logique de crise. Elle allait impliquer une double logique : celle du réalisme et celle de la fermeté dans la solidarité nationale qu'un peuple comme la France doit à l'un de ses corps en difficulté... »

J'arrête là, monsieur le ministre, ces lignes empruntées à l'imaginaire de l'écrit scolaire de demain... puisque c'est à vous-même et à l'actuel Gouvernement de la France qu'il appartient de dicter la suite de l'histoire. Mais nous sommes tous tentés d'y ajouter ces quelques lignes :

« Dans les mois qui suivirent, le Gouvernement prit des mesures appropriées pour répondre à l'urgence des besoins. Il imposa à Bruxelles une authentique fermeté qui surprit beaucoup ses partenaires habitués à beaucoup moins de combativité. Cette fermeté, devenue européenne, eut des répercussions positives à Genève sur les négociations du G.A.T.T. où les Américains cessèrent de nous imposer sans vergogne leurs intérêts, en nous accusant très hypocritement de subventionner notre agriculture quand eux-mêmes ne cessaient pas de la soutenir pour eux-mêmes. Il en résulta des marchés mieux équilibrés, un revenu agricole enfin assuré. L'agriculture française diversifiée dans une nouvelle loi d'orientation s'ouvrit à un nouvel avenir et continua en même temps à assumer sa mission économique et son rôle irremplaçable d'aménageur du territoire. »

« Telles furent les réponses aux émeutiers de la détresse auxquels on redonna les moyens de vivre avec leur famille en même temps que les raisons d'exister en leur restituant, en quelque sorte, leur carte d'identité perdue dans le « sommeil de l'été ».

Est-ce rêver que d'imaginer cela ? Je n'en sais rien. Mais ce que je sais, c'est qu'il y a un décalage flagrant entre nos ambitions pour le monde agricole et la manière dont vous en conduisez le destin depuis des années.

C'est cela qui justifie ce débat agricole, où vous inaugurez, si je puis me le permettre, monsieur le ministre, votre habit vert de nouveau ministre de l'agriculture et de la forêt.

En effet, pour nous, au Sénat, au Parlement, parler agriculture, c'est évoquer 80 p. 100 du territoire national, même si les agriculteurs ne représentent plus que 8 p. 100 de la population française, ce qui nous lave *a priori* de tout soupçon de séduction.

Parler agriculture, c'est s'attacher à parler de nos villages dont le dernier recensement a souligné les faiblesses, traduction sur le terrain de la disparition, en moins de neuf ans, au rythme de 27 000 par an, de 250 000 exploitations : sombre constat, sombre prévision qui annonce le départ de 52 000 actifs par an du monde agricole.

Parler agriculture, monsieur le ministre, c'est évoquer nos traditions, nos racines, nos équilibres ; c'est affirmer que le monde rural ne veut pas être une Atlantide verte, engloutie dans le béton des villes, si dévoreuses d'émigrants désorientés venus de nos campagnes, si dévoreuses d'espace et finalement de liberté que, pour mettre un frein à leur puissance hégémonique et dominatrice, les grandes villes du pourtour du bassin parisien ont dû créer une sorte de syndicat d'auto-défense contre l'absorption pour éviter l'élevage intensif du bison futé sur le bitume de nos routes de la région parisienne.

**M. Franz Duboscq.** Très bien !

**M. François Gerbaud.** Parler agriculture, c'est, bien sûr et surtout, parler de nos paysans et du pays, car, chacun le sait, il n'y a pas de pays sans paysans.

Parler agriculture, c'est aussi parler de l'aménagement du territoire rural dont, depuis des années, je ne cesse de dire qu'il est en état de péril et d'abandon, et qui, ici, au Sénat, fait l'objet d'une attention particulière par la mise en place d'une mission d'information sur le devenir de l'espace rural français.

Nous inquiétant ainsi de l'avenir de nos agriculteurs, nous exprimons le souhait d'en débattre non seulement avec eux, qui l'ont directement en charge, mais aussi avec les autres : nous le faisons régulièrement avec leurs représentants, nous le faisons aujourd'hui avec le Gouvernement.

Monsieur le ministre, j'appartiens à une région du centre de la France qui fut, avec ses grandes voisines de l'Ouest, au cœur de la difficulté et du mécontentement agricoles. Sans faire de particularisme départemental, je souhaite, de mon modeste observatoire, faire un rapide état des lieux.

Comme en de nombreux autres endroits, Bruxelles et la sécheresse ont croisé leurs effets pervers ! Je vous ferai grâce de la longue litanie de ces mercuriales tragiques où tous les produits s'affichent à la baisse.

La viande, en particulier, fut touchée. Partout, en plaine ou en montagne, partout l'on a constaté la meurtrière et vertigineuse dégradation des cours - nos collègues concernés en feront sûrement état.

Rappelons-nous : 20 p. 100 de baisse des cours pour les bovins. Dans le Berry, dans les foires, on vous disait « 1500 francs de moins par taurillon ! ».

La situation est plus grave encore pour le mouton, qui vaut aujourd'hui de 10 à 13 francs poids vif, ce qui correspond - tenez-vous bien ! - au cours de 1978. Le mouton est victime des exportations sauvages de Nouvelle-Zélande et d'Australie, via la Grande-Bretagne dont la monnaie ne fait qu'entrer dans le serpent monétaire européen sans qu'on sache encore si les effets en seront heureux.

Cette chute vertigineuse des prix, qui ruine jusqu'à la notion même de revenu agricole, s'explique, vous le savez bien, pour la viande en particulier, par un dérèglement total des marchés, dérèglement qui, dans l'indifférence, a atteint, dans certains cas, son point de non-retour.

Ces derniers mois, on a vu déferler des pays de l'Est, et plus particulièrement de l'Allemagne orientale - aujourd'hui partie intégrante de l'Europe des Douze - et cela sans aucune mesure transitoire, des viandes à si bas prix qu'elles ont détruit les cours européens et ruiné en outre les cheptels des pays d'où elles venaient. L'Europe fut sans réaction.

Il reste que, s'il est bien d'aider les jeunes démocraties à assurer leurs premiers pas vers la liberté, s'y prendre de cette manière est bien peu réaliste. Pour nous, pour nos agriculteurs, le constat est amer.

Il est grand temps, en tout cas, de remettre de l'ordre dans ces marchés européens, à dire vrai, plus foires que marchés.

Y voir clair, c'est l'objectif de la commission d'enquête que le Sénat se prépare à mettre en place, avec les mêmes objectifs que la commission d'enquête dont l'Assemblée nationale vient de se doter.

Dans l'exposé des motifs d'une proposition de résolution, au nom du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, vous faisiez opportunément état de préoccupations que nous partageons.

J'espère que, au terme des investigations qui vont être menées, sans aucunement préjuger votre action, vous accepterez, monsieur le ministre, que nous voyions dans ces constats écrits l'annonce d'une fermeté qui fera, à Bruxelles, respecter, mieux qu'ils le sont aujourd'hui dans les tortueux dédales de l'« eurocratie » communautaire, les intérêts de notre économie agricole.

J'ai dit « économie », car nul ne saurait oublier que, si nous avons une ambition agricole pour la France, cela pourrait être aussi, tout simplement, le fait de la reconnaissance pour une activité économique qui, par ses exportations agro-alimentaires a dégagé en 1989 un excédent supérieur à 50 milliards de francs, soit, en volume, le déficit de notre commerce extérieur.

Monsieur le ministre, nous n'entendons pas être des donateurs de leçons. Mais nous souhaitons vous dire, à la lumière de nos constats, que les mesures conjoncturelles prises par le Gouvernement appellent d'autres décisions et d'autres comportements lorsqu'il s'agit des structures et de l'avenir.

L'agriculture française est sinistrée. Cette situation appelle des solidarités extérieures à celles que le monde agricole sait, depuis longtemps, si bien organiser en son sein. Elle appelle des solidarités qui n'opposent plus le « rat des villes » au « rat des champs ».

Notre agriculture attend des harmonisations fiscales avec ses partenaires européens - je pense au foncier non bâti - et la compensation par l'Etat du manque à gagner pour les collectivités locales concernées.

Notre agriculture attend des droits de mutation moins élevés pour donner aux jeunes de meilleures conditions de reprise d'exploitation.

Notre agriculture attend de l'ECU qu'il soit dans les fluctuations des monnaies les travaux pratiques de la future monnaie commune européenne.

Notre agriculture attend la mise en place d'une politique d'aide à l'innovation par une incitation à l'agro-industriel : l'éthanol et sa filière amidon, riche en perspectives de molécules nouvelles ; maîtrise appliquée de la génétique végétale encouragée, comme on le fait dans le département de l'Indre ; production d'un chardon dont on sait qu'il est susceptible de produire de la pâte à papier et de l'huile nouvelle.

L'agriculture industrielle doit être, c'est notre sentiment, à côté de l'agro-alimentaire, une nouvelle voie à explorer, à encourager, à aider. Le Gouvernement en a-t-il l'intention ?

De ce débat surgit, à dire vrai, un véritable catalogue d'idées et de propositions. Certaines répondent à des besoins d'urgence : aider les agriculteurs à faire face en particulier à leur présent et à leur grave endettement que les meilleurs moratoires n'éviteront pas.

Les agriculteurs attendent un revenu stable, réel, assuré dans la revalorisation de leurs produits, la maîtrise de leur exploitation, indispensables à notre indépendance alimentaire et indispensables aussi à l'aménagement de l'espace rural français et à la restauration de leur dignité.

Je suis heureux d'avoir entendu de votre bouche, monsieur le ministre, pour la première fois aussi clairement, que vous associez l'agriculture à cet aménagement de l'espace rural. C'est pour nous très encourageant, car nous y croyons beaucoup.

Sans les agriculteurs, la défense de l'environnement deviendrait chimérique et la France verte défigurée. Ce n'est pas en créant je ne sais quel ministère de l'environnement plus vaste, plus contraignant que positif, que l'on gèrera une nature abandonnée prétendument prédisposée à je ne sais quels « loisirs de substitution ».

En fait, bien que nos agriculteurs soient aussi des aménageurs et les gardiens de notre espace rural et du territoire, je note que le budget pour 1991 de l'aménagement du territoire est le sixième de celui de la culture.

Il est nécessaire et il est grand temps de mettre en place une véritable politique intérieure, notre P.A.I.

Mais une telle politique suppose que le Gouvernement considère l'agriculture comme l'une de ses priorités. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

A la résistance intérieure de l'agriculture française, doit répondre, par un acte volontaire du Gouvernement de la France, un acte de résistance à Bruxelles à « cette Europe qui est usée jusqu'à la corde », comme l'a dit un ministre du Gouvernement.

Résister à Bruxelles, c'est rappeler à la Commission et à son président que l'action européenne se limite aux seules compétences transférées, à moins d'accorder à ladite Commission un droit à l'indépendance d'action par rapport aux Etats.

Résister à Bruxelles, c'est rappeler à la Commission qu'elle agit au nom et pour le compte de tous les Etats membres.

Les Etats ne peuvent pas être les figurants de la Commission et, par leur silence, les complices de ses abandons.

Résister à Bruxelles, c'est contraindre la Commission à parler haut et clair dans la négociation du G.A.T.T., surtout en ce qui concerne les marchés agricoles, en évitant une conclusion hâtive et les solutions de compromis.

Peut-être a-t-elle tendance à agir ainsi au nom de ses propres ambitions et par complicité avec cette grande puissance que l'on appelle les Etats-Unis, qui sont nos alliés au Moyen-Orient et nos adversaires sur les marchés.

Les agriculteurs français, monsieur le ministre, ne veulent pas être les otages ou les « Koweïtiens » agricoles des Etats-Unis.

Les agriculteurs n'accepteront pas que Genève soit la capitale de l'Europe et encore moins Washington.

Paris, Bruxelles, Genève, un long itinéraire... Il ne doit pas être le chemin de croix de l'agriculture. On a dit, c'était le chef du Gouvernement : « quand il y a une volonté, il y a un chemin ». Mais ici, à Paris, y a-t-il une volonté de parler haut et fort à Bruxelles comme à Genève ?

Nous le souhaitons et nous vous le demandons, monsieur le ministre, au nom de notre agriculture, entrée, contre son gré et contre nos intérêts, dans une crise économique mais aussi et surtout dans une crise d'identité et de société.

Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que son déclin est écrit dans l'inexorable marche du temps.

Dans un monde de remise en cause, de doute et de détresse, empreint de violence, il est des certitudes, et l'agriculture en est une, qui sont des rendez-vous avec l'Histoire... Or l'Histoire ne pardonne pas à ceux qui ont manqué ces rendez-vous.

Disant cela, je ne suis pas un imprécateur et je n'entends pas être non plus un prédicateur, je veux simplement nous éviter d'avoir à entendre, dans une parodie de l'Histoire : « Mesdames et messieurs, l'Europe agricole se meurt. Mesdames et messieurs, l'Europe agricole est morte ! » Nous voulons nous épargner cette oraison funèbre pour la France et pour les Français. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Arthuis.

**M. Jean Arthuis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, face à la crise dont les causes et les manifestations viennent d'être rappelées, notre devoir est de redonner confiance et espérance aux agriculteurs.

Je consacrerai mon propos à deux préoccupations qui relèvent de l'urgence absolue : d'abord, rééquilibrer les marchés de la viande bovine et ovine ; ensuite, rétablir la solidarité.

Il convient, en premier lieu, de rééquilibrer les marchés de la viande bovine et ovine.

La Communauté européenne n'a pas été à la hauteur de la libéralisation des Etats de l'Europe de l'Est. Dans un laxisme total, les importations d'animaux, les importations de carcasses de bovins et d'ovins en provenance d'Allemagne de l'Est vers l'Allemagne de l'Ouest et l'ensemble de la Communauté européenne, en provenance aussi de Pologne et d'autres pays de l'Europe de l'Est, se sont déroulées, je le répète, dans un laxisme total.

**M. Philippe François.** Parfaitement !

**M. Jean Arthuis.** Déficit de vigilance, déficit de régulation, déficit de moyens de la Communauté européenne ! Bien sûr, nous nous réjouissons de la démocratisation intervenue dans les pays de l'Europe de l'Est, mais en aucune façon nous n'admettrons que les agriculteurs, et eux seuls, paient cette démocratisation. Ils en sont aujourd'hui les victimes ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

L'Europe a manqué ce rendez-vous historique ; nous voulons croire qu'elle n'est pas à l'abandon et qu'elle n'abandonne pas l'agriculture. Mais alors, monsieur le ministre, dites bien à M. Delors que nous attendons des mesures strictes, un blocage immédiat des mouvements pour que l'on y voit clair et que l'on puisse rétablir l'équilibre du marché.

Il est assez frustrant pour le Parlement national d'avoir à évoquer un tel problème en l'absence des autorités européennes ; il faudra bien qu'un jour nous puissions combler cette lacune.

Seconde mesure d'urgence : rétablir la solidarité. Qu'est-ce à dire ? Il convient, tout d'abord, de remettre à l'étude la procédure d'indemnisation, qui est trop lente, trop complexe et trop arbitraire. Sans doute le Gouvernement n'a-t-il pas pris la mesure du préjudice subi par les agriculteurs en 1989 du fait de la sécheresse.

Par ailleurs, ces derniers ont manqué d'information : nombre d'entre eux étaient persuadés qu'il s'agissait d'un dispositif d'aide, c'est-à-dire destiné aux plus démunis, alors qu'était mise en œuvre une procédure d'assurance venant en couverture des préjudices subis.

Enfin, faute de moyens, et parce que l'Etat n'a pas été en mesure d'alimenter suffisamment le fonds national de garantie des calamités agricoles, l'indemnisation a dû être répartie avec rigueur et parcimonie. Cette procédure a fait des milliers d'exclus, qui éprouvent aujourd'hui de l'amertume et un sentiment de grande injustice.

Je l'ai dit, le Gouvernement - en l'occurrence, le ministère de l'économie et des finances - n'a pas pris la mesure du problème. Je suis parfois tenté de penser que M. Nallet a dû être fort affecté de cette attitude de fermeture absolue qu'a manifestée le ministère des finances face à cette situation.

J'espère qu'on ne laissera pas des agriculteurs sur le bord de la route, éprouvant un sentiment de détresse, d'injustice. Je vous demande, monsieur le ministre, de faire votre cette exigence et de la faire partager par le Gouvernement, même si le besoin financier représente plusieurs centaines de millions de francs.

Et puis, la solidarité, c'est aussi permettre aux exploitants qui sont les plus proches de l'âge de la retraite de mettre un terme à leur activité professionnelle s'ils le souhaitent, en ayant recours à un dispositif qui a déjà fait ses preuves pour les sidérurgistes, les mineurs, et d'autres professions. Je fais allusion au mécanisme qui a vu le jour avec le fonds national pour l'emploi. Dois-je rappeler que les sommes versées aux sidérurgistes partis ainsi en une sorte de pré-retraite exigent chaque année que l'Etat verse six milliards de francs ? Pourquoi ne pas offrir la même possibilité aux agriculteurs ? Ceux-ci pourraient, bien entendu, conserver une modeste parcelle, ce que l'on appelle la parcelle de subsistance, mais ils passeraient d'une économie agricole de production à une agriculture d'occupation. Sur ce point, j'aimerais aussi, monsieur le ministre, connaître vos intentions.

Mais, dans l'immédiat, j'insiste sur l'urgence qui s'attache à répondre à l'attente des exclus, dont vous devez comprendre la détresse. Ne les abandonnez pas et acceptez, je vous prie, monsieur le ministre, de reprendre la procédure pour compléter les crédits du fonds national de garantie des calamités agricoles et solder équitablement l'année 1989, pour répartir rapidement et judicieusement les indemnités qui seront allouées au titre de la sécheresse 1990, pour verser les avances relatives à 1990. Veillez donc à ce que soient bloqués les mouvements entre l'Europe de l'Est et la Communauté européenne pour rééquilibrer les prix sur le marché de la viande. Vous avez aussi l'obligation de rétablir les exclus de 1989 dans leur droit à indemnité.

Nous attendons, monsieur le ministre, de votre part, des paroles d'espoir et des engagements. Nous vous jugerons sur vos actes. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Monsieur le ministre, ce débat - je le conçois - n'est pas simple pour vous. En effet, les mesures annoncées sont imposées par les puissantes manifestations des agriculteurs, que nous avons soutenues et que nous soutenons encore.

La sécheresse, la baisse des rendements, les importations aveugles et spéculatives ne sont que des révélateurs d'une crise profonde de l'agriculture française. Sur les lieux mêmes des divers rassemblements, j'ai entendu un certain nombre de remarques, émanant notamment d'agriculteurs moyens, souvent jeunes, toujours performants, modernes, possédant bien leur métier mais souffrant d'un handicap : l'endettement corrélatif à cette modernité et les prix qui ne suivent pas.

Leurs observations - leur cri, devrais-je dire - sont celles-ci : où allons-nous ? Tous les agriculteurs connaissent une véritable crise d'identité, en particulier les jeunes. Les projets établis voilà quelques années, parfois deux ou trois ans, par les jeunes avec l'aide de services divers, officiels ou professionnels, se trouvent aujourd'hui remis en cause par le mur des remboursements. Le libéralisme - que je renonce à appeler « sauvagerie », car le libéralisme économique est toujours « sauvage » - met en cause la crédibilité d'un avenir pour les jeunes.

C'est pourquoi, au-delà de la discussion qui a lieu aujourd'hui, il est nécessaire que s'engage dans tout le pays un grand débat sur ces questions : veut-on encore une agriculture, et laquelle ? Veut-on occuper tout l'espace rural et en finir avec les départs sans remplaçants ?

La politique agricole commune ne garantit plus rien de sérieux ; les quotas laitiers ont démantelé et démantèlent encore des régions entières. Qui peut, ici, certifier que, demain comme aujourd'hui, nous ne serons pas soumis à d'autres « dumpings » féroces, portant sur les céréales ou d'autres productions par des Etats qui, pour des raisons quelquefois intérieures, auront décidé de brader leur production ?

Ce que l'on sait, par ailleurs, des intentions des Américains dans le cadre du G.A.T.T. ne nous fait pas sourire : après le maïs et le tournesol, même les céréales à paille sont dans leur colimateur. Mon collègue M. Félix Leyzour a dit tout ce qu'il fallait penser du G.A.T.T. et de la politique européenne, ce qui me permettra d'écourter quelque peu mon intervention.

Comme je le précisais à l'instant, les agriculteurs doivent travailler dur et ils font d'énormes efforts pour améliorer leurs productions. Toutefois, les décisions gouvernementales et européennes les accablent aux difficultés et, pour un grand nombre, à la ruine. Les politiques agricoles menées depuis des décennies par les différents gouvernements français n'ont eu qu'un seul objectif : satisfaire les appétits de profits des grandes sociétés multinationales et permettre aux Etats-Unis de disposer de l'arme alimentaire pour régenter le monde.

Un autre objectif de la politique agricole commune est de permettre aux multinationales de faire toujours plus de profits. Tout d'abord, payer moins cher les produits agricoles à la production permet aux industries agroalimentaires d'accroître leurs marges. Ensuite, maintenir les prix alimentaires relativement bas permet aux détenteurs de capitaux de refuser toute augmentation de salaire à leurs travailleurs. Ainsi notre pays devient-il importateur de produits qui pourraient être récoltés ou élevés chez nous, et nos déficits dans ces productions-là se creusent-ils d'année en année.

Aujourd'hui, un mouton sur deux - la proportion est même légèrement supérieure - que nous consommons est importé. Notre pays, qui avait le vignoble d'Europe le plus grand et le plus renommé, est en train de devenir structurellement déficitaire en vin.

Pour les éleveurs d'ovins, la crise s'accroît depuis une dizaine d'années et fait des ravages. Dans le département des Alpes-Maritimes, par exemple, les prix à la production ont chuté de 30 p. 100 en un an. Cette situation - il faut le dire - ne relève pas du hasard. Elle est provoquée - ce n'est pas nouveau - par un règlement ovin qui favorise avant tout la production de pays comme la Grande-Bretagne, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande.

Aujourd'hui, la situation est dramatique. Cet été - et en deux mois seulement - les cours de l'agneau ont chuté de 25 p. 100. Il faut remonter à 1970 pour constater des cours aussi bas. C'est dire la gravité de cette situation ! Même à des prix de bradage, la mévente est importante. Le malaise dépasse en ampleur tout ce que nous avions connu jusqu'alors. Certains groupements de producteurs ne parviennent pas à écouler la production, même haut de gamme, de leurs adhérents.

Cette crise puise sa source dans la politique communautaire et le règlement ovin signé par M. Méhaignerie et renégocié l'an passé par votre prédécesseur, qui n'a fait qu'aggraver la situation ; tous les ministres de l'agriculture ont agi de même.

La disparition des exploitations voue des régions entières à la désertification.

C'est dans cet environnement dramatique que notre pays subit, pour la deuxième année consécutive - pour certaines régions, telles l'Aquitaine et les Pyrénées, pour la troisième année - une sécheresse persistante. Il serait temps que les indemnisations promises pour les pertes dues à la sécheresse de ces années-là arrivent enfin, car nombre d'agriculteurs attendent encore !

L'eau est devenue aujourd'hui un enjeu national. Nous avons tenu un débat sur ce sujet ici-même, mais j'attends toujours des réalisations concrètes. En effet, dans tous les Plans - le VII<sup>e</sup>, le VIII<sup>e</sup>, le IX<sup>e</sup> - la réalisation de retenues d'eau était inscrite, mais jamais ces prévisions n'ont été suivies d'effet. En fait, à quoi bon réaliser des retenues d'eau pour l'agriculture si l'on veut la faire disparaître et si l'on a comme objectif, par exemple, de mettre en friche 500 000 hectares dans la région Midi-Pyrénées ?

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Très bien !

**M. Louis Minetti.** Vous laissez le soin aux régions, aux départements, quelquefois aux communes et aux agriculteurs eux-mêmes, de pratiquer un léger saupoudrage pour faire passer cette politique d'abandon national dans ce domaine !

Pour ce qui est du revenu des agriculteurs, mon collègue M. Leyzour a longuement détaillé les pertes et je ne vais donc pas y revenir ici. Cependant, je veux souligner que la

diminution du revenu des agriculteurs est la conséquence de la politique de baisse des prix mise en application par M. Guillaume - à peu près moins 30 p. 100 en dix ans - et poursuivie par votre prédécesseur, monsieur le ministre, politique qui a précipité la dégradation des conditions de vie des agriculteurs et qui explique les manifestations de ces derniers mois.

Tous, sans discrimination, sont touchés. On a parlé de l'Ouest, du Bassin parisien, du Nord ; permettez que j'évoque très rapidement le cas de la Provence.

Les légumiers et fruitiers assistent à une hausse vertigineuse de leur coût d'exploitation tandis que, sous l'effet des importations du nord comme du sud de l'Europe, les cours sont déprimés, si j'excepte provisoirement, à cause de la sécheresse, les producteurs de fruits de mon département, le Vaucluse, et d'un ou deux autres départements de la région.

Dans ces conditions, un peu partout, le tourisme élitiste, d'affaire et spéculatif prend le pas, ses conséquences, comme le T.G.V. Provence, qui fait tant parler de lui et qui, lui aussi, suscite des manifestations, et les décharges de produits nocifs, là où le désert s'installe, expulsent les exploitants contraints à la faillite.

Même les agriculteurs performants comme les serristes sont confrontés à une très dure situation. Dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la campagne de légumes a été désastreuse. Les différentes chambres d'agriculture ont des difficultés pour trouver dans la palette régionale celui qui, cet été, aura dégagé un revenu, si minime soit-il.

C'est donc bien la politique agricole menée par tous les gouvernements qui se succèdent depuis trente ans qui a conduit des dizaines de milliers d'agriculteurs, à la situation qu'ils connaissent aujourd'hui.

Monsieur le ministre, vous étiez sans doute présent, à un autre titre, lorsque votre prédécesseur a, selon une dépêche de presse, affirmé devant les parlementaires socialistes : « Il faut avoir le courage de dire que, sur un million d'agriculteurs de plus de cinquante-cinq ans, la moitié ne sera pas remplacée... ». Dans un hebdomadaire américain, il a déclaré que « d'ici à 10 ans, trois agriculteurs sur quatre seraient éliminés », ajoutant que « l'agriculture restera en région parisienne et dans l'Ouest ». Ainsi - car je n'ai pas entendu de protestations - vous acceptez de créer deux déséquilibres majeurs pour notre pays : l'un est économique et l'autre est écologique.

Premièrement, en concentrant les productions, le productivisme sur ces régions dont nous venons de parler, vous accroissez la pollution tous azimuts. Vous faites ce que votre prédécesseur constatait lorsqu'il parlait ainsi de la Hollande : « produire du porc sur un océan de lisier ». Ensuite, au milieu de toutes ces pollutions, votre collègue ministre de l'environnement viendra sans doute doctement faire la leçon aux agriculteurs, en parfait démagogue.

Deuxièmement, cette politique désertifie le reste du territoire. C'est la déshumanisation de la vie. Cette politique, je la connais bien et, en Provence, elle se résume en un mot : incendies. Certes, vous allez me répondre : c'est un constat. Mais, moi aussi, je constate que trois agriculteurs sur quatre doivent disparaître, comme l'indique à peu près en ces termes le recensement agricole de la Provence.

Cependant, il est insuffisant de constater. Il faut avoir une politique d'installation de jeunes agriculteurs. Il faut remplacer les paysans qui partent en ayant deux objectifs : occuper tout le territoire et produire ce que notre sol est capable de produire.

Un rapport de notre mission sénatoriale sur ces questions a bien montré l'amplitude de nos déficits, qui correspondent à peu près d'ailleurs à la totalité de notre surface agricole.

La France a besoin de son agriculture, certes pour l'alimentation de ses populations, en qualité comme en quantité, mais aussi pour l'emploi, pour la préservation de l'environnement et la diversité des paysages, pour un bon aménagement du territoire et pour lutter contre la faim dans le monde.

L'agriculture, c'est une grande affaire nationale. Elle est un atout indispensable à notre économie. Au-delà du présent débat parlementaire, le débat de fond doit s'instaurer dans tout le pays. Monsieur le ministre, êtes-vous disposé à ouvrir le débat avec tous les agriculteurs, tous les ruraux, tous ceux

qui veulent enfin avoir une agriculture et une France où l'on puisse vivre ? (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Soucaret.

**M. Raymond Soucaret.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis plus de quarante ans que je suis agriculteur, je n'ai jamais connu un tel drame dans les campagnes, une telle détresse dans les familles en difficulté, une telle angoisse de l'avenir chez les jeunes agriculteurs

**M. Roland Courteau.** Oh !

**M. Raymond Soucaret.** « Ultimatum », « guérilla », le vocabulaire agricole a pris, au cours des dernières semaines, un ton inhabituel et belliqueux qui traduit l'inquiétude et le désarroi du monde paysan.

**M. Raymond Courrière.** Du Lot-et-Garonne !

**M. Raymond Soucaret.** Deux mois après la « grande moisson » des Champs-Élysées, les agriculteurs doivent se rendre à l'évidence : l'opération séduction a échoué ; la République, disent-ils, les abandonne ou ne les comprend pas. Pour eux, l'heure est venue de recourir à la manière forte, l'heure de la violence et du désespoir est là.

En ce 9 octobre 1990, notre histoire économique et sociale est à un tournant. Il est temps que les discours cèdent la place aux vraies mesures concrètement appliquées et que le Gouvernement cesse de désespérer le monde rural tout entier.

Monsieur le ministre, je ne peux vous dresser, en trois minutes, un constat complet des problèmes et des conséquences de la crise profonde, conjoncturelle, c'est vrai pour partie, mais surtout structurelle, qui est la conséquence directe de la politique socialiste menée depuis 1981...

**Un sénateur sur les travées socialistes.** Et Guillaume ?

**M. Raymond Soucaret.** ... et qui, loin de réduire les inégalités, les a aggravées, contrairement aux promesses du candidat Mitterrand et de tous les chefs de gouvernement depuis dix ans, depuis que la gauche est au pouvoir.

Il est donc temps que le Gouvernement et son Premier ministre sortent de leur indifférence et de leur désinvolture et cessent de contourner l'obstacle. Il faut dès maintenant proposer au Parlement une nouvelle loi d'orientation agricole précisant les conditions d'aménagement d'un grand plan social et économique du monde agricole et rural français.

Monsieur le ministre, il est temps de répondre aux vraies questions.

Les agriculteurs auront-ils les moyens de s'insérer dans le marché ? Sont-ils ou vont-ils devenir de véritables entrepreneurs, aptes par leurs propres réalisations à affronter le marché mondial ou rester des « paysans-esclaves » ?

Je ne puis croire que vous poursuivez l'ambition d'un modèle de socialisme agraire qui a conduit à des situations dramatiques en U.R.S.S., à Madagascar et en Afrique. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Est-il aujourd'hui opportun de maintenir, sans réforme majeure, une politique agricole commune qui cumule désormais contre elle un maximum de critiques ?

**Un sénateur sur les travées socialistes.** Alors, il faut la libérer !

**M. Raymond Soucaret.** Les critères d'aide aux agriculteurs sont-ils ceux de la compétitivité, du revenu, de l'usage raisonné de l'espace, du respect des équilibres territoriaux naturels ou du vote ?

Pourquoi y a-t-il un désengagement constant de la France et de l'Europe ? Pourquoi la si nécessaire solidarité nationale n'a-t-elle pas été mise à contribution alors que notre agriculture compte autant de smicards que tout le reste de l'économie ?

Il faut mettre un frein à ce paupérisme rural qui marginalise une importante frange des actifs agricoles. Il importe qu'une aide soit initiée dans ce domaine, soit pour faciliter l'accompagnement social, soit pour aider à la réussite dans des formes variées de développement économique.

Ne me dites surtout pas que vous n'en avez pas les moyens. Vous me mettriez dans l'obligation de vous poser fermement la question : ...

**M. Roland Courteau.** Eh bien, posez-la !

**M. Raymond Soucaret.** ... où sont passés les 5 milliards de francs restant de la vente du Crédit agricole ?

Or les mesures annoncées le 26 septembre dernier seront, pour l'essentiel, financées par des transferts de ressources au sein de la profession. Ces mesures, qui n'entraîneront pas un appel de fonds publics supplémentaire, sont insuffisantes parce qu'elles ne répondent que conjoncturellement et non structurellement à la crise profonde que traversent la ruralité et l'agriculture françaises, une agriculture qui - faut-il le rappeler ? - à elle seule, avec plus de 50 milliards de francs d'excédents, réduit d'autant le déficit de notre commerce extérieur.

Ce que je réclame, c'est non pas l'assistanat pour les agriculteurs, mais la nécessaire solidarité nationale pour ces paysans de France, qui sont tout sauf des incultes et des ignorants ; cette solidarité passe par la mise en place d'une véritable caisse des calamités agricoles, comparable, par son fonctionnement comme par ses ressources, aux organismes d'indemnisation du chômage.

Que personne ne se méprenne : si le XXI<sup>e</sup> siècle est sans paysans, ce sera, n'en doutez pas, le siècle de la friche et des incendies, de l'ortie et du chienient. A vous, monsieur le ministre, de faire en sorte qu'il en soit autrement. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bony.

**M. Marcel Bony.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la multiplication des actions revendicatives des agriculteurs et le caractère radical de certaines d'entre elles ont rendu d'une actualité brûlante toutes les questions qui touchent à l'agriculture. Le présent débat et celui qui se tiendra le 11 octobre prochain à l'Assemblée nationale montreront que le problème, ou plutôt les problèmes du monde agricole ne sont pas simples à résoudre et qu'ils ne peuvent être ignorés.

Les causes immédiates de l'explosion paysanne sont bien connues des Français qui ont parfois eu à subir les conséquences de la colère des manifestants : ce sont les effets conjugués d'une sécheresse pour la deuxième année consécutive et d'un effondrement des cours de la viande sur les marchés bovins et ovins.

Si, selon l'I.N.S.E.E., l'évolution du revenu brut agricole moyen montre, sur les cinq dernières années, une quasi-stabilité, cela ne doit évidemment pas occulter les différences de situation dont souffrent certaines catégories d'agriculteurs et, surtout, les éleveurs qui sont aujourd'hui les plus touchés et qui subissent une énorme diminution de leur chiffre d'affaires. Certains, fortement endettés, n'ont pu supporter la crise de l'été et se sont retrouvés dans la rue poussés par le désespoir, mus par un mal de vivre commun.

Surtout, ce que tout le monde a remarqué, et quelques-uns plus que d'autres, c'est la détermination de ces manifestants qui, il est vrai, ne savent plus à qui s'adresser pour qu'une solution soit trouvée à leur problème.

Que faire pour dégager des revenus suffisants ? Quels débouchés peut-on espérer ? Quel sera notre avenir ? Ces questions, je les ai entendues souvent ces derniers temps, comme beaucoup d'entre vous. Elles sont révélatrices d'une perte de confiance et, ce qui est grave, d'une perte de confiance des jeunes car c'est bien là la grande angoisse de l'élevage français en 1990, celle de son devenir, celle de son futur.

En effet, la crise actuelle n'est pas seulement conjoncturelle, elle révèle un caractère structurel alarmant qui conduit ceux qui en sont victimes à remettre en cause la politique agricole mise en place dans les années soixante.

Plusieurs phénomènes explicatifs sont généralement évoqués quand on parle de crise de l'élevage.

En dehors de deux années de sécheresse consécutives qui ont provoqué, pour une partie du territoire, un déficit des récoltes fourragères touchant au demeurant toutes les productions et imposant aux éleveurs des achats de fourrages, on peut analyser la situation de la manière suivante.

En réalité, les éleveurs sont confrontés à deux crises. La première est la crise bovine. Elle est due à un décalage entre l'offre et la demande qui, même minime, a suffi à déprimer

le marché et à faire chuter les cours. Je ne m'apesantirai pas sur ce problème qui a déjà été largement évoqué par d'autres orateurs. J'insisterai davantage sur la crise ovine. Ancien éleveur de moutons du Massif central, je connais leurs difficultés dans les zones de montagne.

Aujourd'hui, bien que la consommation soit en hausse, les éleveurs français n'en ont pas « profité » alors que les importations de viande ovine à bas prix de Grande-Bretagne et d'Irlande ont nettement progressé, générant une chute des cours sur le marché français. La diminution a été de 10 p. 100 en moyenne depuis le début de l'année par rapport à 1989, avec des extrêmes de 15 p. 100 à 20 p. 100 pendant les mois de mai et juin.

Parallèlement, le niveau de la prime compensatrice ovine ne permet plus d'assurer aux éleveurs ovins un revenu suffisant pour pouvoir vivre de leur travail.

Cette crise n'est pas nouvelle ; elle touche durement notre pays depuis ces dernières années. Mais les conditions de son déclenchement se sont pratiquement accumulées depuis le premier élargissement de la C.E.E.

Les avantages de traitements communautaires exagérés obtenus par nos voisins d'outre-Manche en 1980 se sont ajoutés à la forte productivité et aux faibles coûts de la production de leur élevage ; éléments qui ont contribué à assurer leur prédominance sur le marché. Par ailleurs, je n'oublie pas les importantes variations de la livre sterling qui ont, jusqu'à présent, beaucoup influencé les échanges intracommunautaires.

Il faut également rappeler que les mécanismes communautaires de compensation mis en place lors de l'application du premier règlement ovin ont dû être révisés en 1988, les contraintes financières de la Communauté ayant, en effet, conduit la Commission à proposer la création d'un « stabilisateur ».

Telles sont, rapidement évoquées, les raisons qui, avec la concurrence des pays du sud de la C.E.E., expliquent le développement du malaise ovin français.

Mon collègue Raymond Soucaret mettait tout à l'heure en cause le gouvernement socialiste. En tant qu'éleveur, j'ai malheureusement vécu d'autres époques aussi difficiles et je n'oublierai jamais, notamment, que les prix de 1974 ont plafonné pendant cinq ans alors que l'inflation était à l'époque, vous le savez, de 12 p. 100 l'an.

Mais ne parlons pas du passé. Le nouveau règlement négocié en 1989 par votre prédécesseur devrait améliorer la situation des éleveurs français en 1993, monsieur le ministre. Il supprime, dans des conditions supportables, les avantages spécifiques dont bénéficiaient les Britanniques et les pays du Sud et devient le premier règlement communautaire sur le mouton, qui est d'application uniforme entre les Etats membres.

Pour l'heure, la période transitoire permet encore aux Britanniques de s'affirmer sur le marché. Quelle est la solution ? Quoi qu'on en dise, les conditions actuelles ne permettent pas aux moutonniers français de gagner la partie, car les coûts de production ne peuvent et ne pourront pas s'aligner sur ceux des Britanniques.

Par ailleurs, ils exportent des agneaux qui n'ont pas grand-chose à envier en qualité aux produits français.

En outre, je ne crois pas qu'il y ait de solution miracle, surtout pour l'agriculture française, qui se caractérise par la diversité, diversité des reliefs, des terres, des climats et, finalement, des hommes.

Ainsi, s'il n'y a pas une, mais des agricultures ; il n'y a pas une mais des solutions qui doivent coller à la réalité. En effet, vous le savez comme moi et bien d'autres l'ont déjà dit, monsieur le ministre, mes chers collègues, une politique doit se fonder sur des réalités.

Ce constat de bon sens m'amène à penser qu'il est nécessaire de rester attaché à l'analyse des contingences locales. Cela me paraît valable pour toutes les orientations agricoles, et pas seulement pour celles de l'élevage ovin.

C'est en tout cas la volonté du législateur qui, depuis 1960, a posé le principe de la compensation du handicap de certaines régions par des aides directes qui sont destinées à maintenir une vie économique réelle. La C.E.E. a adopté la même démarche et, à partir de 1975, elle établissait le fondement d'une politique en faveur des zones défavorisées, une

politique impliquant les Etats membres qui ont versé des indemnités pour compenser le défaut de compétitivité de l'agriculture de montagne.

Il faut reconnaître que les aides apportées à ces régions peuvent être très importantes. Certaines représentent jusqu'à 30 p. 100 du revenu brut d'exploitation. Elles sont donc indispensables !

Sur le plan national, le budget de l'agriculture s'élève à plus de 38 milliards de francs, soit seulement 27 p. 100 du total des dépenses publiques bénéficiant aux agriculteurs.

On peut toujours réclamer davantage ! Mais je pense qu'il conviendrait plutôt de procéder à une meilleure répartition des aides publiques, lesquelles, selon moi, sont attribuées trop souvent à des types d'exploitations qui ont moins besoin que d'autres, et j'en connais !

C'est en particulier le cas pour l'indemnité sécheresse. En langage juridique, cela s'appelle un enrichissement sans cause, et ce, au détriment d'autres agriculteurs. Il doit, en effet, exister une véritable solidarité à l'intérieur de la profession.

Définir les formes de production adaptées aux zones de faible population me semble primordial.

On parle également d'agriculture extensive, où la faiblesse des rendements serait compensée par l'augmentation des surfaces et une amélioration de qualité. Cette formule présenterait un intérêt écologique certain, si l'on considère le peu de fertilisants utilisés et la taille des territoires occupés.

Cependant, la taxe sur le foncier non bâti pèse trop lourdement sur les exploitations de montagne, à tel point que les estives, où l'herbe pousse naturellement, disparaissent les unes après les autres, laissant la place aux broussailles.

Ces estives devraient pourtant apporter un complément de revenu aux petits exploitants, les aider à vivre et à se maintenir, tout en limitant la désertification de nos campagnes. Après tout, pourquoi ne pas penser à des aides à l'hectare ?

« Il faut peut-être installer moins mais mieux », disait récemment Henri Nallet. Je souscris à cette idée, et j'ajouterais : « Ne pas prévoir, c'est déjà gémir ». Cette maxime de Léonard de Vinci s'applique parfaitement à la situation, tant il est facile de tenir un langage démagogique en plaçant partout pour l'installation massive des jeunes, alors que l'on sait qu'ils seront à court terme dans une situation précaire, à la merci des aléas de production.

Il serait malhonnête de les encourager à s'installer sur des zones difficiles sans une garantie à long terme de l'Etat.

La définition des secteurs à aider devrait, à mon avis, être envisagée au sein d'une véritable politique d'aménagement du territoire, politique dont on parle depuis vingt ans et que l'on attend toujours.

Sa mise en place serait tout à fait compatible avec la volonté écologique du Gouvernement en matière d'amélioration du cadre de vie, à condition que les paysans en tirent d'autres avantages que le plaisir de vivre dans des campagnes saines.

Il est également important d'encourager la pluriactivité, en particulier dans les régions touristiques où les agriculteurs doivent être étroitement associés aux aménagements en cours.

Mes chers collègues, nous ne devons pas faire de la démagogie à propos de problèmes aussi importants. Il n'existe pas deux catégories de sénateurs, ceux qui défendent l'agriculture et ceux qui, selon certains, la condamnent. Les sénateurs devraient être animés par la volonté commune de la sauver.

D'ailleurs, lorsqu'on a été paysan pendant plus de trente ans, comme l'a souligné un orateur, que l'on soit de droite ou de gauche, on est fortement touché par les problèmes qui se posent aux gens de la terre.

**M. Roland du Luart.** Très bien !

**M. Marcel Bony.** Nous nous sommes quelquefois trompés, les uns et les autres. Eh bien ! ensemble, travaillons pour un meilleur résultat ! Monsieur le ministre, un effort important a été réalisé par votre prédécesseur et nous savons bien que vous avez à cœur de répondre à un impératif de justice et d'équité dans le cadre d'une solidarité française et européenne.

Nous vous souhaitons de réussir. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. du Luart.

**M. Roland du Luart.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les intervenants précédents ont déjà fait de nombreuses remarques, des remarques techniques et souvent pertinentes, sur la situation de l'agriculture. Pour ma part, j'insisterai sur deux points : il faut que les agriculteurs sachent que leurs responsables politiques comprennent leur désarroi ; il faut que l'opinion publique comprenne la situation des agriculteurs.

Je traiterai d'abord du désarroi des agriculteurs. Il est extrême, et je le rencontre sans cesse chez les éleveurs de la Sarthe. Mais il existe tout aussi fortement dans beaucoup de nos régions, le grand Centre Ouest et ailleurs, où les quotas laitiers ont conduit les éleveurs à produire de la viande bovine. « La viande de la dernière chance » !

Il nous faut comprendre le drame de ceux qui sont endettés, qui ont consacré toutes leurs disponibilités à leur terre et qui se retrouvent brutalement étranglés, sans savoir comment ils pourront vivre demain.

Il ne s'agit pas pour nous, hommes politiques, de « récupérer » cette crise, comme votre prédécesseur nous en a accusés. Simple, nous sentons que la situation actuelle est inacceptable, ne serait-ce que sur le plan humain, et que les mesures prises sont, pour ceux qui sont en pleine détresse, insuffisantes.

Vous avez affirmé, à votre première séance de questions à l'Assemblée nationale, mercredi dernier, monsieur le ministre, que le Président de la République avait perçu la détresse du monde agricole. Vous avez ajouté que le Gouvernement y avait répondu par des mesures. Je ne suis pas convaincu, les agriculteurs non plus.

Nous n'allons pas jouer à échanger des chiffres. Mais, lorsque l'on annonce que le Crédit agricole va accorder 1 400 millions de francs au désendettement, sait-on bien que cela ne représente que 1 p. 100 des encours des agriculteurs ? Par ailleurs, lorsque l'on dit que l'ensemble du dispositif s'élève à près de 3 milliards de francs, chiffre qui peut sembler considérable aux non-initiés, combien sont réellement à la charge de l'Etat ? M. Christian Bonnet a rappelé d'ailleurs tout à l'heure ce qui a été fait en 1976 pour les agriculteurs.

**M. Emmanuel Hamel.** Il était ministre de l'agriculture à l'époque !

**M. Roland du Luart.** Si l'on doit accorder une aide à l'agriculture par redéploiement budgétaire, en reprenant d'un côté ce qu'on donne de l'autre, comment voulez-vous que les agriculteurs soient satisfaits ? Si, parallèlement, dans le projet de loi de finances, aucune mesure fiscale ne semble venir apporter des solutions à plus long terme, comment voulez-vous que les agriculteurs ne se sentent pas délaissés ou incompris ?

Quel groupe socio-économique ne bénéficie pas de l'aide de l'Etat quand il rencontre des difficultés ? A quel titre les agriculteurs en seraient-ils exclus ?

Un malade à toujours besoin d'attention, monsieur le ministre. L'agriculture française a mal, ne lui donnez pas l'impression que le Gouvernement n'apporte des remèdes qu'au compte-gouttes, quand il faudrait un traitement de choc.

J'insisterai maintenant sur un deuxième point : comprendre les agriculteurs, mais aussi expliquer à l'opinion publique.

Chaque fois qu'on interroge par sondage les Français sur l'agriculture, ils répondent qu'ils ont conscience de son rôle économique et qu'ils trouvent les agriculteurs sympathiques. Pourtant, en ce moment, on a l'impression d'une sorte d'incompréhension profonde.

Notre tâche à nous, élus, est claire sur ce plan ! Nous devons fournir des explications. Nous devons dire pourquoi l'agriculture, qui apportera plus de 55 milliards de francs d'excédents commerciaux à notre pays en 1990, a aussi des secteurs en difficulté. Nous devons dire, lorsque les comptes de l'agriculture annonceront dans un mois des prévisions du revenu agricole de 1990 en hausse, que la situation des agriculteurs est très disparate et que les bonnes récoltes des uns peuvent cacher les drames des autres.

Cela ne veut pas dire pour autant, monsieur le ministre, qu'il faut agiter à mauvais escient la solidarité intraprofessionnelle en laissant croire que les agriculteurs ne sont pas solidaires, alors que c'est tout le contraire. Le financement du plan gouvernemental, avec le concours du Crédit agricole, le prouve largement. C'est plutôt, hélas ! la solidarité nationale qui brille par son absence !

J'affirmerai avec force que chaque agriculteur prospère est imposé aux bénéfices réels - ils sont aujourd'hui 180 000 dans ce cas - et est donc assujéti à l'impôt comme tout autre citoyen. Dans ces conditions, où est l'injustice entre agriculteurs ? Où est le manque de solidarité ? Pourquoi chercher à diviser le monde agricole en opposant tel et tel secteur de production et en donnant des images fausses au reste des Français ?

Je n'irai pas plus loin ce soir ; je ne ferai pas de propositions pour des solutions à long terme ; j'aurai l'occasion d'y revenir en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, lors de la discussion budgétaire. Aujourd'hui, il me paraissait utile, monsieur le ministre, de mettre l'accent sur ces deux points et je m'estimerais déjà satisfait si le Gouvernement tentait d'y répondre. Nous demandons un peu plus de considération pour les agriculteurs, un peu plus d'explications objectives pour les Français. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste et du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Grandon.

**M. Jean Grandon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans ce débat qui a le mérite de s'inscrire dans l'actualité avec l'acuité que l'on sait, chacun a pu dire et mesurer les maux d'origines conjoncturelle et structurelle dont souffre l'agriculture française.

La compétitivité est devenue un impératif pour les exploitations agricoles, comme pour toute autre entreprise. Elles doivent produire le moins cher possible pour pouvoir vendre et continuer à disposer de ressources propres à leur adaptation.

Je n'évoquerai donc pas - cela a été fait et bien fait - les problèmes de productions, de filières, de prix ou d'évolutions technologiques.

J'aborderai concrètement et succinctement deux ordres de difficultés auxquelles se trouve confronté le secteur de l'activité agricole : d'une part, la fiscalité, qui interfère sur les prix de revient et sur les capacités d'autofinancement ; d'autre part, l'évolution du marché communautaire.

En matière de fiscalité, trois exemples de distorsion s'imposent à nous.

Tout d'abord, on constate une distorsion de concurrence dans l'application du régime de la T.V.A. : alors qu'en France la T.V.A. réelle est parfaitement neutre à l'égard des coûts de production des agriculteurs, le régime forfaitaire en vigueur chez nos voisins allemands s'apparente à un véritable mécanisme de subventions au profit de l'agriculture. Cette différence de traitement génère des distorsions de concurrence qui sont insupportables dans le contexte actuel.

Par ailleurs, on observe une disproportion entre les taxes foncières sur les terres agricoles en France et dans d'autres pays de la C.E.E. S'il est vrai que le législateur aménage et actualise régulièrement les impôts locaux, le poids du foncier non bâti constitue un handicap trop sérieux qui réduit les efforts d'adaptation des agriculteurs du fait de l'inadaptation croissante et constatée des bases d'imposition.

Dans la mesure où l'agriculteur assume la double fonction de producteur agricole et d'aménageur de l'espace rural, la parité des agriculteurs français avec leurs partenaires européens doit être expressément recherchée. Elle suppose donc une refonte en profondeur de la taxe foncière actuelle.

Enfin, on note un exemple d'inégalité fiscale au travers de l'utilisation des carburants d'origine végétale qui sont assujéti à la taxe intérieure sur les produits pétroliers et qui supportent ainsi la même fiscalité que le carburant pétrolier auquel ils se substituent, alors que les céréales et oléagineux qui le composent subissent déjà des taxes par ailleurs.

Pourquoi ne pas admettre qu'un tel produit puisse bénéficier d'un régime spécifique dès lors qu'il contribue à réduire notre dépendance énergétique ?

Cette harmonisation des fiscalités se situe, bien entendu, dans un contexte plus général : crise du Golfe, négociation du G.A.T.T., bouleversement dans les pays de l'Europe de l'Est, autant d'événements qui ajoutent au malaise général sur le marché agricole mondial et qui aggravent une situation déjà complexe sur le marché communautaire.

Avec la crise du Golfe, on reparle des débouchés non alimentaires de l'agriculture. Tributaires de sources d'approvisionnement extérieures et du prix du baril de pétrole, pour-

quoi ne reprendrions-nous pas, avec la volonté d'aboutir, les travaux sur l'éthanol carburant et l'ester d'huile végétale, qui concilieraient tous deux une utilisation rationnelle du sol et un potentiel de production particulièrement porteur ?

Les enjeux du G.A.T.T. - il convient de le rappeler - portent essentiellement sur le maintien éventuel du système de prélèvements et de restitutions qui protège l'agriculture européenne du marché mondial. Les intérêts de l'agriculture française doivent être défendus. Ils passent par la recherche d'une solution satisfaisante à la distorsion provoquée par les produits de substitution des céréales, qui pénalise tous les agriculteurs de la Communauté.

Enfin, la France et l'Europe ne sauraient ignorer les changements intervenus à l'Est, qui conduisent ces pays à l'ouverture sur l'économie de marché.

Personne ne contestera que le premier besoin de ces nations est l'alimentation. L'état de délabrement de leur secteur agricole les obligera à recourir massivement aux importations. La Communauté voit s'ouvrir aujourd'hui un marché potentiel de quelque 100 millions d'habitants. Le laissera-t-elle aux autres puissances exportatrices, alors que, de la Pologne à la Tchécoslovaquie, c'est sur elle que reposent les espoirs des peuples de l'Est ?

Mais ces mêmes pays disposent d'extraordinaires réserves de productivité qui ne demandent qu'à « exploser ». En Pologne, on produit trente quintaux de blé à l'hectare, mais on y élève autant de porcs qu'en France. Quand on sait la fragilité de ce marché, on imagine les répercussions que pourrait avoir sur l'agriculture communautaire une montée en puissance non contrôlée de la production.

Parmi les pays de la Communauté, la France est celui qui dégage le plus fort excédent agro-alimentaire : elle ne peut pas laisser passer la chance qui s'offre à elle.

Le temps est non plus à la polémique, mais à une approche pragmatique des problèmes.

C'est à ce prix que l'agriculture française, la Communauté et ses dix millions d'agriculteurs garderont leur place, toute leur place, dans le commerce international des produits agricoles. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** A la demande de M. le ministre, nous allons interrompre maintenant le présent débat pour le reprendre à vingt et une heures trente.

6

## NOMINATION D'UN MEMBRE D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** Je rappelle que la commission des finances a présenté une candidature pour un organisme extraparlamentaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement. En conséquence, cette candidature est ratifiée et M. Maurice Bliin est désigné pour siéger au sein du haut conseil du secteur public.

7

## DÉMISSIONS ET CANDIDATURES À DES COMMISSIONS

**M. le président.** J'ai reçu avis de la démission de M. Lucien Neuwirth comme membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et celle de M. Marc Lauriol comme membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le groupe intéressé a fait connaître à la présidence le nom des candidats proposés en remplacement.

Ces candidatures vont être affichées et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures dix, est reprise à vingt et une heures trente-cinq, sous la présidence de M. Michel Dreyfus-Schmidt.)

**PRÉSIDENCE  
DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT,  
vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

8

**RAPPEL AU RÈGLEMENT**

**M. Emmanuel Hamel.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** A la lecture du compte rendu de notre débat, on pourrait penser que les orateurs qui ne sont pas intervenus s'intéressent moins aux problèmes agricoles que ceux qui ont eu la chance de pouvoir se faire inscrire.

En fait, ce débat est organisé. Prenons l'exemple d'un groupe comme celui auquel j'ai l'honneur d'appartenir et qui compte plus de quatre-vingt-dix sénateurs : le temps de parole qui nous est imparti est de soixante-cinq minutes. Cela signifie que seulement six d'entre nous pourront s'exprimer.

Je souhaitais qu'on le sût en dehors de cette enceinte : les sénateurs qui n'ont pu intervenir, quel que soit leur groupe, le regrettent personnellement et leur silence n'est nullement le signe d'un désintérêt pour les problèmes agricoles. Ils écoutent avec encore plus d'intérêt ceux de leurs collègues qui ont pu se faire inscrire dans la discussion. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Je vous remercie, mon cher collègue, pour votre intervention, qui, faute d'être un rappel au règlement, n'en est pas moins un rappel du règlement ! (*Sourires.*)

Je précise que le débat est organisé : il reste actuellement trente-deux orateurs inscrits disposant au total de deux heures trente-trois minutes, plus M. le ministre qui ne manquera pas de répondre aux intervenants.

Compte tenu du temps qui reste, d'une part, et du nombre d'orateurs, d'autre part, je serai dans l'obligation de faire respecter par chacun le temps de parole qui lui est imparti.

9

**DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES  
DE L'AGRICULTURE**

**Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement relative aux difficultés actuelles et aux perspectives de l'agriculture française.

La parole est à M. Chaumont.

**M. Jacques Chaumont.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vendredi dernier, le président de la chambre d'agriculture de la Sarthe, s'adressant à tous les parlementaires de ce département, nous interrogeait : « Quelle est la politique agricole de la France ? Que devons-nous dire à nos agriculteurs, à nos exploitants ? Quelles consignes devons-nous donner à nos conseillers agricoles ? Quel est l'avenir de l'espace rural ? »

C'est à ces questions, monsieur le ministre, qu'il vous faudra répondre, et répondre clairement, car l'incertitude crée l'angoisse. Or l'angoisse des agriculteurs vient bien de cet « amas d'incertitudes » que semble être la politique agricole du Gouvernement.

Invités tout à la fois à produire plus et à ne pas produire, les agriculteurs ressentent cruellement ce que Mme Cresson vient d'écrire au Président de la République à propos de la politique industrielle : « Ils ne rencontrent pas dans la conduite du Gouvernement la volonté et les méthodes qu'ils estiment indispensables au moment même ou l'unification allemande et les négociations sur le GATT rendent leurs problèmes de plus en plus graves. »

Mes collègues du groupe du R.P.R. ayant traité des aspects nationaux de la crise agricole, je n'interviendrai, mes chers collègues, que sur ses aspects européens.

Je voudrais d'abord dire très nettement que la politique agricole commune me paraît gravement menacée. Il est des signes qui ne trompent pas. A l'occasion du débat budgétaire sur les relations financières avec les Communautés européennes, j'avais souligné trois faits inquiétants.

Le premier est que le Parlement français ne vote plus qu'un demi-budget de l'agriculture.

En 1990, notre contribution à la politique agricole commune a été de 40,640 milliards de francs. Dans le même temps, notre budget n'était que de 37,520 milliards de francs et, cette année, les dépenses agricoles communautaires en France ont été supérieures à notre budget national.

Ainsi, mes chers collègues, plus de la moitié des dépenses agricoles échappent à tout contrôle parlementaire, y compris au vôtre, monsieur le ministre, ce qui rend ainsi de plus en plus possible une approche technocratique et bruxelloise des problèmes de l'agriculture, et une approche indifférente à la souffrance et aux préoccupations des agriculteurs.

Le deuxième fait, c'est que le poids de la politique agricole commune dans le budget communautaire ne cesse de diminuer puisqu'il représentait, il y a cinq ans, 65 p. 100 des dépenses alors qu'il n'en représente plus, aujourd'hui, que 54 p. 100.

Le troisième fait, c'est que notre contribution nette à la C.E.E. ne cesse de croître. En d'autres termes, la Communauté européenne va nous coûter de plus en plus cher. Il ne faut pas, bien entendu, avoir une approche comptable des choses. Il faut accepter une solidarité envers les régions européennes défavorisées, mais il ne faut pas non plus se mettre la tête dans le sable. En deux ans, en 1988 et 1989, c'est plus de 25 milliards de francs que nous a coûté la Communauté européenne. C'est le prix de la solidarité, mais cela, mes chers collègues, nous donne le droit d'exiger que la Communauté européenne ne brade pas notre agriculture. Or nos inquiétudes se confirment et s'amplifient.

La première porte sur les propositions avancées par la Commission et adoptées à l'unanimité, y compris par les commissaires français, lors des négociations en cours avec le GATT. La Commission, tout le monde l'a dit, propose de réduire de 30 p. 100 le soutien dont bénéficie l'agriculture communautaire. L'annonce de ces propositions, en pleine crise agricole, constitue une véritable provocation.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est le mot !

**M. Jacques Chaumont.** Effectivement, c'est le mot !

M. Nallet, plus diplomate que moi, avait dit qu'elle était malvenue.

Oui ou non, monsieur le ministre, le Gouvernement français donnera-t-il, mardi prochain, son accord à des propositions qui sont, selon M. Lacombe, président de la F.N.S.E.A., « totalement irresponsables » et qui signifient simplement la « ruine totale des quatre cinquièmes des agriculteurs » ?

Oui ou non, monsieur le ministre, le Gouvernement acceptera-t-il, mardi prochain, par le biais de cette proposition, une diminution annuelle de 4 p. 100 du prix des produits céréaliers et de 4,7 p. 100 de celui des produits d'origine animale ?

N'existerait-il pas une incohérence profonde entre une telle acceptation et la mise en garde effectuée par votre prédécesseur auprès de la Commission « contre la perte de confiance des agriculteurs dans la politique agricole commune et dans la construction européenne » ?

Comment, par ailleurs, ces propositions de la Commission s'harmoniseraient-elles avec des perspectives budgétaires pluriannuelles qui sont, elles aussi, décidées par la Commission ?

Je soulignerai, enfin, que la Commission s'engage, ou veut s'engager, à atténuer la règle de la préférence communautaire, qui est le fondement de la politique agricole commune, et qu'elle propose de limiter les subventions à l'exportation sur certains produits, alors que, chacun le sait, c'est une pratique universellement répandue.

Il ne s'agit pas de nier les acquis de notre agriculture et de ce que fut la politique agricole commune - MM. François-Poncet, Poncet et bien d'autres encore ont dit ce qui devait être dit à ce sujet. L'agriculture française va dégager en 1990 près de 60 milliards de francs d'excédents. Il est clair que, si elle veut continuer à exister en Europe et dans le monde, elle doit accepter la concurrence, mais cette exigence de compétitivité ne signifie pas forcément que les baisses de prix doivent se poursuivre de manière indéfinie. Comme le déclarait aujourd'hui même la F.N.S.E.A., l'échec des quantités maximales garanties doit amener la Communauté à renoncer à utiliser les baisses de prix comme seul instrument de la maîtrise des productions. Ce sont ces acquis que nous vous demandons de préserver, monsieur le ministre, car ils sont menacés.

Je ne voudrais pas engager un débat sur la dérive des dépenses communautaires, mais enfin il est clair que la Commission des Communautés semble abandonner progressivement la politique agricole commune au profit des politiques nouvelles qu'elle estime, apparemment, beaucoup plus prometteuses.

Il y eut, voilà quelques années, la vague des politiques structurelles : leur part, en cinq ans, est passée de 18 à 25 p. 100 du budget de la Communauté, bien entendu au détriment de notre agriculture.

Il y a aujourd'hui une nouvelle mode : celle « des nouvelles politiques ». J'en cite quelques-unes : transports, tourisme, pêche, formation, jeunesse, culture, information, énergie, sécurité nucléaire, environnement, protection des consommateurs, innovations, aide alimentaire, Asie, Amérique latine, Bassin méditerranéen, j'en passe et des meilleures. Qu'est-ce que cela signifie ? Que la Commission s'oriente vers des actions tous azimuts, verticales ou horizontales, à l'Est et au Sud, qu'elle double systématiquement les compétences nationales par des compétences communautaires, qu'elle s'infiltré, enfin, dans des domaines qui relèveraient des seules compétences nationales. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Comme le résumait excellemment notre collègue M. Oudin dans une autre enceinte, on ne distingue plus entre l'Europe de l'essentiel et l'Europe de l'accessoire. On privilégie l'Europe de l'accessoire au détriment de ce qui fut et qui doit rester le pilier de la construction européenne : la politique agricole commune. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

J'en viens, mes chers collègues, à une question tout à fait provocatrice : l'Europe souhaite-t-elle, à long terme, maintenir une politique agricole commune ? A terme, les questions agricoles ne reviendront-elles pas à la compétence nationale ? Telle qu'est gérée la P.A.C., n'y a-t-il pas un risque dramatique que nos agriculteurs préfèrent, voire réclament, un jour, ce retour à la compétence nationale ?

C'est ce qu'il faut éviter à tout prix, ce serait un drame pour nos agriculteurs.

Telle est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, le Gouvernement doit avoir une politique de fermeté.

La troisième et dernière inquiétude dont je vous fais part - il y en aurait bien d'autres à mentionner ! - porte sur l'impact de la réunification allemande sur la P.A.C.

Au début de l'année, les experts gouvernementaux nous ont dit que l'évaluation de cet impact dans le domaine des dépenses agricoles était très difficile. Nous ne sommes plus, aujourd'hui, dans une phase d'exploration, la réunification a eu lieu. Il serait temps que les Français sachent où ils vont. Pouvez-vous nous donner des indications précises à ce sujet, monsieur le ministre ?

Que est le coût pour la P.A.C de l'unification allemande ? Nous n'avons pas de renseignements précis et les informations dont nous disposons sont alarmantes. De nombreux experts pensent, par exemple, à la reprise d'un phénomène de stockage du fait des surplus de viande, de lait, de beurre, dont les quatre nouveaux Länder allemands sont des producteurs importants et vraisemblablement excédentaires ; nombre

de leurs productions seront difficiles à écouler. Que vont devenir ces surplus ? La frontière Est de la nouvelle Allemagne est-elle devenue étanche depuis la réunification ?

Certes, ces surplus de lait, de beurre pourraient être évités par l'introduction de quotas. Ils sont prévus, mais ce phénomène de quotas va à nouveau entraîner des abattages massifs de viande bovine, et nos éleveurs savent ce que cela signifie. Si, comme on le redoute, monsieur le ministre, il s'avère qu'un million de bovins de l'ancienne R.D.A. sont atteints de leucose bovine, et qu'ils doivent être abattus conformément au règlement vétérinaire communautaire, que fera la Communauté ?

Confronté à tant d'incertitudes, le Gouvernement de la République ne devrait-il pas obtenir de la Communauté européenne que les mécanismes d'intervention sur la viande bovine soient revus dans un sens moins défavorable ?

Enfin, une fois le coût de la P.A.C. déterminé, comment sera-t-il financé ?

Tout d'abord, il faut déterminer un « partage » entre le financement communautaire et le financement interallemand. L'Allemagne unie va-t-elle assurer pleinement la succession des contrats de la R.D.A., contrats conclus avec les pays de l'Est à des prix n'ayant aucun lien avec le marché et qui se réglaient par compensation ?

Va-t-on financer l'équivalent d'un treizième membre sans augmenter l'enveloppe de 32 milliards d'ECU, prévue pour douze ? C'est la proposition de la Commission, qui prétend avoir assez d'argent, mais, sous l'effet du marché de la viande bovine, de celui des oléoprotéagineux, de la fin du processus d'intégration de l'Espagne et du Portugal, et du stockage inéluctable, je vois mal comment elle trouvera les financements nécessaires, à moins de réduire les crédits accordés à nos agriculteurs.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les inquiétudes que je me suis efforcé de faire apparaître. Le budget de la Communauté pour 1991 ne prend pas encore en compte l'effet de l'intégration allemande. Rendre compétitives les productions de la zone est de l'Allemagne conduirait à augmenter les prix communautaires dans des proportions très importantes, ce qui est naturellement contraire aux négociations et aux enjeux internationaux.

Il fut un temps où les agriculteurs français avaient le sentiment que leurs intérêts étaient défendus et que, aux heures blanches de l'aube, au terme d'épuisants marathons, les négociateurs français avaient préservé l'essentiel.

Je me suis efforcé de démontrer que les choix budgétaires de la Communauté témoignaient du fait que l'agriculture n'était plus une priorité pour la C.E.E. Votre projet de budget montre que le Gouvernement français prend une orientation identique.

Les négociations menées avec les Etats-Unis et le groupe de Cairns dans le cadre du G.A.T.T., avec nos partenaires européens dans le cadre de la C.E.E., n'appellent plus, aujourd'hui, de solutions technocratiques.

Le suivismisme mou qui tient lieu de politique agricole au Gouvernement sur le plan européen et international ne peut qu'aboutir à la ruine annoncée des agriculteurs des zones rurales défavorisées. Il vous faudra alors affronter le million d'agriculteurs qui descendra dans la rue, ce que redoute tant le ministre allemand de l'agriculture.

Seule une volonté politique clairement affirmée de donner à l'agriculture française toute sa place en France et en Europe peut inverser le cours fatal des choses.

Le Président de la République, au cours du week-end, a annoncé son engagement en faveur d'un gouvernement économique de l'Europe. Il convient de savoir si l'agriculture française doit être immolée à la poursuite de cet objectif ou si elle doit être un élément décisif dans la construction de l'Europe en devenir.

Ce que nous voulons, ce que nous attendons de vous, c'est que vous agissiez pour que l'Europe continue d'être une chance pour notre agriculture et non pas la cause de sa ruine. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daunay.

**M. Marcel Daunay.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un ministre s'en va, un autre arrive, c'est logique. En revanche, les problèmes agricoles

demeurent et s'enlisent, ce qui ne répond pas forcément à la logique. C'est dans ce contexte, monsieur le ministre, que vous prenez vos pouvoirs, et l'inquiétude est grande chez tous les responsables qui se demandent comment vous allez pouvoir faire face à la situation.

On a dit que nous nous trouvions non pas devant une crise, mais devant une mutation. C'est vrai, et il faut accompagner cette mutation.

Pourtant, il s'agit bien aussi d'une crise profonde, d'une crise d'identité chez les agriculteurs, qui, malgré l'apport essentiel des entreprises agro-alimentaires à l'économie nationale - 50 milliards de francs d'excédent commercial en 1989, plus encore en 1990 - n'ont pas le sentiment d'être considérés à leur juste valeur dans la nation.

Les causes de cette situation sont multiples et bien connues.

Je citerai tout d'abord le démantèlement régulier et important des organisations de marché communautaires. Le système d'intervention pour la viande bovine et la viande ovine s'est révélé impuissant, conduisant à des pertes par kilogramme et par animal.

Pour la production laitière, seule la Communauté européenne a mis en œuvre des mesures de maîtrise de la production et nous en constatons à l'heure actuelle les résultats. Ce sont les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie qui ont profité de l'aubaine, en développant leur production : de 1983 à 1988, la production des Etats-Unis a augmenté de 1,1 million de tonnes en Nouvelle-Zélande et de 500 000 tonnes en Australie. Ces chiffres sont fournis par la Commission européenne elle-même.

Aujourd'hui, l'équilibre des marchés mondiaux en est à nouveau sérieusement affecté, si bien qu'on reparle de baisse importante du prix du lait à la production et d'un nouveau tour de vis sur les quotas.

Le dérèglement des marchés lié à l'ouverture incontrôlée, non négociée et non maîtrisée des frontières avec les pays de l'Est a encore aggravé la situation.

Votre prédécesseur nous a affirmé, monsieur le ministre, que les quantités de viande bovine importées n'étaient pas très importantes. C'est possible. Il n'empêche qu'on a enregistré dans la C.E.E. des importations de 14 000 veaux par mois en provenance de Pologne.

Par ailleurs, le simple fait d'offrir des marchandises sur le marché européen des Douze à des prix défiant toute concurrence - dix à douze francs le kilogramme - est suffisant, vous le savez, pour casser les prix au profit de certains mais au détriment, à la fois, de la consommation et de la production.

Ce faisant, on provoque une crise très aiguë pour nos éleveurs, tout en organisant la ruine des agriculteurs des pays de l'Est. Nous avons reçu récemment dans le département que je représente, l'Ille-et-Vilaine, un groupe d'agriculteurs polonais. Ils nous ont expliqué que le lait leur était payé 50 centimes par litre, la viande bovine de 2 francs à 2,50 francs le kilogramme et la viande porcine 5 francs le kilogramme. Il est impossible de lutter à armes égales dans de telles conditions. C'est le bradage d'un côté, l'inorganisation de l'autre ; pour l'agriculture française et européenne, à terme, ce sera la ruine.

Troisième facteur fortement aggravant, vous le savez bien : la sécheresse ; beaucoup en ont parlé avant moi à cette tribune. Très dure, deux années de suite, elle a provoqué des dégâts considérables. Je ne citerai qu'un seul chiffre : dans mon département, le déficit fourrager par animal est de 2 à 5 kilogrammes par jour, et les aides dégagées par l'Etat pour l'affouragement à prix réduit représentent un dixième des besoins.

Devant un tel marasme qui provoque de véritables drames humains, la solidarité nationale devrait jouer, par la prise de mesures à court terme qui sont extrêmement urgentes et par l'élaboration d'un plan à moyen terme destiné à accompagner la mutation en cours.

J'ai le regret de dire que cette solidarité nationale n'a pas joué, jusqu'à présent, comme il le faudrait.

Les crédits dégagés par l'Etat pour faire face à la fois à la sécheresse et à la crise bovine et ovine - je n'insisterai pas davantage sur ces deux productions ; d'autres l'ont fait et le feront après moi - sont très loin de ce qui aurait été nécessaire.

En pareille circonstance, dans le passé, des crédits plus importants ont été dégagés. Je sais, monsieur le ministre, que le contexte n'est pas le même et que d'autres problèmes d'intérêt national, européen, voire mondial se posent - vous savez à quoi je fais allusion. Il n'empêche qu'un pan important de notre économie est en train de sombrer. C'est pourquoi je voudrais que, au-delà de l'aide qui a été sollicitée auprès de la caisse du Crédit agricole, d'autres mesures soient adoptées au titre de la véritable solidarité, de façon que chacun reçoive sa part.

Il faut donc aller plus loin et plus vite, par des aides à l'hectare ou à l'U.G.B. - unité de gros bétail - compenser rapidement et même partiellement le préjudice subi par les éleveurs de bovins et d'ovins.

Il est frappant de constater que l'agriculture ne semble pas considérée comme un secteur économique à part entière dans la préparation du budget pour 1991.

Il serait inconcevable que l'agriculture, dont j'ai souligné l'apport à la balance commerciale, soit exclue de tout mécanisme d'allègement de ses charges, surtout dans la perspective des négociations du G.A.T.T. Il est indispensable, en particulier, de décider, dès maintenant, d'un allègement de l'impôt sur le foncier non bâti, en lui appliquant le même plafond par rapport à la valeur ajoutée que celui qui est retenu pour la taxe professionnelle.

A moyen terme, il faut mettre en place un plan d'accompagnement économique et social et favoriser la cessation d'activité des exploitants d'un âge avancé qui n'ont pas de successeurs ; j'ai cru entendre quelques mots allant dans ce sens dans votre discours, monsieur le ministre.

L'agriculture mérite autant de considération que d'autres secteurs de l'économie qui ont bénéficié d'aides considérables pour réaliser leur adaptation et leur mutation dans un nouveau contexte économique mondial.

Dans les grands ports français, le coût de mise en œuvre des différents plans atteint 638 000 francs par docker en moyenne.

A l'échelon européen, il faut restaurer une véritable politique de prix, rétablir des organisations de marché dignes de ce nom et qui jouent vraiment le rôle de filet de sécurité qu'elles doivent avoir, enfin supprimer toutes les distorsions de concurrence interne, qu'elles soient sanitaires ou financières.

Enfin, je me garderai bien de ne pas parler des négociations du G.A.T.T., où la Communauté européenne, une fois de plus, s'appête à baisser pavillon unilatéralement. Nous ne le dénoncerons jamais assez et nous y reviendrons constamment, s'il le faut, afin d'encourager les couleurs de la France et de l'Europe dans ce débat.

La Commission vient de proposer officiellement de réduire de 30 p. 100 le soutien global à l'agriculture en dix ans, à partir de 1986. Que restera-t-il, dans ces conditions, de l'agriculture française et européenne ?

Une fois de plus, c'est l'Europe qui fera les premiers pas, car on attend toujours une proposition concrète des Etats-Unis dans le domaine agricole, alors même que, comme l'a souligné le président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, ils se sont montrés particulièrement restrictifs pour libéraliser certains autres secteurs de l'économie, comme le textile ou les services.

Où va-t-on ? Il ne restera bientôt plus rien de la politique agricole commune et, je le dis tout net, on ne peut espérer poursuivre la construction européenne sur la ruine de son agriculture ou sur celle d'autres secteurs de son économie.

Le Gouvernement français ne doit pas l'accepter. Il y a de l'avenir de notre agriculture et, plus généralement, de l'avenir du monde rural tout entier, dont les craquements se font partout sentir.

Monsieur le ministre, j'ai parcouru avec une certaine satisfaction une intervention que vous avez faite, lors d'un débat à l'Assemblée nationale, avant votre accession aux fonctions de ministre. Député, vous reconnaissez le problème de la crise bovine et ovine, ainsi que les craquements des différents marchés français, européens et, par voie de conséquence, mondiaux. (*M. le ministre acquiesce.*)

Vous avez même précisé qu'il existait un abus dans l'application de la législation en matière d'hormones et que la France était trop pure, ou peut-être pas assez avisée, pour agir comme d'autres le font. En effet, nous n'avons pas le

choix : en raison de la compétitivité qui règne dans ce domaine, il faudra bien employer les mêmes moyens que les autres pour gagner !

Monsieur le ministre, il est urgent que les Européens disent clairement ce qu'ils veulent faire de leur agriculture et de leur milieu rural car, s'agissant d'une question d'aménagement du territoire...

**MM. Gérard Delfau et René Régnault.** Très bien !

**M. Marcel Daunay.** ... il y va de la vie sociale et rurale sur notre territoire.

En dehors d'une telle clarification, il n'existe pas d'équivalent social et économique en France. Il est donc urgent que la France passe un nouveau contrat avec ses paysans.

Voilà le message que je vous livre, monsieur le ministre, au nom des agriculteurs de ma région. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lenglet.

**M. Charles-Edmond Lenglet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la crise qui frappe l'ensemble de l'agriculture est ancienne et profonde. Elle est devenue, cette année, particulièrement aigüe avec la conjonction de plusieurs phénomènes ; deux années consécutives de sécheresse ont eu des conséquences aggravantes pour les élevages bovin et ovin, mais aussi pour les productions fourragères et légumières.

Il faut traiter différemment les difficultés exceptionnelles du moment et la crise structurelle qui affecte toutes les productions agricoles. Les aides publiques peuvent atténuer les premières, mais il faut une véritable réforme pour s'attaquer aux causes profondes évoquées par les orateurs qui m'ont précédé.

Le monde agricole est inquiet. Il sait d'expérience que ses productions et ses revenus sont astreints à d'extrêmes variabilités des conditions climatiques. Il en considère les aléas comme un risque du métier, car c'est une spécificité de la production agricole.

Il sait aussi que, lorsque les conditions climatiques sont favorables, elles le sont pour toutes les productions d'un même produit dans la même région, et que l'inverse est malheureusement vrai.

Il sait encore que son revenu dépend à la fois de la quantité récoltée ou vendue et du prix de vente de cette production. Si le prix de vente en baisse est compensé par un rendement plus élevé, comme pour les céréales, en 1990, dans plusieurs régions, le revenu est à peu près maintenu. Mais qu'en serait-il l'an prochain si les prix étaient à la baisse et les rendements inférieurs à ceux de cette année ?

Il est donc bien évident que c'est avant tout par une politique de prix agricoles que l'on pourra défendre le maintien et l'amélioration du revenu des agriculteurs, et c'est parce qu'il n'en est pas ainsi que s'établit une crise de confiance à l'égard de la politique agricole nationale et communautaire.

Le plus grave serait que les agriculteurs en colère en arrivent à penser que leur production est inutile. Pour retrouver l'espoir, ils voudraient être assurés du soutien de la nation. Ils voudraient entendre le Gouvernement affirmer que leur activité est essentielle pour assurer notre indépendance alimentaire et reconnaître qu'elle contribue à l'équilibre de la balance des paiements.

Ils attendent du Gouvernement une attitude ferme vis-à-vis de la C.E.E. et des Etats-Unis dans les négociations européennes et internationales en cours. Je pense particulièrement au projet d'accord cadre sur l'agriculture, au G.A.T.T., qui vise à une réduction des aides européennes à l'exportation et condamne le système communautaire de restitutions alors que les aides américaines au revenu seraient exemptées, malgré la pression déterminante qu'elles exercent sur les prix mondiaux.

Assez d'hypocrisie ! Toutes les agricultures des pays développés sont aidées par leur gouvernement.

Il est bien évident que le sort de notre agriculture ne peut pas reposer sur des aides, mais sur une rémunération du travail des agriculteurs, sur des marchés équilibrés, car la dignité d'un producteur est de vivre du prix de son travail et non des subventions du Gouvernement.

Toute solution viable passe donc par une revalorisation des prix sur les marchés européens et internationaux, artificiellement maintenus bas par les intérêts financiers qui contrôlent le négoce international.

**M. Gérard Delfau.** C'est le capitalisme !

**M. Charles-Edmond Lenglet.** Dans l'immédiat, nous attendons du Gouvernement des mesures d'urgence pour redresser la trésorerie des exploitations, mais aussi une politique socio-structurelle d'accompagnement de la politique de garantie des prix et le rétablissement du F.A.S.A.S.A., le fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles.

Il faut également reconnaître que l'agriculteur est un acteur essentiel de l'aménagement du territoire et qu'il est nécessaire, dans les zones les moins favorisées, de maintenir des habitants dont l'activité sera partagée entre la production agricole et l'entretien de l'environnement.

Dans un autre domaine d'actualité, l'approvisionnement en pétrole est incertain, car nous sommes tributaires du moindre incident survenant dans les pays producteurs. Or, aujourd'hui, le renchérissement du prix du baril permet aux agriculteurs de contribuer à notre indépendance énergétique à un prix concurrentiel vis-à-vis du pétrole.

Le Gouvernement est-il disposé, monsieur le ministre, à prendre des mesures de défiscalisation pour favoriser le développement du bioéthanol et des esters d'huile végétale ?

En conclusion, je ne nie pas que le Gouvernement s'efforce de gérer le quotidien, mais ce n'est pas suffisant. L'agriculture française a besoin de perspectives. Elle attend un plan économique et social à moyen terme qui présente aux agriculteurs d'autres horizons que la faillite ou l'assistanat. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chervy.

**M. William Chervy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les agriculteurs jouent un rôle irremplaçable dans l'activité économique et l'aménagement du territoire de notre pays. C'est ainsi que, sur un sol souvent ingrat, sous un climat rude, les éleveurs de mon département ont su moderniser leurs exploitations et produisent une viande de qualité.

L'année 1990 les frappe durement, et nombreux sont ceux, surtout les jeunes, qui sont dans une situation désespérée.

Je ne reviendrai pas sur les causes de la crise qui frappe l'élevage bovin. Tout a été dit sur cette deuxième année consécutive de sécheresse, sur la baisse de la consommation, sur la surproduction, sur les importations des pays de l'Est.

Je ne reviendrai pas non plus sur les mesures immédiates qui ont été prises par le Gouvernement. Je vous ai d'ailleurs adressé, monsieur le ministre, voilà quelques jours, une motion des principaux syndicats agricoles de mon département précisant les mesures immédiates à prendre pour la survie des exploitations familiales.

Ce que veulent avant tout nos éleveurs, qui sont orientés vers des produits de qualité, c'est accéder à un revenu décent.

Conformément au Traité de Rome, l'Europe doit tout mettre en œuvre pour cela, en assurant à chacun l'égalité des chances et en en prenant les moyens par la mise en place, pour chaque production, de règlements identiques et respectés par tous les pays membres.

Ce que demandent nos éleveurs, c'est de pouvoir vivre décemment de leurs produits ; ils ne craignent pas la concurrence, mais ils veulent être à égalité de chances avec leurs partenaires.

C'est pour cela qu'il nous paraît primordial d'agir sur les distorsions de concurrence que semblent subir les éleveurs français au sein de la Communauté, qu'il s'agisse du régime de la T.V.A. dont bénéficient les éleveurs allemands et italiens ou de la taxe du foncier non bâti qui pénalise nos éleveurs, sans oublier qu'il existe un problème franco-français en ce qui concerne les charges fixes dues à la fiscalité locale.

Certes, vous l'avez dit, monsieur le ministre, cette réforme est difficile à mettre en œuvre ; elle est cependant très attendue par le monde agricole.

Trois points appellent une vigilance particulière : les mécanismes de régulation et de soutien des marchés qui, lorsqu'ils étaient appliqués, se sont révélés insuffisants et inefficaces ;

la législation communautaire sur les anabolisants, qui paraît inégalement respectée ; les problèmes des importations de viande en provenance des pays tiers, qui sont réels.

Il nous semble également nécessaire qu'une étude approfondie soit menée sur les filières commerciales, notamment dans le cas des centrales d'achat, l'éleveur vendant sa viande de moins en moins cher alors que le consommateur voit les prix grimper.

Dans ma région, en 1936, l'office du blé avait permis, avec des prix garantis dans le cadre d'un quantum, la survie de la petite propriété familiale. Pourquoi, en matière d'élevage, ne pas réfléchir à une politique de prix différenciés selon les quantités livrées, même si elle est contraire à l'esprit libéral qui anime aujourd'hui la majorité des pays membres de la C.E.E. ?

Dans les zones défavorisées, l'élevage est très souvent la principale activité économique. Nous sommes certains, monsieur le ministre, que nous pouvons compter sur votre détermination pour redonner confiance aux femmes et aux hommes qui vivent dans ces régions. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Boyer.

**M. Jean Boyer.** Monsieur le ministre, les nombreuses et riches interventions de cette journée et de cette nuit seront de nature, j'en suis persuadé, à parfaire l'éclairage de vos réflexions sur le désarroi dans lequel se trouve l'agriculture française.

Si j'interviens dans ce débat, monsieur le ministre, c'est pour respectueusement vous rappeler que, dans ce département de l'Isère qui est le vôtre et qui est le mien, depuis plus de vingt ans nous « baroudons » ensemble avec, bien entendu, les nuances qui font nos différences, mais avec un objectif commun : servir les hommes et plus particulièrement ceux du monde rural, dont nous avons, à différents titres, la responsabilité.

Je veux, avant de commencer mon propos, me ranger parmi ceux qui se félicitent que ce débat puisse se tenir en ce jour devant le Sénat. Notre Haute Assemblée a, depuis longtemps, à travers ses travaux, manifesté son intérêt pour les questions agricoles. On peut seulement regretter que ses diagnostics sur maints sujets, contenus notamment dans de nombreux rapports d'information parfaitement documentés, n'aient pas été plus souvent entendus par le passé. J'ose espérer que ce débat permettra de dégager un certain nombre d'orientations autorisant une marge d'espoir à nos agriculteurs.

La crise que traverse notre agriculture ne peut être qualifiée, de manière par trop réductrice, de crise « conjoncturelle ». De nombreux orateurs avant moi ont bien souligné et développé ses principales causes. Il est de notre devoir de connaître et d'approfondir ces analyses, de les engranger, en quelque sorte, pour mieux comprendre et tenter de dégager ensemble des solutions.

Je dis bien « ensemble », monsieur le ministre, car, sur ce genre de dossier pour le moins explosif, la représentation nationale possède, grâce à son ancrage territorial, une indispensable vision équilibrée des problèmes.

Nous sommes saisis, chacun dans nos départements respectifs, depuis plusieurs semaines, par ce qu'on dénomme assez justement « le désespoir paysan ».

Il est justifié et responsable, monsieur le ministre, de la part d'un Gouvernement, de regretter toute flambée de violence. Dans une société censée fonctionner par une large démocratie représentative, ce n'est pas un moyen de revendication défendable. Cependant, il faut impérativement, pour comprendre, aller aux racines du mal et, après avoir reconnu sa part de responsabilité, tenter d'aller de l'avant pour l'avenir.

La voie du dialogue doit être privilégiée, mais celle d'un dialogue véritable donnant à chacun - élus, instances de réflexion, syndicats, Gouvernement - les moyens de s'exprimer et de s'entendre sur les principales options à dégager pour la décennie 1990.

À cet égard, je ne puis m'empêcher de déplorer que l'on n'ait pas eu le courage, en cette heure grave, de provoquer rapidement la réunion d'une grande conférence agricole. Les défis sont nombreux, les enjeux sont mouvants ; la confrontation des constats et des solutions serait salutaire.

Ne craignons pas les divergences de points de vue et cherchons plutôt des orientations consensuelles au mieux de nos intérêts nationaux. Ne craignons pas non plus d'afficher ces derniers dans les secteurs qui l'exigent. Cette conférence agricole aurait pu essayer de répondre à un certain nombre de grandes questions qui, à défaut, doivent impérativement être abordées, à mon sens, dans le présent débat.

Je ne reviendrai pas sur les problèmes posés par la crise de la viande ovine et bovine, qui ont été et seront encore largement abordés au cours de ce débat.

Je veux, si vous le permettez, tirer partie du temps qui me reste pour vous parler à nouveau de notre département, monsieur le ministre, l'Isère.

Sur les 13 350 exploitations agricoles que compte le département au dernier recensement, 40 p. 100 sont en polyculture-élevage. Le dispositif gouvernemental adopté le 2 août dernier pour les agriculteurs victimes de la sécheresse ne s'applique pas à l'Isère. Or, certaines pertes sont de l'ordre de 4 000 francs par hectare.

Vous savez l'apport de l'agriculture à l'emploi, monsieur le ministre, en particulier dans la ville de Vienne, qui vous est chère et où siègent la coopérative agricole dauphinoise et l'Orlac, très connu sur le plan national, l'une et l'autre de ces importantes « industries » générant plusieurs centaines d'emplois. Je souhaite donc savoir, monsieur le ministre, dans quel délai notre département sera reconnu éligible aux aides exceptionnelles.

De la même manière, en ce qui concerne les problèmes laitiers, il est indispensable que soient maintenues les références des producteurs dans les zones difficiles, telles que le massif de Belledonne. Puis-je avoir votre engagement, sur ce point, monsieur le ministre ?

La mutation de l'agriculture pose des problèmes extrêmement douloureux. Il n'est pas aisé - j'en suis profondément conscient - de trouver des solutions qui ménagent des intérêts parfois difficilement conciliables ; mais il est indispensable de redonner l'espoir non pas à une simple profession mais à une partie de la population française enracinée dans nos terroirs.

Le Gouvernement a mis en place un dispositif d'aides d'urgence. Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, qu'il demeure limité et très insuffisant.

Il faut envisager un plan de plus grande envergure, n'hésitant pas à concevoir un large allègement des charges des entreprises agricoles, dont la majorité, je le rappelle, restent des exploitations familiales.

Il faut préparer les voies de l'avenir, en reconnaissant de manière forte la double mission de l'agriculture, à savoir produire et préserver le patrimoine rural.

Il faut organiser la fonction de production à la lumière des crises vécues.

L'association d'une garantie des prix et d'une limitation de la production doit s'établir dans le cadre d'une politique agricole commune tenant compte des réalités de chaque région naturelle.

Il faut parvenir à maintenir les agriculteurs sur l'ensemble du territoire, y compris les zones difficiles, par des mesures de péréquation nationales.

Il faut, enfin, concevoir une fiscalité plus appropriée à l'activité agricole.

Ne décevons pas, une fois de plus, nos agriculteurs. Sachons leur redonner confiance et visons à conserver à notre agriculture toute la place économique et sociale qui lui revient.

Cela a été dit de nombreuses fois, notamment par M. Jean François-Poncet : une activité économique représentant un million et demi d'emplois à plein temps et un excédent de la balance commerciale de 50 milliards de francs ne peut être considérée comme un secteur assisté. Son dynamisme, sa capacité d'adaptation doivent être reconnus, stimulés, et justifient une part équitable de la redistribution nationale. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Duboscq.

**M. Franz Duboscq.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est un agriculteur, qui, de longue date, assume des fonctions dans ce secteur particulier, que mon groupe a choisi pour vous parler quelques instants de la montagne et de son agriculture.

Est-ce à vous, monsieur le ministre, qui tenez l'origine de votre fortune politique - bonne, mais aussi quelquefois moins bonne - des électeurs de l'un de nos départements montagnards et, de surcroît, aujourd'hui bénéficiaire d'une onction quasi sacramentelle, que j'aurai l'outrecuidance de rappeler que l'agriculteur, essentiellement éleveur, exploitant dans l'une des 6 000 communes classées en zone de montagne, dans quarante-cinq départements français, ne peut retirer un salaire que de la seule vente des produits de son élevage ?

Or, celui-ci est généralement tellement en dessous du Smic qu'il lui faut tenter de le compléter par la recherche, aux résultats de plus en plus incertains, d'une activité d'accueil touristique, ou alors au travers de l'humiliante et dégradante quête d'une aide, d'une subvention.

Faut-il vous rappeler que cette zone de montagne regroupe 12 p. 100 des exploitations agricoles, concentre 16 p. 100 du cheptel bovin-viande, 32 p. 100 du cheptel ovin, mon département étant le deuxième producteur ovin de France, et que l'ensemble des zones défavorisées rassemblent la moitié des exploitations, les deux tiers de la production ovine et le tiers de la production laitière nationale ?

Faut-il vous apporter la confirmation que, dans nos Pyrénées comme dans tous nos massifs montagneux français, l'espoir, chez les jeunes, d'y poursuivre une activité paysanne rémunératrice s'est envolé ?

Faut-il répéter, après d'autres, qu'en dépit de quelques subsides accordés chichement pour compenser de nombreux et coûteux handicaps, cet éleveur, déjà trop endetté, ne peut plus supporter l'augmentation croissante de la fiscalité de nos quatre collectivités ?

A l'unisson avec tant d'autres parlementaires qui côtoient régulièrement nos montagnards et peuvent témoigner, notre collègue et ami Pierre Dumas vous aurait confirmé, s'il avait pu s'inscrire dans cette discussion, que, dans sa Savoie, dont l'économie de montagne est, comme chez moi, fondée sur l'élevage, essentiellement ovin-lait et bovin-viande, les éleveurs sont gravement affectés par une crise morale : ils ont le sentiment de n'être pas compris.

Ils ressentent vivement l'inégalité de traitement, par exemple avec ceux de Grande-Bretagne quand il s'agit du mouton.

La chute des cours a gravement réduit leur « Smic », dans des proportions qu'aucune catégorie de travailleurs n'accepterait.

Avec tous nos collègues de la montagne, avec mon ami Auguste Cazalet qui, lui, exploite à 650 mètres d'altitude, nous pouvons confirmer, comme Pierre Dumas le prouve dans une étude remarquable sur la Savoie, que l'agriculture s'y appauvrit, que le nombre d'entreprises en difficulté croît rapidement et que l'endettement s'alourdit tellement que l'on aboutit désormais trop souvent à des faillites d'entreprises.

Pourtant, le rôle social et de maintenance de l'environnement, particulièrement sensible dans ces régions, n'est plus à démontrer. Combien de fois en avons-nous entendu parler depuis le début de ce débat !

La transhumance, par exemple - vous le savez, monsieur le ministre - reste plus que jamais utile, toutes les études le prouvent.

Certains économistes avaient pourtant estimé, voilà trente ou quarante ans, que ces pratiques d'élevage seraient laminées par les pratiques en cours d'intensification dans l'agriculture ; non seulement la transhumance a survécu, s'est maintenue, mais elle répond au mieux au maintien des équilibres.

Il est également bien prouvé que l'abandon des pâturages entraîne la fermeture du milieu végétal et que, solution reconnue la plus économique et satisfaisante sur le plan technique, certaines stations de sports d'hiver rémunèrent désormais des éleveurs pour faire pâturer sur leur commune.

Au demeurant, la C.E.E. l'a tout de même compris, qui permet de rémunérer des éleveurs pour des pratiques agricoles qui ont des incidences positives sur l'environnement, la protection contre l'incendie et la protection des espaces fragiles, par exemple.

Solidaires de nos paysans de la montagne, nous dénonçons avec force une double incohérence : celle de la politique européenne et celle des errements de la politique agricole française. Nous attendons des engagements formels, monsieur le ministre, sur la volonté du Gouvernement d'en sortir avec efficacité et surtout rapidité.

Personne ne peut imaginer qu'en raison même de votre dépendance d'un peuple alpin vous ne ressentiez pas, vous aussi, tous les malaises, toutes les inquiétudes exprimées, que vous ne compreniez pas les lourds silences comme les sous-entendus de ces hommes et de ces femmes réputés solides, pondérés, réservés, calmes, qui peinent durement sur les pentes montagneuses et, surtout, que vous ne puissiez analyser les raisons qui les transforment maintenant en « désespérés ».

Au nom du groupe parlementaire du R.P.R. et de ses nombreux membres qui travaillent au sein de la commission que préside notre collègue François, au nom des sénateurs agriculteurs qui la composent et qui exercent souvent d'autres responsabilités en montagne, je vous dis haut et fort, monsieur le ministre, qu'il n'y a désormais plus de salaire pour les éleveurs et bergers de la montagne française.

J'ajoute avec solennité que si, demain, porteur d'une stratégie d'abandon de cette fraction non négligeable de nos paysans français et par recherche d'un intérêt politique partisan sous forme d'une transaction avec le nouveau monde, vous contresigniez ce que des commissaires bruxellois technocrates, sous l'autorité d'un président socialiste français, ont concocté, non seulement vous attendriez de plein fouet tous les éleveurs français, mais, surtout, vous enverriez directement et immédiatement ceux de la montagne au fond du ravin.

Depuis que les gouvernements de gauche se succèdent, après l'usage de médecines douces et empiriques, analogiques quand la fièvre montait et soporifiques quand les consultations électorales approchaient, sachez bien, monsieur le ministre, que, si des décisions chirurgicales savamment présentées comme apaisantes devaient consister en des amputations, non seulement M. Mermaz aurait perdu toute considération et tout crédit auprès des paysans de France, mais surtout, pour l'histoire agricole de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, serait alors bien fondée la réputation du parti socialiste, d'abord d'avoir donné le « la » à la meute des aboyeurs à la solde des lobbies de la Communauté européenne et ensuite d'être affublé du qualificatif peu glorieux de « fossoyeur » de l'agriculture de France ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Gérard Delfau.** Qu'avez-vous fait des viticulteurs pendant des années ?

**M. Franz Duboscq.** ... et ce ne serait pas le moindre des paradoxes...

**M. Gérard Delfau.** C'est un scandale !

**M. Franz Duboscq.** ... que nous enregistrons ces derniers temps dans la vie et les actes de votre parti socialiste, que de constater que, adorant aujourd'hui ce qu'il a brûlé hier, il se sera transformé en agent servile de la puissance agricole des Etats-Unis. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Sachez aussi que, si tel était le cadeau d'avènement que vous souhaitiez nous offrir, qui consisterait pour la France à suivre le directeur de l'agriculture des Douze...

**M. René Régnauld.** Je croyais que c'était fait !

**M. Franz Duboscq.** ... dans sa proposition de réduction de 30 p. 100 des subventions de la C.E.E., alors attendez-vous en retour à de nouvelles manifestations de la colère paysanne.

Sachez aussi que nous attendons de vous que vous refusiez l'asphyxie progressive des producteurs de viande bovine et ovine, qu'entraînerait à coup sûr, après ceux qui font la ruine des producteurs de lait, l'instauration de quotas sur les viandes. En conscience, vous ne pouvez mésestimer l'impact que cette mesure aurait sur l'économie de nos exploitants montagnards et ses conséquences sur l'économie française, sur ses exportations et sur le poids des produits de ses élevages dans l'équilibre des échanges.

Accédant à ces fonctions ministérielles, vous venez de nous dire que vous avez peut-être découvert qu'il fallait impérativement vous mettre à l'écoute directe des paysans de France, si près, eux, du concret, du réel, pleins de bon sens, et fuir peut-être celle des inspirateurs d'une politique agricole qui ne connaissent que la règle à calcul, sortent de l'E.N.A. et même de l'institut national agronomique, « parlant le menton haut », suivant l'expression que l'on utilise dans mon pays pour qualifier ceux qui suent toutes les prétentions.

Mettez-vous aussi, et sans esprit d'*a priori*, à l'écoute de votre Parlement après avoir médité cette parole du philosophe Alain : « Tant que tu ne reconnais pas l'autre comme un autre et porteur lui aussi d'une part de vérité, ce sont les poings qui s'affrontent et non les idées ».

**M. Paul Girod.** Il faudrait la mettre en application !

**M. Franz Duboscq.** Tirez donc, avec eux et avec nous, de la terrible dépression qui vient de recouvrir la France paysanne, des leçons, comme certains d'entre nous ont su le faire pour engendrer la loi d'orientation de 1960 et celle, complémentaire, de 1962.

Certes, cette nouvelle jacquerie n'est pas la première du siècle, mais elle est sans doute la plus grave de conséquences pour la vie de la montagne.

Après l'inquiétude qui naquit de sa prévision, après les avertissements que les anciens qui en avaient le souvenir donnèrent, après avoir courbé l'échine sous ses coups répétés, après le constat amer des dégâts, après la montée de la colère, d'abord sourde, contenue, puis les excès de ses débordements, voilà que la déprime, le désespoir atteint aujourd'hui tous les agriculteurs et, bien plus rudement, les éleveurs de la montagne que frappe de plein fouet la baisse des cours de la viande.

**M. René Régnauld.** Qui a fait la loi « montagne » ?

**M. Franz Duboscq.** Et voilà maintenant que d'autres acteurs se montrent à visage découvert dans une compétition interne à la France et dont les chuchotements inquiètent au plus haut point les gardiens de la nature que sont nos montagnards.

Vous ne pouvez l'ignorer, car il s'agit de membres du Gouvernement qui prétendent pour les uns revendiquer la charge pleine et entière de l'espace montagnard.

C'est, d'abord, l'un de vos compères qui ne pense qu'aménagement du territoire et que l'on dit vouloir intégrer la montagne sous sa houlette et sous son unique arbitrage.

C'est, ensuite, un autre de vos compères qui exprime sans « barguigner », dans une brochure de plus de soixante pages, une volonté bien déterminée d'installer deux parcs nationaux supplémentaires, quelque soixante réserves naturelles, vingt réserves dites « des paysages » ? Où ? Mais, bien entendu, par priorité dans ces territoires montagnards qu'il rêve de transformer en conservatoire ou en sanctuaire national.

Vous n'ignorez pas que, lors d'une récente émission - elle intéressa 9 millions de téléspectateurs - si ce ministre sait dénombrer à l'unité près les ours vivants dans nos monts pyrénéens, il ne put répondre à l'interrogation d'un de nos jeunes bergers qui lui fit remarquer qu'il lui était impossible en revanche de lui dire combien ils étaient à y survivre.

Monsieur le ministre, rassurez-vous et dites-nous que cette facile hypothèse de travail, qui consisterait en l'abandon au ministre de l'environnement des territoires agricoles montagnards, ne figure pas dans les cartons que vous amenez dans vos bagages au ministère.

**M. Gérard Larcher.** Très bonne question !

**M. Franz Duboscq.** Monsieur le ministre, à franchement parler, quelle réponse peut-on attendre ?

**M. René Régnauld.** Que de polémiques !

**M. Franz Duboscq.** Vous aurez du mal à nous ôter de la tête que, consubstantiellement, le parti socialiste qui vous est cher n'entend jamais grand-chose à l'agriculture. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Une preuve vient de nous en être donnée. Voilà quelques jours, dans les Pyrénées-Atlantiques, nous recevions un ancien ministre socialiste - un ancien ministre chargé des relations avec le Parlement - qui convenait : « Le plus grand défi du parti socialiste aujourd'hui : combler le fossé entre le monde agricole et le monde urbain en allant vers le dialogue, même s'il s'annonce très difficile ».

J'ai alors enregistré avec effarement cette réponse de votre ami Queyranne, après laquelle, confirmé dans mon opinion, je n'ai plus qu'envie de tirer l'échelle : « La crise agricole est plus conjoncturelle que structurelle, liée à trois années de sécheresse. Elle ne menace aucunement l'existence des exploitations ».

Mes chers collègues, observateurs dans ce théâtre national hexagonal, sur fond de décors de couleur rose suranné, vous assistez aux nouveaux épisodes d'une saga que la critique a déjà jugée pécher par longueur.

Au départ, pleine d'espérance souriante mais d'un sourire un peu forcé, elle se terminerait, nous dit-on, de très fâcheuse manière.

Vous avez remarqué la très opportune scène dite de « la fuite de Varenne » : elle fut soucieuse de respecter les règles traditionnelles de temps et de lieu et fut, reconnaissons-le, magistralement menée par un incontestable grand acteur, formé à la meilleure de nos grandes écoles françaises.

Apparaît maintenant pour la scène suivante un nouvel acteur principal dont les critiques nous prédisent que son nom s'attachera inéluctablement aussi à cette production.

Gardons-nous de tout jugement définitif et attendons avec intérêt ses premières répliques qui, espérons-le, en particulier pour les montagnards, seront faites au plus tôt et nous permettront de juger le maçon au pied du mur.

Si ce débat a été voulu et accepté face à l'opinion agricole, face à nos éleveurs, et parmi eux les montagnards, c'est pour échanger, clarifier nos positions respectives et nous déterminer pour l'avenir.

**M. René Régnauld.** Elles sont belles, vos positions !

**M. Franz Duboscq.** En conclusion, et reprenant à notre compte l'essentiel de ce que nos maires de montagne ont affirmé solennellement, et à l'unanimité, dans la dernière assemblée de notre association, je tiens à vous dire clairement qu'au R.P.R. nous n'accepterons jamais l'idée que la montagne soit assimilée à un parc ou à une réserve : pour nous, c'est d'abord et avant tout une communauté humaine, communauté précieuse de notre patrimoine national, communauté qui a d'ailleurs conquis de haute lutte au cours des siècles son territoire, non seulement contre une nature hostile qu'elle a humanisée, mais aussi contre les pouvoirs qui ont tenté périodiquement de la déposséder de l'usage de ce territoire.

Nous disons aussi, clairement, que le contrat de cette collectivité humaine avait été précisé et renouvelé à travers la loi « montagne » dont l'esprit, il faut le rappeler, est de maintenir un équilibre entre maintien et développement des activités et protection du milieu naturel.

Nous savons bien - et vous avec nous - que la définition même de l'équilibre est de n'être qu'un instant et qu'à chacun de ces instants, il faut des réajustements.

Pour beaucoup de nos paysans montagnards, cet équilibre est aujourd'hui rompu ou en passe de l'être.

Alors, nous entendons que la France affirme pour la montagne et ses éleveurs un triple choix : un choix d'abord politique de l'avenir de ses hommes et du maintien de la vie rurale ; un choix économique qui favorise la place de l'agriculture de montagne comme partenaire à part entière ; un choix du maintien de l'environnement par la combinaison d'un élevage compétitif dans des filières fortes.

Si vous refusez ce triple choix, les éleveurs savent bien que quelques compensations diverses ne feront jamais que prolonger un peu plus l'abandon de leur montagne ; en revanche, s'il est marqué et solidement établi, ils reprendront ardeur et espoir. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Souplet.

**M. Michel Souplet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le monde agricole traverse une crise très grave et nombreuses sont les familles au bord du désespoir.

La mutation et l'adaptation progressive à l'évolution économique et sociale ne se sont jamais faites sans douleur. Nous pourrions rappeler ici des crises mémorables, le phylloxéra, les années trente, ou celle qui précéda la mise en place du Marché commun, etc.

Les responsables agricoles de ces diverses époques ont créé les outils nécessaires à ces adaptations. Le système mutualiste sur le plan social, économique et financier, a fait la preuve de sa grande efficacité et une législation plus ou moins adaptée a permis d'éviter à plusieurs reprises une véritable révolution agraire. Des hommes ont pris en main la destinée de leur profession, je pense en particulier aux lois d'orientation et complémentaire de 1960 et de 1962.

La population active agricole, comme dans tout pays industrialisé, a chuté considérablement, mais la période des trente glorieuses a permis l'absorption des jeunes dans les secteurs secondaire et tertiaire et les aides liées à la restructuration des exploitations ont permis aux plus anciens d'entre nous, sans successeur, de prendre un repos bien mérité.

J'ai vécu et me suis engagé personnellement depuis quarante ans dans cette mutation extraordinaire, puisque j'ai participé aux accords de Stresa en 1958.

Mais les jeunes qui, en 1990, veulent répondre à leur vocation se trouvent-ils placés dans les mêmes conditions que nous-mêmes voici trente-cinq ans ? Hélas non !

Dans les années cinquante, les pouvoirs publics disaient aux jeunes : « Produisez, produisez, il faut garantir la sécurité alimentaire de l'Europe ; il faut aider à ce que des peuplades entières ne meurent pas de faim. Pour cela, on va vous aider, car l'industrialisation doit se réaliser vite et l'alimentation doit rester bon marché. » On n'a jamais fait payer l'alimentation à son juste prix dans aucun pays industriel.

Aujourd'hui, que dit-on aux jeunes ? « Produisez moins, gélez des terres, on va vous payer pour ne rien faire ! »

Un tel propos est-il encourageant, peut-il motiver des jeunes dynamiques et courageux ? Sûrement pas !

Les débats de ce jour, monsieur le ministre, doivent avoir un double objet.

D'abord, ils doivent rappeler à l'opinion publique le rôle fondamental de l'agriculture et les sacrifices que celle-ci a été capable de consentir pour remplir sa double fonction économique et sociale. M. Jean François-Poncet l'a rappelé en début d'après-midi.

Ensuite, il convient de faire des propositions concrètes, que je situe à deux niveaux : propositions immédiates pour sauver ceux qui souffrent à cause de la conjonction d'éléments divers que sont la sécheresse, l'effondrement des marchés, le détournement permanent des règlements communautaires, l'abandon de la préférence communautaire ; propositions d'espoir à moyen terme par le lancement de vastes programmes d'utilisation de nos matières premières renouvelables que sont les produits agricoles à des fins non alimentaires, industrielles ou énergétiques. Il faut donc réagir violemment contre les propositions du G.A.T.T.

Mon intervention se limite donc à deux réflexions ou propositions.

Pour les négociations du G.A.T.T., il est des instants, monsieur le ministre, dans la vie des nations où le sort de tout un peuple est suspendu à la décision d'un petit nombre. Vous êtes de ceux-là, et nous devons espérer que vous défendrez notre dossier.

Dans l'état actuel des négociations, nous pouvons affirmer que les propositions de la Commission de Bruxelles sont pernicieuses et dangereuses ; elles contraindraient un grand nombre de familles paysannes à disparaître.

Il convient que le Gouvernement français obtienne, en convainquant ses partenaires, un recul important de ces propositions. Les Américains, par leurs prétentions à l'accès de nos marchés, en privilégiant la défense d'intérêts purement commerciaux, sont les fossoyeurs de l'agriculture européenne de demain. Ce ne sont pas eux qui supporteront demain les charges sociales dues à la disparition de centaines de milliers d'entreprises agricoles. Ce ne sont pas eux qui viendront à notre place protéger l'environnement et la qualité de la vie de nos concitoyens, qui passent par le maintien d'un potentiel suffisant en milieu rural pour conserver un environnement de qualité.

La politique agricole commune a toujours mis au premier plan l'aménagement de l'espace et la dignité de l'homme.

Soyons fermes ! Battez-vous, monsieur le ministre, car il faut remonter la pente, mais ce sera difficile.

Le Gouvernement doit refuser la concession sans précédent que préconise la Commission européenne aux ministres des Douze et qui représente un démantèlement sans précédent de la politique agricole commune, car son adoption tuerait le dynamisme de notre agriculture.

Je ferai une dernière proposition : nous devons profiter de la crise du Golfe qui tend à relancer la nécessité pour les pays européens de diversifier leurs ressources énergétiques. L'agriculture peut modestement y contribuer au moins sur deux plans. Ainsi, en premier lieu, la disparition obligatoire du plomb dans l'essence peut se faire par l'addition au pétrole de bioéthanol dans des proportions allant de 3 à

6 p. 100 à des prix aujourd'hui compétitifs. Je n'entre pas dans les détails techniques, mais je rappelle que quatre-vingts sénateurs participent ou ont participé au groupe de travail qui est chargé de traiter de ces problèmes.

Monsieur le ministre, un carburant propre et d'origine renouvelable, consommateur de CO<sup>2</sup>, est préférable aux produits importés qui font aujourd'hui la joie des trusts pétroliers.

En second lieu, je voudrais rappeler que, dans les années cinquante, l'agriculture était très peu tributaire du carburant ; elle couvrait, par la nourriture des animaux de trait, ses propres besoins énergétiques.

Aujourd'hui, avec de 6 à 8 p. 100 de la surface agricole utile française, l'agriculture peut faire face à la totalité de ses besoins énergétiques en utilisant des esters d'huile à la place du gazole. C'est mieux que le gel des terres, cela coûte moins cher, et cela dépend essentiellement d'une décision gouvernementale nationale.

**M. Auguste Chupin.** Très bien !

**M. Michel Souplet.** Les expériences réalisées sur plusieurs années sont tout à fait probantes : pas de différence dans la consommation, aucune modification des moteurs, pas d'usure supplémentaire. Je précise que, depuis plusieurs années et dans plusieurs régions, fonctionnent des unités pilotes, dans des conditions de totale fiabilité. Il faut aujourd'hui, monsieur le ministre, passer du stade de l'expérimentation à celui de la fabrication en usine. Qu'attendons-nous pour lancer des programmes de fabrication d'éthanol, de diester ? Nous avons les usines ; il suffit d'une décision nationale.

Aux Etats-Unis, on vient de décider d'augmenter considérablement la production de maïs, pour faire de l'éthanol. Cela signifie que, comme on peut le lire dans des revues américaines, le sous-produit de cette fabrication, le *corn gluten field*, sera à nouveau exporté vers l'Europe, venant y concurrencer les produits de substitution aux céréales.

L'agriculture doit espérer dans des débouchés nouveaux. Elle est consciente de ses devoirs en matière de défense de la qualité de la vie. Elle est indispensable à la société européenne. Elle a su garantir la « sécurité alimentaire ». Elle apporte 50 milliards de francs d'excédents commerciaux à la balance de nos échanges extérieurs. Elle saura demain assurer la sécurité de l'environnement, garantir la sécurité énergétique et, au premier chef, assurer sa propre autonomie à cet égard.

Voilà, monsieur le ministre, le message que, avec mes collègues MM. Mossion et Adnot, je tenais à adresser ce soir à vous-même et à l'opinion publique. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roger.

**M. Jean Roger.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis quelques années, la situation des agriculteurs se trouve engagée dans une spirale de dégradations incontournables, du fait d'un engagement insuffisant de l'Etat et par la mise en œuvre systématique, par la Communauté économique européenne, de mesures tendant au démantèlement de la P.A.C., dont les fondements sont progressivement abandonnés. Le développement de l'exploitation familiale n'est plus soutenu ; le revenu n'est plus assuré.

Baisse des prix, limitation des productions, augmentation des charges : pour y faire face, les agriculteurs ont accru leur endettement et se trouvent confrontés à d'énormes difficultés.

S'ajoutent à cela plusieurs années de calamités, dont deux d'une sévère sécheresse. L'espoir disparaît, l'inquiétude grandit, les projets sont anéantis. La porte est ouverte à des extrémismes, que la sagesse paysanne réproouve.

Comprenons que, si le monde rural est juste assez peuplé pour continuer à jouer son rôle d'équilibre dans notre société et d'entretien de l'environnement, il apporte aussi un solde positif de 51 milliards de francs à la balance commerciale.

Arrêtons donc l'hémorragie ! Des dispositions nationales plus hardies sont indispensables et doivent être engagées avant qu'il ne soit trop tard. Il faut d'urgence que les charges soient ramenées au niveau de celles des autres pays d'Europe, pour assurer à nos exploitations une réelle compétitivité.

Une mise à niveau fiscale, d'abord, est nécessaire. Pour ce faire, il convient de démanteler l'impôt sur le foncier non bâti ; de faire bénéficier les entreprises agricoles des mêmes avantages fiscaux que ceux dont profite l'industrie pour ses investissements, au taux de 25 p. 100, avec un plafond limité à 100 000 F ; de supprimer la rémanence de la T.V.A. sur le gazole ; de réduire le taux et d'améliorer l'abattement gratuit concernant la transmission des exploitations ; de prévoir en faveur des jeunes bénéficiant de la D.J.A., ou qui ont des projets d'investissements, un abattement sur le bénéfice d'exploitation, s'il y en a.

Il convient encore d'obtenir un régime de T.V.A. identique à celui des Allemands, véritable subvention qui fausse la concurrence ; d'accorder si possible une « année blanche » aux plus démunis et, aux autres, un allègement plutôt qu'un report qui alourdit la dette ; d'accélérer la procédure de prélèvement social proportionnel aux revenus ; d'abonder l'enveloppe des prêts bonifiés pour continuer l'effort d'investissement indispensable ; d'organiser un meilleur départ à la retraite ; de favoriser l'accroissement de taille des coopératives par un regroupement éventuel afin qu'elles acquièrent la dimension nécessaire à une bonne gestion de la diversification : deux coopératives seulement en France seraient à ce niveau.

Il convient aussi d'admettre la notion d'agriculture à plusieurs vitesses - cela me paraît indispensable - aux rendements différents selon les conditions climatiques ou pédologiques, ce qui permettrait d'exonérer de taxes et de stabilisateurs ceux dont la production est indispensable, mais qui ont de faibles rendements et peu de bénéfices. C'est la condition du maintien d'une paysannerie répartie sur l'ensemble du territoire.

Il convient, enfin, de repenser l'aménagement du territoire en y intégrant l'agriculture, car le tourisme rural en dépend ; de réviser la répartition de la D.G.F., qui accentue la différence en allant aux mieux pourvus ; de s'orienter résolument vers la production d'éthanol, comme l'indiquait notre collègue M. Souplet, et de réduire la T.I.P.P. pour les esters, solutions aux problèmes de l'énergie et de la surproduction.

Ces dispositions nationales sont indispensables. Nous espérons que vous voudrez bien les mettre en œuvre, monsieur le ministre. Mais le monde agricole compte aussi sur vous pour le défendre avec ténacité en obtenant de la C.E.E. une réhabilitation de la P.A.C. Ce n'est qu'à ce prix qu'elle retrouvera la confiance des agriculteurs.

Le laxisme actuel, qui ne fait pas respecter les décisions communautaires, n'est pas acceptable : les frontières sont des passoires et certains États obtiennent des passe-droits, au détriment des autres.

Sanctionnons le blanchiment par transit, rétablissons l'organisation des marchés et dynamisons leur prospection.

Les mécanismes d'intervention doivent être maintenus : réduire de 30 p. 100 les soutiens communautaires est inopportun tant qu'on n'a pas négocié un équilibre du marché mondial ni obtenu la juste part de chacun.

La C.E.E. ne doit pas baisser sa garde au cours de la négociation du G.A.T.T. en laissant s'installer une pratique libre-échangiste qui ruinerait notre agriculture. Toutes les agricultures sont soutenues, pourquoi pas la nôtre ?

L'ouverture à l'Est fait chaud au cœur, mais mal à l'économie, aussi bien à cause de la concurrence et de la spéculation que du pillage des pays concernés. C'est dire qu'il faut, avec eux, une négociation claire pour obtenir une complémentarité réciproque, sans concurrence.

Ce ne sont pas là, cataloguées par manque de temps, monsieur le ministre, les lamentations auxquelles on réduit trop souvent les protestations paysannes. Ce sont des mesures de bon sens et de justice, qui redonneront espoir et confiance à nos paysans. Ils comptent sur vous et vous aurez, ainsi, notre soutien pour une politique utile à la nation. *(Applaudissements sur les travées du R.D.E., ainsi que sur quelques travées socialistes et de l'union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Moreigne.

**M. Michel Moreigne.** Monsieur le ministre, peu avant d'être chargé du secteur de l'agriculture, vous avez signé une proposition de résolution, qui vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale, « tendant à la création d'une commission d'enquête sur les distorsions de concurrence sur les marchés

de la viande, plus particulièrement ovine et bovine ». Je souscris à l'analyse qu'en a faite son excellent rapporteur, mon ami Gaston Rimareix.

Cependant, qu'il me soit permis un petit rappel : l'un des premiers signes de l'évolution fâcheuse du marché de la viande s'est manifesté au début du mois de mai dernier, au moment où un grand marché en vif a renvoyé en invendus la quasi-totalité des animaux présentés. Ce fait avait valu à votre prédécesseur que je lui pose une question écrite.

Je ne reviendrai ni sur l'épisode des vaches folles ni sur les mouvements aberrants des importations en provenance des pays de l'Est ni sur l'envahissement du marché italien du maigre par les veaux de R.D.A. notamment. Actuellement, les agriculteurs de mon département sont vivement préoccupés par un bruit qui court, tendant à faire croire à la signature d'un énorme marché concernant des veaux de Pologne destinés à l'Italie, pays dont nous étions jusqu'à présent les principaux fournisseurs.

Les sécheresses successives, l'effondrement des marchés ovin et bovin ont appelé la mise en œuvre, par votre prédécesseur, de mesures bien nécessaires. Je citerai le paiement des indemnités sécheresse au titre de 1989 ; la mise en place du P.A.R.A., heureusement assoupli ces derniers temps ; la revalorisation de la prime à la brebis ; les avances sur les indemnités sécheresse au titre de 1990 ; la création d'un fonds de redressement de la dette agricole ; les opérations d'affouragement, que je souhaite souples et mises en œuvre localement le plus tôt possible ; les indemnités d'attente et une extension du programme européen de rachat des quotas laitiers.

Toutes ces mesures sont positives. Elles étaient nécessaires, mais il me faut vous dire que, sur le terrain, elles ne sont pas jugées suffisantes. En tout cas, il est souhaitable que leur mise en œuvre soit très rapide et souple, décentralisée au maximum à l'échelon local, et placée entre les mains des directeurs départementaux de l'agriculture.

Et si, dès maintenant, entre en application une excellente mesure telle que la revalorisation et le déplafonnement des indemnités spéciales montagne, en avance sur les prévisions du budget de l'année prochaine, j'aurais souhaité, monsieur le ministre, que le même traitement soit réservé aux indemnités piémont et à celles concernant les zones défavorisées.

Quoi qu'il en soit, la situation des producteurs de viande est parvenue à un point tel qu'ils réclament d'autres aides directes, à défaut du redressement efficace du marché qu'ils attendent. J'en ferai rapidement une énumération, qui ne se prétend pas exhaustive. Ils demandent 1 500 francs par bovin vendu depuis avril 1990, 150 francs par agneau, le doublement de l'aide à la vache allaitante, des indemnités de report des broutards, mais ayant une amplitude bien plus grande que lors des opérations menées avec succès en 1984-1985.

Bien évidemment, les marchés porcine et chevalin mériteraient eux aussi des thérapeutiques plus fortes et des soutiens analogues.

Toutes ces demandes - il faut le comprendre - contiennent en elles-mêmes le besoin de reconnaissance, de considération et de solidarité de la société rurale dans son ensemble, besoin qui devrait se traduire par une révision de la politique d'aménagement rural. Nous avons toujours, pour notre part, souhaité le voir satisfait et efficacement mis en œuvre.

La discussion du B.A.P.S.A. nous permettra certainement de revenir sur la traduction financière d'une partie de la solidarité nationale, avec les 11 milliards de francs apportés par l'Etat au régime social des agriculteurs, mais nombre d'entre eux, sans doute, ne pourront malheureusement pas régler l'appel de la quatrième tranche de cotisation sociale, même si elle est reportée.

La résolution des problèmes de distorsion de concurrence passe par la solution des inégalités dont pâtissent nos agriculteurs par rapport à leurs collègues d'autres pays ; à cet égard, mon ami M. Chervy a exprimé ses préoccupations sur l'aligement nécessaire, en matière de T.V.A., des règles imposées à nos agriculteurs et de celles dont bénéficient les Allemands.

Il faudrait aussi affirmer davantage la politique de désendettement. La « grande banque verte », après impôt et substantielles provisions, affiche pour l'exercice 1989 un excédent net de près de 4 760 millions de francs !

**M. Gérard Delfau.** Bien sûr !

**M. Michel Moreigne.** Il est heureux et juste qu'elle participe de manière significative au désendettement des agriculteurs, qu'elle n'a peut-être pas contribué à endetter, mais qui se sont endettés chez elle.

Monsieur le ministre de l'agriculture, il faudrait rester fidèle aux grands principes : la préférence communautaire - les agriculteurs réclament qu'on y revienne - et le soutien des marchés. Mais nous devons nous interroger : avons-nous une vision suffisante de l'avenir de l'agriculture européenne ?

Si le mandat donné à la Commission européenne pour la négociation sur l'*Uruguay round* était trop souple, les agriculteurs ressentiraient sans doute douloureusement un accord donné par les ministres de l'agriculture - donc par vous - à un mandat autorisant une négociation sur la base d'une réduction des aides hors fonds structurels de 30 p. 100, même en y incluant les efforts faits depuis 1984 en ce sens.

Vous avez dit tout à l'heure - j'y ai été très sensible - que les concessions entre les Etats-Unis et l'Europe devraient être équivalentes. Je pense que vous saurez vous montrer ferme dans cette négociation difficile. Permettez-moi de citer Raymond Lacombe qui, dans le langage particulier de chez nous, n'a peut-être pas forcément tort quand il dit : « Le seul débat qu'on peut avoir avec les Américains porte sur l'organisation des marchés. Au lieu de cela, la Commission remet en cause les grands équilibres de la P.A.C. C'est une approche suicidaire. »

**M. Emmanuel Hamel.** Il a raison !

**M. Michel Moreigne.** Je ne voudrais pas assister à la mort de l'agriculture et je suis sûr que vous mettrez tout en œuvre pour qu'il n'en soit pas ainsi.

Après M. Jean Boyer, j'en appelle, moi aussi, au président du conseil général de l'Isère que vous avez été et je vous demande de comprendre l'expression du président du conseil général de la Creuse, département défavorisé parmi les défavorisés, qui, sur le plan économique, ne se remettrait pas de la situation présente si les remèdes que je vous réclame n'étaient pas mis en œuvre rapidement et fortement.

Enfin, la situation que nos éleveurs subissent n'appelle-t-elle pas, devant les excès du libéralisme, une redéfinition politique de l'agriculture, à défaut du retour aux notions de prix garantis par quantités ou de prix différenciés ?

Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance pour que l'agriculture ne se limite pas à quelques portions privilégiées du territoire français et je vous souhaite bonne chance. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Seillier.

**M. Bernard Seillier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bien des choses essentielles ont été dites sur l'agriculture, et excellemment dites. A quoi bon, dans ces conditions, prolonger ce débat ? Tout simplement parce que, par l'agriculture, et au-delà d'elle, c'est notre propre avenir qui est en cause, notre avenir collectif et personnel. Chacun d'entre nous doit alors s'engager clairement à ce tournant de l'Histoire.

Le fait d'isoler la question agricole dans une dimension économique autonome nous fait perdre de vue notre dépendance, notre consanguinité, oserai-je dire, avec la terre.

L'humanité commettrait une erreur capitale en croyant pouvoir s'isoler de la nature. Or isoler la question agricole, c'est déjà nous couper d'une solidarité existentielle. C'est certes intellectuellement nécessaire au plan de la rationalité de la méthode budgétaire, mais c'est une opération artificielle au regard de la réalité de notre propre vie. L'agriculture nous procure notre nourriture, mais l'agriculteur est aussi le gérant de notre relation à la terre. C'est pourquoi, quoique nous pensions, parler de l'agriculture, c'est parler de nous tous, agriculteurs et non-agriculteurs. Aider l'agriculture, c'est nous aider nous-mêmes. Aimer l'agriculteur, c'est nous aimer nous-mêmes. Il faut sans cesse le rappeler à notre conscience. L'agriculture n'est pas un secteur économique parmi d'autres, c'est plus que cela, c'est une fonction vitale primordiale.

L'agriculteur est notre représentant permanent auprès de la nature, qu'il a mandat d'occuper, d'aménager, de féconder et d'embellir.

Or la rémunération de cette mission se fait par des mécanismes qui non seulement n'appréhendent pas toutes ses dimensions, mais, en outre, lui imposent une logique de marché concurrentiel que ne subit, avec une telle rigueur, aucun autre secteur d'activité.

L'agriculteur est, pour une large part de sa mission, un bienfaisant. L'essentiel du profit résultant des efforts de productivité est transféré hors de l'exploitation aux consommateurs, aux intermédiaires et aux fournisseurs de consommations intermédiaires. L'évolution des prix le démontre clairement.

Telle est, *grosso modo*, la dure loi des marchés agricoles qui impose une inexorable baisse des prix à la production au fur et à mesure que les marchés s'étendent et deviennent mondiaux. C'est pour freiner ce mécanisme autodestructeur que fut conçu le Marché commun agricole.

Il fut bénéfique, mais faute d'avoir su réguler les volumes et les prix de manière harmonieuse et définitive - le pouvait-il ? - il n'a su inventer que des mécanismes stabilisateurs brutaux et injustes pour faire face à son dérèglement. Aujourd'hui, il se trouve atteint par un complexe à l'égard du reste du monde, qui le conduit à proposer des mesures qui condamnent la moitié de nos agriculteurs européens à disparaître.

Cette perspective est inadmissible car elle nous condamne nous-mêmes. Aucun pays, aucune nation, aucun empire n'a survécu à l'abandon de son agriculture.

Ceux qui accepteraient cette perspective trahiraient les chances de l'avenir par un véritable suicide.

Tout délai supplémentaire pour prendre les mesures qui s'imposent aujourd'hui ne ferait qu'aggraver le mal et conduire à une crise exceptionnellement grave. C'est la première fois dans l'histoire de notre pays que, dans leur grande majorité, les agriculteurs ne pensent pas pouvoir inviter en conscience leurs enfants à prendre la relève.

Que faut-il faire ? Quatre séries d'actions s'imposent.

Premièrement, il faut ouvrir immédiatement une conférence agricole nationale pour prendre les mesures d'urgence qu'exige la sauvegarde de nos productions.

Ces mesures comprennent : un volet spécifique pour le désendettement, qui est partiellement engagé à ce jour et qui doit viser aussi le problème des cotisations sociales ; une action sur les autres charges, notamment un aménagement de la fiscalité, T.V.A. et foncier non bâti en particulier, et un aménagement des règles successorales ; une mise en œuvre souple des programmes d'aide au revenu agricole, et plus généralement un dynamisme plus marqué des mesures sociales en faveur des agriculteurs en difficulté ou des agriculteurs âgés ; une amélioration des taux et des plafonds des compensations des handicaps, particulièrement pour les zones de montagne ou les zones sèches où certaines productions réputées inexistantes, telles les productions bovines en zones sèches, y constituent pourtant, bien souvent, une réalité vitale ; une offre convenable de prêts bonifiés, particulièrement pour les jeunes qui, à l'heure actuelle, attendent souvent pendant dix-huit mois l'accord sur leur demande.

S'agissant de l'élevage ovin, des mesures spécifiques doivent s'ajouter aux volets précédents.

D'une part, les conditions d'importation doivent être impérativement révisées pour arrêter la chute des prix, tandis que l'organisation communautaire des marchés doit apporter une compensation équitable pour la production ovine française.

D'autre part, les conséquences des fluctuations passées de la livre sterling doivent être neutralisées, de même que s'impose la suppression de la réduction de la prime compensatrice par le stabilisateur budgétaire. Voilà pour le court terme, à l'ordre du jour de cette conférence agricole nationale que j'appelle de tous mes vœux.

La deuxième catégorie d'actions consiste à engager une réflexion critique sur le fonctionnement actuel du marché commun agricole et, plus généralement, sur l'ensemble des conditions de maintien d'une agriculture française largement répartie sur le territoire national. Cela doit être une ambition nationale forte. C'est une expression que vous avez employée et il faut en effet se placer à ce niveau.

Certains seuils de raréfaction du tissu rural sont critiques. Il serait vain d'espérer que des jeunes agriculteurs restent à la terre, même avec des conditions acceptables de rentabilité, si cela leur impose une vie d'ermite.

Il est un seuil minimum de vie sociale indispensable au maintien d'une vie personnelle.

Or ce problème est crucial pour toutes les campagnes françaises. Si l'on ne le percevait pas, la menace serait non seulement la désertification, mais aussi la chute de toute la production.

Il faut donc repenser les bases de toute l'économie rurale pour être en mesure de reconstruire un système qui restitue au producteur une plus grande maîtrise du partage des profits de sa productivité. Il est malsain à terme de devoir toujours procéder par restitution *a posteriori* de la part de profit qui revient en toute justice aux agriculteurs.

La notion de rentabilité ne s'apprécie que par rapport à un type d'organisation de la commercialisation de la production. Pour sortir de l'impasse structurelle, il n'est d'autre solution que de favoriser l'intégration de l'industrie de transformation et de la distribution dans la production. Industrialiser l'agriculture, c'est assurer la maîtrise de l'industrie par les agriculteurs, et non pas l'inverse comme cela s'est trop souvent produit jusqu'à présent.

Tant que cet objectif, pour lointain qu'il soit, ne sera pas atteint, les mécanismes d'aides seront indispensables pour restituer les profits transférés à d'autres par les marchés.

La troisième catégorie d'actions à réussir concerne le G.A.T.T. La plus grande vigilance s'impose. Cela a été parfaitement souligné.

Il faut mettre à plat toute l'économie agricole des pays partenaires de l'*Uruguay round* car aucune comparaison ne vaut si elle ne prend pas en compte toutes les aides directes ou indirectes à l'agriculture. Personne ne doit pouvoir prétendre nous donner des leçons à ce sujet.

Enfin - j'en terminerai avec cette dernière catégorie d'actions - il faut faire savoir à tous les citoyens de notre pays, et particulièrement dans les programmes scolaires, ce qu'est véritablement l'agriculture et que j'ai évoqué au début de mon intervention. L'agriculture est notre intermédiaire avec la nature. Son importance et le lien qui nous relie à elle doivent s'apprécier en termes non seulement quantitatifs, mais aussi qualitatifs. Le problème qui se pose aujourd'hui est celui de notre société, à travers celui des agriculteurs. Les enfants doivent l'apprendre à l'école.

Si la fin des paysans devait se produire, notre société toucherait au bout de son histoire en attendant qu'une autre renaissance peut-être un jour avec d'autres familles qui célébreraient de nouvelles noces avec cette terre que nous aurions abandonnée et la féconderaient à nouveau, instruits par nos échecs.

Mais il n'est peut-être pas trop tard si, ensemble, nous voulons vraiment la vie plutôt que la mort de notre agriculture et même de notre planète. Oui, monsieur le ministre, mes chers collègues, il faut opter résolument pour une véritable politique agricole, à l'opposé de toute passivité, si nous voulons enrayer la mécanique absurde qui conduit inexorablement à l'effondrement progressif non seulement de notre agriculture, mais aussi de toutes les agricultures de l'ensemble des pays développés ou sous-développés. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rigaudière.

**M. Roger Rigaudière.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est en tant que représentant des zones de montagne et des zones défavorisées que j'interviens, à la demande de mes amis du groupe du R.P.R. et plus particulièrement des élus du Massif central.

Je parlerai donc en plein accord avec mon ami Roger Besse, sénateur, président du conseil général du Cantal, avec M. Belcour, sénateur de la Corrèze, avec M. Adrien Gouteyron, sénateur de la Haute-Loire, et d'autres qui m'ont fait part de leurs inquiétudes. Aujourd'hui, à l'occasion de ce débat, je souhaiterais vous faire part de la détresse de ces régions que nous représentons, et porter témoignage d'une expérience vécue quotidiennement sur le terrain.

Je peux vous affirmer que ces régions sont sinistrées - c'est un mot que l'on entend bien souvent ces temps-ci - car les cours des viandes bovine et ovine se sont effondrés ces derniers temps de 20 à 30 p. 100. Cela a déjà été dit.

On entend ou on lit, ici ou là, que « la révolte gronde dans les campagnes ». Mais il faut savoir que, pour beaucoup de paysans, le désespoir est total. En effet, à la détresse matérielle s'ajoutent, la plupart du temps, une détresse morale due à l'incompréhension à laquelle ils se heurtent de la part de votre ministère et le sentiment que le Gouvernement est en train de lâcher ses paysans.

Effectivement, un sentiment de révolte peut naître, qui conduit parfois à des actes regrettables.

Mais vous devez comprendre, monsieur le ministre, et faire comprendre à tous que ce sentiment traduit la réaction d'hommes et de femmes souvent jeunes qui sont acculés : ils luttent alors pour leur survie et la sauvegarde de leur place dans la société.

Je vous parlais, en commençant, de notre expérience quotidienne du terrain. Eh bien, c'est quotidiennement que nous vivons des drames humains, telle la disparition d'une exploitation pour cause de faillite.

Notre ami M. Duboscq a donné quelques chiffres relatifs à l'agriculture dans les zones défavorisées et dans les zones de montagne. Je n'y reviens pas, faute de temps.

Dans ces zones, les conditions climatiques et de relief ne laissent que très peu de place à la culture et la production végétale pourvue par des prairies permanentes, qui couvrent souvent 85 p. 100 du territoire, ne peut être vraiment mise en valeur que par l'élevage bovin ou ovin.

L'économie agricole est donc caractérisée par la mono-activité qui, à l'évidence, rend ces régions très fragiles et vulnérables.

Ces mêmes conditions naturelles, difficiles, jointes à l'éloignement des grands centres de décision et à l'émiettement d'une population clairsemée, font que, en général, ces zones n'ont pas connu la création d'un tissu industriel, contrairement à ce qui s'est passé ailleurs.

Là encore, seule l'agriculture a permis le développement d'activités des industries agro-alimentaires.

Il ne faudrait cependant pas déduire de cette énumération que nous baissions les bras, que nous ne cherchons pas de solutions pour remédier à ces difficultés. C'est à cela que je voulais en venir : les paysans français ont un rôle irremplaçable à jouer dans le maintien d'un équilibre de l'aménagement du territoire, dans la conservation de l'espace naturel et de la qualité de l'environnement.

Les agriculteurs, comme les autres, ont conscience de la nécessité de préserver l'environnement. Il serait regrettable qu'ils soient les seuls à ne pas bénéficier d'une politique qui tendrait à ce but.

Il est donc du devoir et de la responsabilité de la nation, mais aussi tout simplement de son intérêt bien compris, de faire le maximum pour mettre en place un dispositif financier et fiscal approprié.

La montagne peut produire de l'herbe de qualité. La tradition laitière et fromagère y est très forte. Son importance est d'ailleurs accrue aujourd'hui du fait qu'elle est la seule production qui permette aux agriculteurs de dégager un revenu minimum et régulier.

Ainsi, 80 p. 100 des fromages d'appellation contrôlée sont fabriqués en montagne. Cette production pourrait être encore plus importante : songez en effet que des transformateurs sont bloqués par le manque de référence de leurs fournisseurs. Certains de mes amis de Franche-Comté, du Jura notamment, m'ont fait part de ces problèmes. MM. Souvet et Jourdain s'en sont inquiétés eux aussi.

Le système des quotas laitiers a contribué à fragiliser davantage un secteur qui était déjà en difficulté. Mais, dès lors que ce système existe, il s'agit non plus d'essayer d'en exclure la montagne, mais de lui permettre d'atteindre un niveau suffisant de capacité productive par rapport aux autres secteurs.

Dans les zones de montagne, la production du troupeau allaitant - une reconversion a été imposée - est essentiellement orientée vers le broutard ; or, son prix - je l'ai dit au début de mon propos - a diminué très fortement cette année.

De plus, la plupart de ces régions ont connu pour la deuxième année consécutive une grave sécheresse. Celle-ci pourrait inciter les éleveurs à vendre leur animaux, aggravant ainsi la baisse des prix.

Il me faut parler ici de la désorganisation des circuits commerciaux et des distorsions de concurrence à l'intérieur de la C.E.E. N'y a-t-il pas là, en effet, une des causes de l'effondrement des prix de la production ?

La production ovine non plus n'est pas épargnée, et la situation ne cesse de s'aggraver.

En 1980, les éleveurs vivaient correctement de leurs produits sans recevoir aucune aide publique. Le prix de 1980, actualisé pour 1990, serait de 43 francs le kilo, alors qu'il est actuellement de 25 francs le kilo !

En effet, la C.E.E., qui est autôsuffisante à 83 p. 100 en viande ovine, voit son taux d'approvisionnement porté à 105 p. 100 à cause des contingents accordés aux pays tiers.

Non seulement la prime communautaire compensatrice a diminué de plus de 20 p. 100 en 1990, mais les importations intracommunautaires prennent tous les ans une part plus importante du marché national ; elle a été de 50 p. 100 en 1990.

Actuellement, l'éleveur ovin français travaille à perte !

Rien, aucun indice, aucune « embellie », ne laisse espérer la fin de la crise profonde et durable que je viens d'évoquer. Un plan de sauvetage est donc absolument indispensable ; et il faut agir vite car l'évolution de la situation - vous en avez bien conscience, monsieur le ministre - nous conduit tout droit à la catastrophe.

Un dispositif financier et fiscal en faveur des éleveurs français ainsi qu'un plan économique et social pour la montagne et les zones défavorisées doivent être élaborés. Il s'agit de réformer les mécanismes commerciaux, les systèmes douaniers et fiscaux, ainsi que d'octroyer les aides financières appropriées.

Afin de dégager le marché du « maigre », il faut aider les entreprises et les groupements de producteurs à exporter davantage. Le déficit de notre balance des paiements est tel, en effet, que l'on ne peut assurément pas « faire l'impasse » sur l'énorme potentiel d'exportation que représentent l'élevage et les industries agro-alimentaires qui y sont liées.

Il faut également favoriser la « repousse », c'est-à-dire aider financièrement les éleveurs à reporter de quelques mois la vente de leurs jeunes animaux.

Nous devons enfin revoir d'urgence avec nos partenaires européens les conditions d'échanges communautaires, lesquelles, d'une manière générale, pénalisent l'agriculture française.

Il faut également renforcer de toute urgence les contrôles douaniers et sanitaires et surveiller nos frontières devant les importations « sauvages » en provenance des pays de l'Est.

Cependant, il faut aussi, bien entendu, autant qu'il est possible, agir sur les coûts de production de notre élevage ; ceux-ci s'avèrent, en effet, souvent plus élevés en France que chez nos concurrents.

C'est donc à l'alignement des charges des éleveurs qu'il faut travailler : cotisations sociales, dégrèvement de la T.V.A., taxe sur le foncier non bâti. Cette charge reste, en France, plus forte que dans tous les autres pays de la Communauté, représentant 2,7 p. 100 du chiffre d'affaires de l'agriculture française contre moins de 1 p. 100 chez la plupart de nos partenaires - et encore la Grande-Bretagne et les Pays-Bas ne connaissent-ils pas cette taxe !

Il est par ailleurs absolument nécessaire de maintenir l'effort d'investissement, cet effort indispensable à la compétitivité de nos entreprises agricoles.

Or, depuis deux ans, cette politique est compromise par une insuffisance notoire des enveloppes de prêts spéciaux, ce qui génère des files d'attente tout à fait inacceptables. Mais n'est-ce pas là, monsieur le ministre, la conséquence, inavouée dans les discours mais réelle dans les faits, du désengagement régulier de l'Etat en matière de budget agricole ?

Je ne citerai pas les chiffres en détail, puisque le temps m'est compté. Je note cependant que le budget du ministère de l'agriculture ne représente que 3 p. 100 des dépenses de l'Etat, voire seulement 1,8 p. 100 si l'on en extrait les options en faveur de l'action éducative et de l'action sociale. C'est bien peu pour un secteur d'activité qui contribue aussi largement aux exportations.

En conclusion, vous me permettrez de m'interroger sur l'issue de la crise actuelle, issue qui conditionne en partie l'avenir de l'agriculture française.

Quelle est la politique agricole de ce Gouvernement ? Est-ce celle des discours ou celle des réalités ?

Les réalités, dans les secteurs bovins et ovins, ce sont une chute des cours de 20 p. 100 à 30 p. 100. Ce sont aussi - il faut le souligner - 30 p. 100 d'invendus.

Les réalités, c'est encore une année sans revenu pour 400 000 familles. Ces réalités ont conduit les agriculteurs à descendre dans la rue.

Mais les réalités, quelles seront-elles demain pour ces familles ? On sait en effet que la Communauté, par la voix du commissaire chargé de l'agriculture, M. Mac Sharry, proposera sans doute à Genève, le 3 décembre, de diminuer de

30 p. 100 les subventions de l'agriculture communautaire. Si vous n'avez pas la volonté de vous y opposer, nous risquons de voir les aides diminuer de 30 p. 100 !

Les réalités, monsieur le ministre, c'est aussi la déclaration de votre prédécesseur, Henri Nallet, au congrès socialiste de Nantes : « Dans quinze ans, l'essentiel de la production agricole se produira dans le Bassin parisien et dans le grand Ouest. Ailleurs, il n'y aura que des arbres, et des yeux pour pleurer ! »

Il est inutile de décrire l'émoi et la stupéfaction qui s'est emparée des élus et des populations des zones ainsi marginalisées ; mais leur inquiétude se transforme en angoisse à la lecture de vos récentes déclarations devant l'Assemblée nationale, aux termes desquelles vous affirmiez être en plein accord avec la politique agricole tracée par Henri Nallet.

J'ose espérer, monsieur le ministre, qu'à ces réalités-là vous avez des réponses concrètes, notamment pour les zones défavorisées et les zones de montagne. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Machet.

**M. Jacques Machet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pourquoi un sénateur marnais, agriculteur, céréalier et éleveur d'une région dite « privilégiée », se permet-il de prendre la parole en cette journée, et sur fond de crise grave ? C'est parce que l'avenir de nos agriculteurs est, lui aussi, très menacé et qu'une grande inquiétude s'installe.

Je tiens à m'associer à tout ce qui vient d'être dit par mes collègues représentant des régions sinistrées par la sécheresse, ainsi que par la chute des cours de la viande. Comme eux, je vous demande, monsieur le ministre, de prendre des mesures urgentes pour tous les éleveurs de bovins et d'ovins. Je vous le demande à vous, qui venez de prendre vos nouvelles fonctions.

Nous ne devons jamais oublier la force et les moyens que représente notre agriculture. Les agriculteurs sont d'abord des hommes et des femmes de notre milieu rural, qui ont énormément investi pour que des milliers de jeunes ruraux reçoivent une bonne formation. Et ces jeunes sont devenus des urbains, que l'on retrouve dans toutes les classes de la société. En effet, dans bon nombre de familles nombreuses, il n'est resté qu'un enfant pour reprendre la ferme.

Ces hommes ont fait de leur mieux pour répondre à la mission qui leur était confiée : produire pour nourrir leurs semblables et entretenir l'espace rural, contrat que j'ai rempli comme des milliers d'autres, qui, d'agriculteurs qu'ils étaient, sont devenus chefs d'entreprise.

Les difficultés résident dans le fait que les possibilités de nos agriculteurs sont très différentes selon la situation géographique et les productions. Il ne faut pas pour autant diviser les hommes et il faut reconnaître cette diversité en apportant à chacune de ces agricultures des remèdes à la fois intelligents et différents.

Cette diversité est aussi ce qui fait la force de notre agriculture. Il convient de donner aux uns et aux autres une légitime ambition ainsi que la possibilité de poursuivre une activité qui est leur raison de vivre. Je prendrai comme exemple l'aménagement du territoire, lequel a besoin de ces hommes, qui sont les meilleurs aménageurs de l'espace rural, et beaucoup devraient y trouver leur place. C'est un des problèmes les plus importants que nous vous posons, monsieur le ministre.

Pour ce qui me concerne, je défends avec conviction le dossier éthanol, qui prend aujourd'hui une importance longtemps négligée malgré mes interventions régulières et fréquentes. J'aurais souhaité que nous agissions plus tôt.

Je représente un département céréalier, betteravier et producteur d'oléoprotéagineux. Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir considérer le blé, la betterave, le colza, le maïs et le tournesol autrement que comme des productions qu'il faut systématiquement réduire. En effet, parallèlement à leurs débouchés agro-alimentaires, elles peuvent fournir, je le répète, des carburants - bio-éthanol et ester - des carburants renouvelables, propres, non polluants et ne créant pas d'effet de serre par leur combustion. J'insiste tout particulièrement sur ces éléments importants pour la protection de notre environnement.

Je déposerai prochainement sur le bureau du président Delors un second rapport sur la production d'éthanol. Il se fonde sur des bases que je crois nouvelles, l'une d'entre elles étant la grande raffinerie verte. N'oublions pas qu'aujourd'hui l'argument de non-compétitivité de l'éthanol est désormais battu en brèche.

Par ailleurs, je propose dans ce rapport que l'éthanol ne soit plus une fin en soi, mais devienne un élément parmi d'autres d'une filière industrielle d'utilisation des productions.

Il faut, monsieur le ministre, que l'on reprenne le dossier éthanol avec conviction et détermination.

Je souhaite qu'il devienne le produit de grande consommation qu'il a déjà été dans les années 1933 à 1944 et qu'il est toujours aujourd'hui dans un pays comme les Etats-Unis.

L'exemple américain est significatif et le président George Bush l'a compris. Dans son pays on a agi alors que le pétrole était au plus bas. On y dispose maintenant d'une filière éthanol importante.

Dès que ce rapport aura été remis à M. Delors, je vous le présenterai en détail et je ne doute pas que vous apportiez à sa réalisation tout l'appui nécessaire.

Les jeunes agriculteurs de ma région, qui sont doublement inquiets face à la situation nouvellement créée, notamment par les pays de l'Est, futurs producteurs, suivent avec un intérêt tout particulier l'évolution de ce dossier.

Dans cet esprit - préparer les hommes de demain, comme vous y avez fait référence en début de séance - une équipe d'hommes politiques et de professionnels de toutes tendances se bat pour obtenir, dans notre région, l'installation de l'I.S.T.V., un regroupement des grandes écoles d'agriculture. Voilà un dossier qui était cher à votre prédécesseur M. Nallet. Nous comptons beaucoup sur vous.

Une solution au problème énergétique à long terme est envisageable dès aujourd'hui. Elle va dans le sens de l'Histoire et de l'occupation intelligente de nos terroirs par des hommes qui souhaitent produire, quand ils le peuvent, et qui ne veulent pas s'engager dans la voie de l'assistance permanente et sans espoir. Pour ce faire, nous avons les hommes et les moyens. Il ne nous manque plus que votre volonté politique. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.D.E. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** La parole est à M. André Boyer.

**M. André Boyer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un débat sur l'agriculture au Sénat, c'est bien.

Trois minutes pour un parlementaire, c'est mieux que rien, mais c'est peu...

C'est juste le temps qu'il faut - et je m'en tiendrai là pour ma part - pour pousser un cri !

Un cri d'alarme ? C'est dépassé.

Un cri de colère ? Elle est parfois mauvaise conseillère.

Un cri de détresse ? Sans aucun doute, puisqu'il exprime le désarroi devant les difficultés considérables subies de plein fouet par les agriculteurs des zones défavorisées et fragiles où l'élevage constitue l'activité de survie qui ne peut être relayée par aucune production de substitution. Ainsi, le département du Lot que je représente, dans un contexte aggravant de sécheresse, est atteint gravement dans trois secteurs.

Tout d'abord, l'élevage ovin connaît un effondrement très important des cours, lié - cela a déjà été dit maintes fois - à la baisse de la livre sterling et aux importations massives du Royaume-Uni et d'Irlande attirées par des débouchés organisés et des clients solvables.

Pour notre département où 2 000 exploitations vivent exclusivement du mouton, un deuxième élément démobilisateur de la production est introduit par l'achat de petits agneaux recherchés par le négoce espagnol, au détriment non seulement de toute l'action de commercialisation menée au travers du label d'« Agneau fermier du Quercy », mais aussi, bien sûr, en aval de nos abattoirs d'agneaux gras.

C'est une situation de crise désespérante pour les éleveurs.

C'est une situation grave et porteuse de grande inquiétude pour un département qui est menacé dans sa ruralité, c'est-à-dire dans son essence même, et qui redoute l'apparition, sur les Causses, de zones désertifiées envahies par la végétation et qui seraient un jour la proie du feu, et à quel prix.

Par ailleurs, s'agissant de la production bovine, les importations d'Europe de l'Est ont amplifié une chute des cours liée à la baisse de la consommation. Mais la perte subie représente le bénéfice de l'éleveur. Jamais la baisse des cours n'avait été aussi forte malgré les compensations. Si elle persistait, l'élevage bovin serait alors menacé dans sa totalité.

Enfin, les mêmes causes produisent les mêmes effets pour la production d'oies grasses que nous avons voulu encourager pour pallier un déficit.

L'ouverture des frontières de l'Est a provoqué un afflux de marchandises sans qu'aucune règle communautaire ne s'applique à la régulation des prix.

La seule issue réside dans l'orientation vers la production de canards gras, avec, pour conséquence, des effets nocifs inéluctables en cascade.

Telle est la situation de notre élevage.

Elle génère non seulement une crise économique grave, mais aussi une crise morale et sociale.

Chez nous, comme en d'autres régions sans doute, la priorité tient en trois mots : zones défavorisées et fragiles, ruralité, solidarité.

Monsieur le ministre, nous vous demandons gravement, en vous confiant nos espoirs, que ces trois objectifs commandent votre action. *(Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** A mon tour, je voudrais vous remercier, monsieur le ministre, d'avoir honoré le rendez-vous fixé par votre prédécesseur, M. Henri Nallet. Vous avez voulu, dès votre entrée en fonction, venir dialoguer avec la Haute Assemblée, traditionnel porte-parole du monde agricole et rural. Nous vous en savons gré.

Tandis que j'écoutais tout à l'heure mes collègues et que j'observais les mouvements de l'hémicycle, je mesurais le décalage entre la crise agricole, bien réelle, et la légèreté de beaucoup de remèdes proposés. Je constatais, une fois de plus, bien des attitudes contradictoires et beaucoup d'effets de tribune. Je me disais : « Le monde agricole, dans cette situation difficile, mérite-t-il cela ? Est-il possible de tracer le cadre d'une "politique agricole commune", c'est-à-dire une politique agricole qui soit commune aux Français, quelle que soit leur appartenance politique ? »

Aurions-nous d'ailleurs plus de chance de la faire adopter par la Communauté ? Je fais sans doute preuve de naïveté ; pourtant, je voudrais essayer d'en définir les contours.

Mais, tout d'abord, faisons litière des positions démagogiques et rétablissons la vérité des faits.

Oui, la situation agricole est contrastée et les résultats de l'exercice de 1989 sont positifs pour le pouvoir d'achat de la profession. Le nier ne rend pas service aux agriculteurs en difficulté et contribue même à les marginaliser.

Oui, il convient d'avoir une politique de fermeté par rapport aux négociations internationales dans le cadre du G.A.T.T. Pourtant, fermeté n'est pas blocage. Existerait-il, dans notre assemblée, une majorité pour sortir de la politique agricole commune en cas de désaccord grave avec nos partenaires européens ? A écouter certains représentants de la majorité sénatoriale, je me le suis parfois demandé.

**M. William Chervy.** Très bien !

**M. Gérard Delfau.** Oui, le rôle de l'Etat est important pour compenser les aléas climatiques et réguler les effets du marché. Les socialistes que nous sommes sont particulièrement bien placés pour le rappeler.

Mais l'Etat ne peut pas tout, et il est étonnant d'entendre parfois certains collègues accuser le Gouvernement de n'en jamais faire assez, alors qu'ils viendront à la même tribune décliner le thème du « moins d'Etat » à l'occasion du débat budgétaire. Croient-ils que les Français sont dupes de ces propos contradictoires ?

Oui, il faut financer les aides exceptionnelles réclamées par la situation dramatique de certains secteurs agricoles. Mais ceux qui le réclament le plus fort sont aussi ceux qui se réunissent tous les dimanches pour proclamer : « Moins d'impôts ! » Sont-ils crédibles devant l'opinion publique ? *(Protestations sur les travées du R.P.R.)*

**M. Emmanuel Hamel.** Lisez les rapports de la Cour des comptes ! Vous verrez toutes les économies que l'on peut faire en gérant bien !

**M. Gérard Delfau.** Je vois que certains de nos collègues se reconnaissent dans ces propos ! (*Rires sur les travées socialistes.*) Mais je n'avais cité personne, mes chers collègues !

**M. René Régnaud.** Très bien !

**M. Gérard Delfau.** Voilà quelques bonnes vérités qu'il m'a paru utile de rappeler avant d'entrer dans le vif du sujet.

Etant donné le peu de temps dont je dispose, je vous dirai une seule chose, monsieur le ministre : « Soyez le ministre de l'imagination. » (*Murmures sur les travées du R.P.R.*) Les contraintes nationales et internationales sont telles que vous êtes obligé d'innover. Innover ? Pas exactement, car, s'agissant des thèmes que j'effleurerai, votre prédécesseur, M. Nallet, qui fut un grand ministre, a déjà commencé à procéder à des expérimentations. Mais c'est à vous qu'il appartient d'en faire une politique.

Je voudrais indiquer quelques lignes de force, que je ne pourrai qu'ébaucher.

Face à la diversité des situations des chefs d'exploitation, suivant la superficie, le produit, la mécanisation, la concurrence, il faut désormais accentuer le recours à l'aide différenciée.

Face à la masse indistincte des crédits consacrés aux produits par la politique agricole commune, il faut recourir à une aide sélective aux hommes et à l'espace : la Beauce n'est pas le Nivernais ; les éleveurs opiniâtres des hauts cantons de mon département n'ont pas les mêmes revenus que certains céréaliers et betteraviers ; les viticulteurs languedociens, qui ont fait un effort considérable depuis quinze ans, n'ont pas les mêmes chances que les vigneron bordelais organisés depuis au moins un siècle.

Or, les uns et les autres participent à l'animation et à la préservation de l'espace dont les citoyens ont besoin.

Face non seulement à la politique par filières que mène traditionnellement votre ministère, mais aussi aux actions parfois désordonnées des autres services publics, il faut choisir plus souvent les options qui globalisent et donnent cohérence à un territoire donné.

Pourquoi ne pas prendre au mot la F.N.S.E.A. lorsqu'elle réclame une charte de la ruralité ? Pourquoi ne pas suivre certains propos de M. Delors, quand il parle de réorienter une part significative de la politique agricole commune et les fonds structurels vers une politique d'aménagement de l'espace ? Pourquoi ne pas évoquer clairement devant l'opinion publique le coût de la concentration urbaine et l'inégalité des communes rurales en matière de dotations d'Etat ? Ce serait difficile, sans aucun doute. Mais j'ai la conviction que nous ne sauverons pas l'agriculture sans une remise en cause des idées reçues. Par ailleurs, j'ai la certitude que le sort des agriculteurs est intimement lié à celui des autres résidents du milieu rural.

Irréaliste, mon propos ? Trop peu politique ? Moins qu'on ne le pense. J'observe maints signes qui témoignent d'une prise de conscience généralisée autour de ces thèmes.

Monsieur le ministre, soyez celui qui aidera notre société à regarder en face le problème de l'agriculture et de la ruralité, et comptez sur nous pour vous aider à convaincre l'opinion de la justesse de votre action. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louvot.

**M. Pierre Louvot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en face des difficultés cumulées, qui affligent les agriculteurs, tout particulièrement les éleveurs, notre débat est sans doute trop limité, car il concerne non seulement l'avenir de l'agriculture - cela a déjà été dit, mais je le répète avec une grande conviction - mais aussi celui du monde rural tout entier ; il touche à l'équilibre même de la France.

Au-delà des transplantations ministérielles, nous aimerions croire - votre propos introductif, monsieur le ministre, ne nous en donne pas encore l'assurance - que le Gouvernement a pris la mesure des enjeux et de la gravité d'un drame tout à fait existentiel dont le dénouement doit s'inscrire dans une triple perspective : quelle agriculture demain et quels

agriculteurs ? Quel avenir pour l'espace rural et ses acteurs ? Quels choix pour la France en Europe et dans le monde - ceux de l'abandon ou ceux du combat ?

Les dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles de cette triple interrogation ont été soulignées au fil des heures et le temps qui m'est imparti contraint mon propos.

Faute d'avoir perçu assez tôt et assez bien l'effet cumulatif et explosif des difficultés qui n'ont cessé de s'accroître, le Gouvernement a paru désarmé. Il l'est encore !

Le désordre des marchés, la dégradation continue des prix et des revenus, l'évolution restrictive de la politique agricole commune depuis 1984, la réduction du soutien accordé à l'agriculture, les distorsions de concurrences monétaires, fiscales, sociales induites par les politiques nationales respectives, les sombres perspectives du G.A.T.T. dominaient déjà la scène. Au dramatique effondrement du marché ovin venait enfin se joindre un nouveau choc, touchant de plein fouet l'élevage bovin sur fond de sécheresse et annonçant les perturbations venues de l'Est.

En fallait-il donc davantage pour que les agriculteurs, les éleveurs, particulièrement les jeunes, expriment leur colère et leur désespérance en face d'un avenir d'exclusion et d'abandon ? Ne doutez pas, monsieur le ministre, que les populations rurales solidaires soient à leurs côtés.

Ce ne sont pas les mesures, indispensables mais insuffisantes, touchant les situations les plus graves qui rétabliront l'espoir et la confiance.

C'est dans un projet clair et une volonté affirmée que doit s'inscrire l'ambition nationale pour l'agriculture, pour le maintien et le développement de la vie dans l'espace rural. Projet agricole et projet rural sont indissociables.

Certes, nous savons les contraintes d'une organisation agricole européenne, si nécessaire mais lourde, soumise à des tensions contradictoires, au demeurant frappée d'impuissance quand l'incendie embrase l'horizon. Il appartient à la France d'exiger une plus grande capacité dans la prévision, une plus grande rapidité dans l'action en même temps qu'une réorganisation des règlements de marchés.

Certes, nous savons aussi les exigences du G.A.T.T., d'autant plus injustes que la politique agricole commune est déjà amputée d'une grande partie de ses moyens. Nous demandons au Gouvernement de se battre avec pugnacité dans un *round* où l'Europe, particulièrement la France, risque de perdre son être. Nous demandons au Gouvernement de faire preuve d'une puissante volonté de justice dans la mise en œuvre des mesures de discipline et d'accompagnement qui découleraient d'une négociation périlleuse pouvant être mortelle.

Quant aux mesures économiques et socioculturelles que nous attendons dans le cadre communautaire, elles ne sont pas celles d'une euthanasie assistée pour les agriculteurs et les zones rurales déshéritées dont ils restent les acteurs tout à fait indispensables.

Même si l'agriculture a plusieurs visages, le projet de la France ne peut être celui d'une agriculture en deux morceaux, dont l'un serait offert à la compétitivité la plus exigeante, concentré en quelques secteurs géographiques sur des créneaux de résistance, et l'autre serait détaché de la fonction économique, livré dans les zones déshéritées et avec elles à un trop prévisible destin.

Même confortée par des missions de service dans l'espace, l'exploitation agricole doit s'appuyer d'abord sur une fonction économique de production et de diversification. Il est de toute manière indispensable qu'une harmonisation intervienne face aux distorsions de concurrence induites par l'aide directe ou indirecte observée dans les pays partenaires, et que l'abaissement des charges et des coûts soit suffisant pour compenser les disparités constatées.

Enfin, la nécessité déjà évoquée que représentent l'installation et le soutien des jeunes exige une adaptation urgente sur laquelle j'insiste. Trop importantes sont les listes d'attente relatives à la dotation des jeunes agriculteurs et aux plans d'amélioration matérielle. Je le constate pour ma part dans le département de la Haute-Saône, particulièrement maltraité alors même que les corrections de calamités de 1983 n'ont pas été totalement opérées. Trop graves encore sont les obstacles à la transmission des exploitations pour ne pas commander une réforme et un ajustement spécifiques désormais incontournables.

Mon dernier mot, puisqu'il faut être concis, sera pour évoquer les projections de la prévoyance sociale des agriculteurs, dont le poids s'accroît lourdement. J'y reviendrai comme rapporteur de la commission des affaires sociales pour le B.A.P.S.A., notamment en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de la réforme engagée.

La référence transitoire à une double assiette obscurcit les réalités. Elle n'établit pas encore la justice et la transparence que nous souhaitons. En nombre de cas et pour des revenus très modestes, comment expliquer sur le terrain, monsieur le ministre, que la cotisation augmente en même temps que diminue le nombre de points de retraite proportionnelle ?

Une subvention d'équilibre plus volontariste peut seule permettre de lisser les situations à la fois anormales et pénalisantes. Pour les revenus les plus affligés, mes chers collègues, les cotisations ne sauraient s'accroître au-delà de l'érosion monétaire.

Monsieur le ministre, les agriculteurs et le monde rural attendent du Gouvernement un projet volontariste et cohérent, un contrat fondamental qui éclaire l'avenir et conduise au redressement d'une situation inacceptable. Ce sont non pas les mots, mais les actes qui témoigneront demain du combat pour la vie que nous lui demandons de soutenir, un vrai combat pour la France. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

**M. le président.** La parole est à M. Guy Robert.

**M. Guy Robert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques minutes qui sont imparties à chaque intervenant dans cet important débat m'obligent à ne traiter qu'un point de la très grave crise de notre agriculture.

Toujours pour cette raison et en accord avec lui, j'interviens également, au nom de mon collègue et ami René Monory, sur un secteur de production qui concerne en superficie près de 40 p. 100 du territoire agricole du département de la Vienne et qui pose non seulement aux éleveurs ovins, mais à toutes les composantes du milieu rural en cause, artisanat, petit commerce, élus, le véritable problème de vie ou de mort évoqué à cette tribune par de nombreux orateurs.

L'agriculture française tend à s'adapter au marché : après le porc et la vigne, c'est le tour des éleveurs d'ovins et de bovins. Depuis le mois de janvier, les cours de la viande bovine ont baissé de 5 p. 100 à 10 p. 100 selon la qualité, ceux de l'agneau de près de 15 p. 100. Les agriculteurs ne peuvent plus atteindre les prix de revient, depuis le mois de juillet pour le bœuf, depuis un an pour le mouton.

Les prix de la production du bœuf et du mouton n'ont pas suivi la courbe des prix à la consommation. En dix ans, ceux-ci ont progressé de 83,6 p. 100. Dans le même temps, les prix à la production des gros bovins n'ont augmenté que de 43,9 p. 100, ceux des ovins que de seulement 5,8 p. 100. Même le prix du veau de boucherie, qui avait progressé de 92,7 p. 100, accuse une baisse réelle, au kilogramme, de 23 francs en janvier à 19 francs en août. Le problème est identique pour l'agneau qui, de 26 francs le kilogramme en juin, est passé à 20 francs en août.

Pour les éleveurs les plus endettés, l'effondrement des cours signifie, à terme, la fin de leur exploitation.

Monsieur le ministre, permettez-moi de rappeler que le mouton est présent dans 41 000 exploitations de plus de cinquante brebis, soit 6 300 000 brebis. L'élevage ovin met en valeur une surface équivalente à quatre départements français, et 80 p. 100 des brebis sont dans les zones classées « zones défavorisées » ou « zones de montagne ».

Depuis le début de l'année, les cours ont perdu en moyenne 10 p. 100 par rapport à 1989. Cette baisse a oscillé entre moins 15 p. 100 et moins 20 p. 100 pendant les mois de mai et de juin. Le producteur a donc perçu en moyenne 2,50 francs de moins par kilogramme de viande par rapport à 1989, cette perte allant de 4 à 5 francs au mois de mai.

La crise est là ! Or, ni la reprise actuelle des cours ni les mesures ministérielles qui ont été prises ne remettent en question de façon durable la tendance à la baisse observée depuis le début 1989, tendance dont les causes profondes sont d'ordre structurel.

Au niveau européen, puisque les P.A.R.A. - programmes d'aide au revenu agricole - ont été mis en place, dans la mesure où le secteur était mis en péril par une organisation commune du marché et parce qu'ils ne donnent pas les

résultats escomptés - conditions d'accès trop difficiles, éleveurs découragés - peut-être faudrait-il tout à la fois penser à revoir cette organisation de marché, à réévaluer la quantité maximale de garanties - Q.M.G. - actuellement fondée sur des bases erronées et à revoir le principe du stabilisateur, puisque la Communauté économique européenne et *a fortiori* la France sont loin d'être autosuffisantes.

Gageons que l'entrée de la livre sterling dans le système monétaire européen, en supprimant la conséquence de sa fluctuation antérieure, aura un effet bénéfique sur le marché français.

Il faudrait également revoir les accords d'autolimitation avec la Nouvelle-Zélande.

Au niveau français, ne faudrait-il pas se donner les moyens permettant la mise en place d'une véritable politique de filière afin de faire de la production ovine une production organisée et économiquement viable ?

La crise bovine est également d'origine structurelle, mais elle est aggravée par des problèmes conjoncturels. Le marché est déséquilibré et l'intervention communautaire n'est plus aussi efficace. Les cours de la viande en France restent supérieurs à ce qu'ils sont dans d'autres pays de la Communauté économique européenne. Les adjudications ont plus bénéficié aux autres pays qu'à la France.

Après deux années consécutives de sécheresse, les éleveurs abordent la prochaine campagne sans réserves de trésorerie et sans stocks de fourrage. Cette dure réalité pourrait inciter les éleveurs à abattre davantage d'animaux avant le début de l'hiver, aggravant de cette manière la baisse des prix.

N'oublions pas qu'en raison du conflit irakien les Irlandais perdent un marché de 40 000 tonnes de viande passé avec l'Irak ; le confit et l'embargo contribuent à engorger un marché mondial déjà bien encombré : au total, près de 400 000 têtes normalement destinées aux marchés du Moyen-Orient cherchent de nouveaux acheteurs. *(Sourires.)*

A cela s'ajoutent la libre circulation entre la R.D.A. et la R.F.A. - et donc la Communauté économique européenne - ainsi que le rapprochement économique entre les autres pays de l'Est et la Communauté, qui perturbent la production française.

Les perspectives sont peu réjouissantes ; les cours de la viande pourraient donc rester à un niveau inférieur à ceux des deux années précédentes, au moins jusqu'à la fin de l'année, peut-être jusqu'au premier semestre 1991.

Monsieur le ministre, c'est le désespoir le plus profond pour les éleveurs français, désespoir qui ne peut laisser indifférents ni les responsables politiques de ce pays ni chaque Français car, au-delà des agriculteurs qui doivent percevoir un revenu leur permettant de vivre décemment, c'est tout le territoire rural qui est nécessaire à l'ensemble de nos concitoyens.

Il est notre richesse naturelle la plus précieuse ; ensemble sauvons-la ! *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, compte tenu du nombre de sénateurs devant encore intervenir et du temps restant pour chaque groupe, je me propose, afin que chacun puisse s'exprimer, d'accorder quatre minutes à chaque orateur que nous devons encore entendre, et d'interrompre ceux qui dépasseraient cinq minutes.

La parole est à M. Berchet.

**M. Georges Berchet.** Bien qu'il ait été prolongé, le bref temps de parole qui nous est accordé dans un débat de cette importance n'autorise, malheureusement, aucun développement.

Il me faut bien cependant vous dire, après de nombreux intervenants, que de très nombreuses exploitations familiales de Haute-Marne sont en situation dramatique.

La production céréalière a augmenté de 11 p. 100 et le revenu a baissé de 23 p. 100. En polyculture avec viande bovine, le revenu agricole familial a baissé de moitié cette année.

Je ne reviendrai pas sur les mesures souhaitées par tous, tels la suppression de la T.V.A. sur le fioul, le démantèlement de l'impôt foncier, la garantie de prix et le maintien d'un niveau de vie décent par le respect des règles communau-

taires, l'allègement des frais financiers, la réforme des mécanismes de succession et le sauvetage de l'élevage bovin et ovin, pour ne citer que les principales.

Permettez-moi simplement de présenter quelques réflexions et suggestions plus générales.

Je ferai, tout d'abord, un constat : l'agriculture, dans sa grande majorité, est en péril de mort. La crise actuelle, bien que ponctuelle et passagère, dit-on, a précipité une évolution structurelle, profonde, déjà latente et prévisible.

C'est la désespérance et ce sera bientôt la fin du monde rural de la France profonde si vous ne réagissez pas par des mesures de fond en plus des mesures d'accompagnement que vous nous avez annoncées.

Comment pouvons-nous, en effet, admettre en toute sérénité les orientations dangereuses du G.A.T.T. et les dernières décisions de la Communauté européenne sans en mesurer les conséquences non seulement à court terme, mais aussi à moyen terme ?

Comment, devant cette dégradation inéluctable de la majorité des exploitations agricoles, ne pas définir « quelle agriculture la France doit choisir aujourd'hui pour demain » ?

Comment laisser des milliers d'agriculteurs dans l'incertitude de leur devenir, eux qui ne demandent qu'à travailler ?

Le Gouvernement se doit de faire la part de l'aide à l'investissement et de l'aide à la personne.

Il doit avoir le courage d'élaborer des solutions en affichant : un plan social pour les retraités en puissance - la moitié des agriculteurs ont plus de cinquante ans et beaucoup sont sans successeur, en survie - un plan de restructuration des exploitations et, enfin, un plan de reconversion des hommes, à l'image de celui qui a été rapidement mis en place dans les charbonnages et la sidérurgie.

C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que vous sauverez, face à la dérive du Marché commun et à une politique agricole commune désuète, une activité indispensable à la France.

Je souhaite que ce véritable appel de détresse soit entendu. Peut-être pourriez-vous proposer rapidement une loi d'orientation avant qu'il ne soit trop tard, car l'évolution actuelle deviendra rapidement irréversible. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Aubert Garcia.

**M. Aubert Garcia.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous représentons, M. Robert Castaing et moi-même, le département du Gers au sein de la Haute Assemblée, département dont on dit qu'il est le plus agricole de France. J'ai quelques raisons, compte tenu des problèmes qu'il vit aujourd'hui, de faire entendre sa voix dans ce débat.

Nous savons que le département le plus agricole de France est devenu au fil des ans un de ceux qui vivent le plus mal de leur agriculture ! Il n'est pas le seul, mais il est sans nul doute un des exemples sur lesquels nous devons méditer.

Il me paraît de notre devoir de parlementaires de vous rapporter, monsieur le ministre, la gravité des situations créées aujourd'hui dans certaines de nos campagnes.

Depuis sa mise en place, dans des années où l'Europe ne produisait pas sa couverture alimentaire et où le soutien des produits répondait à une certaine logique puisqu'il fallait produire davantage, la politique agricole commune est passée par trois phases successives. La première fut une période de rattrapage au cours de laquelle agriculture et agriculteurs français ont bénéficié ensemble de ces mesures ; ce fut une période positive et heureuse.

Encore aurait-on dû, dès lors, s'apercevoir qu'apparaissaient déjà certaines disparités, fonction de la géographie, de la géologie, de la climatologie, bref, de tous ces éléments qui font de chacune de nos régions agricoles ce que nous appelons un « terroir spécifique ». Cette spécificité se traduisait par la nécessité d'investissements plus lourds ici que là, tant en matériel qu'en traitements, et il devenait évident que ce qui était facile et bon marché ici se révélait difficile et cher ailleurs, alors que les rendements restaient moindres. Peut-être aurait-on dû penser, dès lors, qu'on n'ouvrirait pas toutes les portes de nos agricultures avec la seule et même clef que fabriquait Bruxelles !

Puis est venu, au fur et mesure que nos agriculteurs faisaient, par leur travail, de la France un jardin, le temps de l'équilibre, suivi de près par celui des excédents entraînant, malgré tous les efforts de compensation, l'inexorable baisse des prix à la production. Aurait dû s'installer alors une autre logique. Puisque la prospérité de l'agriculture et celle des agriculteurs n'allaient plus de pair dans beaucoup de nos campagnes, il eût fallu passer du soutien des produits agricoles à celui des agriculteurs et des terroirs.

La preuve était faite qu'à continuer dans la même logique on aggraverait les inégalités et l'on ferait sans doute, car tout ne va pas mal partout en agriculture, le bonheur confortable de quelques-uns mais aussi le malheur de beaucoup d'autres. On y a pensé un peu pour la montagne, on a oublié les difficultés piémonts.

Alors et alors seulement est apparu comme insurmontable dans les secteurs défavorisés le poids des calamités agricoles. Elles avaient de tout temps existé et nos agriculteurs supportaient qu'un an sur deux ou trois le ciel leur tombe sur la tête. Mais la fragilité des situations, née du poids énorme de l'endettement, l'ajustement à la baisse des prix quand les coûts de production augmentaient et la perméabilité coupable des frontières communautaires ont rendu progressivement insupportable ce qui n'était autrefois qu'un risque du métier.

Sont venues les indemnités, leur répétition, leur augmentation et la transformation de nos secrétaires de mairie de campagne en distributeurs annuels de dossiers de calamités. Alors, ces hommes et ces femmes qui travaillent ont commencé à « coûter » et, bien vite, on les a montrés du doigt comme des mendiants, voire parfois comme des tricheurs.

Alors sont apparues l'angoisse et la peur du lendemain, et le médecin de campagne a dû soigner les dépressions nerveuses qui avaient gagné les fermes de nos « vallons d'oxygène ». De l'inquiétude au désespoir il n'y a qu'un pas, et un autre pas seulement du désespoir aux gestes qu'il entraîne. Ces gestes, je les réprouve. Comme nous tous, je les condamne, car ils ne sont pas dignes du comportement des hommes.

Nous avons à résoudre, dans ces départements, un problème d'urgence. Votre prédécesseur, Henri Nallet, le savait bien, qui s'y employait avec sa compétence et ses moyens. Il savait aussi que les mêmes causes entraîneraient pour demain les mêmes effets et qu'il fallait que soit, très vite, profondément redéfinie par la loi la conception même de la caisse des calamités agricoles.

La catastrophe doit entraîner la solidarité de tous ! Les départements apportent leur soutien autant qu'ils le peuvent. Je pense aussi au Crédit agricole, qui, bien qu'ayant été, hélas ! coupé de ses racines terriennes les plus profondes, doit se souvenir qu'il est né de l'agriculture et de ce monde rural au chevet duquel tout le monde, aujourd'hui, se penche. Encore ne faudrait-il pas que ce ne soient que médecins de Molière qui le purgent et le saignent, car je lui verrais alors courir un grand danger.

Je crois, monsieur le ministre, qu'il nous faut, au-delà de l'impératif traitement de l'urgence et, quelque difficulté que cela représente, réfléchir et agir vite pour défendre, demain, avec acharnement dans les négociations du G.A.T.T., avec courage à Bruxelles, une politique nouvelle, celle qui prendra en compte les hommes et la terre, et non pas seulement ce qu'ils produisent ensemble.

L'objectif premier sera d'assurer la dignité et le bonheur de ces hommes et de ces femmes par la juste rémunération de leur travail. Je doute que l'on puisse faire le bonheur de nos paysans en leur disant : « Laissez vos terres en friche ! » Je ne crois pas qu'on puisse persister un système dont la logique veut que plus on travaille, moins on gagne, et ce au nom de l'équilibre d'un marché non organisé. Je ne crois pas que libéralisme dur et agriculture soient compatibles, sauf à y sacrifier complètement les hommes.

C'est d'espoir que le monde rural a besoin ! C'est d'espoir que les hommes qui le composent ont besoin ! C'est de l'existence d'un monde rural vivant et heureux que dépend l'équilibre de notre pays. Attention de ne pas nous apercevoir trop tard que nos villes étaient bien bâties, n'en déplaise à Alphonse Allais, à la campagne, mais qu'on l'avait, hélas, trop longtemps oublié. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chambriard.

**M. Jean-Paul Chambriard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà six mois, ici même, j'interrogeais le ministre de l'agriculture de l'époque, M. Nallet, sur les problèmes agricoles, notamment sur les quotas laitiers et sur la baisse des cours de la viande. Ma conclusion était la suivante : sans agriculture, nos départements de montagne deviendront des déserts. Qui paiera l'impôt foncier ? Qui entretiendra nos espaces ? Nos agriculteurs sont de vrais écologistes qui ne doivent pas être traités de pollueurs. Ils doivent être partie prenante à la croissance. Ils ne demandent pas à être assistés. Ils veulent que vous leur donniez les moyens de gagner leur vie.

Mon intervention est un cri d'alarme. Si vous n'y prenez pas garde, monsieur le ministre, vous pouvez déclencher un mouvement que personne ne pourra contrôler.

Je prévoyais ce qui allait arriver, ce n'était du reste pas difficile.

Votre prédécesseur, bien évidemment, n'a pas répondu à mes questions ; il s'est lancé dans un discours très académique. Ce genre de discours fait pour les intellectuels ou technocrates vous entourant n'intéresse plus les agriculteurs ; je dirais même qu'ils en sont écœurés.

Je voudrais comparer l'agriculture à un bateau au gouvernail bloqué sur une mer démontée. La mer démontée, c'est l'environnement, difficile, de l'agriculture ; le gouvernail bloqué, vous l'avez compris, monsieur le ministre, c'est votre politique. On a bien changé le capitaine, mais on ne veut pas changer la politique qui a justement amené à bloquer le gouvernail.

Vous, monsieur le ministre, qu'allez-vous faire ? Il ne semble pas que l'agriculture soit votre point fort.

Tous les intervenants de l'opposition qui viennent de s'exprimer avant moi à cette tribune ont tracé le chemin que vous devriez suivre. Je ne veux donc pas revenir sur la longue énumération, à laquelle je m'associe, des remèdes proposés.

Je voudrais, avec beaucoup de force mais aussi de tristesse, adresser des reproches au Gouvernement auquel vous appartenez pour son comportement. Son attitude à l'égard des agriculteurs n'est pas convenable, son immobilisme encore moins.

Il a d'abord essayé de les diviser sur le plan syndical pour diminuer leur combativité et les soumettre à sa volonté politique. Il essaie aujourd'hui de les opposer aux citoyens.

L'aménagement du territoire, seule solution valable sur le fond, est totalement abandonné.

Le Premier ministre refuse de les recevoir à Joué-lès-Tours, lors d'une réunion socialiste.

Les discours et attitudes sont à leur égard pleins de dédain. Pour qui les prend-on ?

**M. William Chervy.** Il faut lire les journaux !

**M. Jean-Paul Chambriard.** Ce sont des Français à part entière, on leur doit estime et respect.

Oh, je sais, le nombre des agriculteurs diminue. Ils ne représentent plus que 8 p. 100 de la population française. En outre, dans leur grande majorité, ils ne partagent pas vos idées ; alors il est tentant de les regarder de haut, avec indifférence. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Philippe Labeyrie.** C'est indigne !

De plus, des choix politiques sont opérés. La Côte-d'Or, département de M. Nallet, bénéficie, comme par hasard, de faveurs que n'ont pas la Haute-Loire et le Cantal qui ont terriblement souffert de la sécheresse.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que les agriculteurs auvergnats que je représente ici, comme du reste l'ensemble du monde agricole, n'admettent plus le comportement du Gouvernement, sa manière de les traiter, ses discours creux. Ils condamnent sa politique, si tant est qu'il en ait une, et le malheur, c'est qu'il ne peut ni ne veut en changer ! Il ne veut pas tenir compte de la réalité.

Le Gouvernement ne sait faire qu'une chose : des discours. J'écoutais, il y a quelques jours, votre ancienne collègue Mme Cresson, qui disait en résumé : « Le Gouvernement ne fait rien en matière de politique industrielle ; il ne mène aucune action pour mobiliser le pays ; je pars avec un peu de tristesse mais la gestion des problèmes au jour le jour ne me convient pas ». Cette remarque s'applique intégralement à l'agriculture, mais quelle condamnation pour votre équipe !

Vous devriez, monsieur le ministre, réfléchir sur le sens de la démission de Mme Cresson et vous inspirer du bon sens qui prévaut dans nos campagnes. Nos agriculteurs vivent dans la nature et de la nature ; ils apprennent chaque jour la dure réalité de la terre mais il ne peuvent plus agir ; ils n'en ont plus les moyens.

Que la France soit enfin respectée et entendue à Bruxelles, qu'elle se batte pour simplifier cette technocratie galopante qui sévit à tous les échelons, empêchant même un ministre de s'y retrouver ; que nos frontières européennes cessent d'être des passoires, que les règles et les charges soient les mêmes pour tous les pays de la C.E.E., que les négociations du G.A.T.T., qui sont en cours actuellement, n'aboutissent pas par une défaite pour la France, que nous puissions nous battre à armes égales, que la France cesse de donner plus qu'elle ne reçoit et qu'au moins elle demande, comme le font les autres pays. Je fais ici allusion, entre autres, aux dérogations accordées à certains pays pour les quotas laitiers en zone de montagne.

Battez-vous, mais battez-vous pour que notre agriculture vive et non pour faire prévaloir votre politique qui n'est plus valable.

Le monde agricole est aux abois. Il n'a plus rien à perdre ; tout peut arriver. Agissez avant qu'il ne soit trop tard. C'est une nouvelle fois le conseil que je me permets de vous donner, monsieur le ministre.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de remédier à un accident conjoncturel ; il s'agit de construire une nouvelle forme de société pour le monde agricole.

Si cette nouvelle société exige de la part de l'Etat un effort d'imagination d'abord, un effort financier ensuite, celui-ci sera de toute manière moins onéreux que le laxisme qui aboutirait à transformer la moitié de la France en désert. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Moinard.

**M. Louis Moinard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cette heure, tant de discours ont été tenus et tout reste à faire.

Mon propos, monsieur le ministre, tendra surtout à interpellier la communauté nationale et européenne sur l'urgence du diagnostic et l'impérieuse nécessité d'un traitement approprié, efficace et d'envergure.

Je formulerai tout d'abord un constat. Il concernera mon département ; je tiens à ce propos à remercier mes collègues et amis MM. Crucis et Oudin qui m'ont mandaté pour parler au nom de la Vendée.

Ensuite, j'exprimerai des considérations sur la politique agricole commune conduite depuis 1984 et sur les négociations menées au sein du G.A.T.T.

En Vendée, la crise est économique et sociale, ainsi qu'existentielle et dramatique sur le plan humain.

Voici quelques chiffres.

Quatre-vingts pour cent de la richesse agricole est générée par les productions animales, qui sont dans certains secteurs le seul rempart à la friche et à la désertification.

Le déficit fourrager est évalué à 1 milliard de francs.

La baisse des cours, constatée en août 1990 par rapport à août 1989, a été de 12 p. 100 à 15 p. 100 selon les catégories.

L'incidence des deux facteurs précédents représente 35 p. 100 du chiffre d'affaires annuel de l'élevage vendéen.

Le nombre d'agriculteurs en difficulté, qui s'élevait à 800 au début de cette année, est en train de tripler.

Certes, les deux années consécutives de sécheresse ont rendu dramatique la situation de l'élevage, mais, en Vendée, c'est l'ensemble des productions, céréalières, de semence, de tournesol et maraîchères qui sont touchées.

« Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. » Toutes ces données statistiques, bien réelles, masquent toujours des drames humains. En outre, le monde agricole se sent incompris et déconsidéré. Il faut souligner que le système des primes de compensation maintient les agriculteurs dans l'assistantat financier et moral : nous sommes loin de l'idée d'entreprise.

Les drames humains touchent les parents à la retraite qui ont laissé leur capital dans l'exploitation familiale et se voient aujourd'hui, comme récompense de leur labeur,

assurés de la perte de ce capital, menacés de devoir vendre leur maison, leur seul bien restant, pour s'être portés caution des emprunts de leurs enfants.

Et demain ? Quelles formes de transmission des exploitations envisage-t-on ? Comment sera financée la deuxième génération des G.A.E.C. ?

La Vendée est le champion de France pour le nombre d'installations de jeunes agriculteurs. C'est dire la confiance en l'avenir qui y régnait.

Or, aujourd'hui, après avoir suivi une formation agricole poussée, bien souvent jusqu'au supérieur, après avoir investi des sommes importantes, mais indispensables parfois, après avoir géré une production de qualité, souvent en accroissement, ces jeunes nous demandent, à nous élus locaux : « Qu'attendez-vous de nous ? »

Monsieur le ministre, je vous retourne la question : avez-vous d'autres productions, d'autres récoltes à leur proposer que les dettes ?

Quant à leurs enfants, monsieur le ministre, ils sont des victimes : quelles études peuvent-ils faire, avec quel argent ? N'ont-ils pas le droit, eux aussi, à la culture ?

Venons-en rapidement maintenant à la situation de la politique agricole commune depuis 1984 et aux négociations au sein du G.A.T.T.

Le bilan de la P.A.C. fait ressortir quelques acquis, certes, mais il se concrétise aussi par l'instauration des quotas laitiers, par la limitation de l'intervention sur les marchés dans les secteurs céréaliers, laitiers et bovins, par la mise en place de stabilisateurs pour toutes les organisations de marchés, à laquelle s'ajoutent des taxes de coresponsabilité pour certains secteurs.

Il est urgent et indispensable de redéfinir la P.A.C. ; sinon, à qui s'adressera la loi de modernisation agricole, tout récemment votée ?

J'irai même plus loin dans mon propos. Nous ne pouvons plus accepter la liberté de décision laissée à la Commission de Bruxelles, qui n'est jamais sanctionnée par un vote démocratique. Dans la gestion des produits agricoles, l'homme y est devenu un sous-produit.

Enfin, l'Europe ne doit plus être timorée lors des négociations au G.A.T.T.

La crédibilité des Etats européens n'est plus à démontrer. Par conséquent, il faut que cessent les concessions unilatérales.

Certes, la famine n'est plus une calamité à craindre dans notre pays, mais n'est-il pas dangereux de nous soumettre à un régime de dépendance alimentaire ?

Il serait, en effet, inadmissible que le bradage des produits en provenance des pays de l'Est aboutisse à piller leur agriculture tout en mettant à mal notre production.

L'urgence est ainsi déclarée de définir un plan économique et social qui constitue un véritable contrat entre la nation et son agriculture.

Comme les responsables agricoles vendéens l'ont affirmé, il nous appartient de proposer une autre politique pour un autre avenir. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Girod.

**M. Paul Girod.** Monsieur le président, mes chers collègues, à cette heure tardive, beaucoup a été dit, il paraît donc difficile de préciser davantage les problèmes du moment.

Monsieur le ministre, au moment même où vous entriez au Gouvernement, une femme courageuse en sortait, qui disait, je cite de mémoire : « Il y a une guerre économique mondiale et la France ne la mène pas. » Or il se trouve que, dans cette guerre, nous avons au moins une armée qui s'est battue, bien battue, et qui est victorieuse : c'est l'agriculture, qui rapporte 50 milliards de francs d'excédents. Comment se fait-il que les troupes soient démoralisées et au bord de la révolte ?

Il y a là un paradoxe sur lequel nous devons nous interroger avec quelque angoisse. Certes, la sécheresse a servi de détonateur, mais la crise est beaucoup plus profonde, vous le savez aussi bien que nous.

On ne peut pas traiter pareille crise avec des slogans. Or, malheureusement - au moins dans les quelques semaines qui viennent de s'écouler - nous avons eu le sentiment que certains pensaient s'en tirer de cette manière.

Je ne voudrais pas épingler M. Charasse, ministre du budget, lui qui lit probablement assez mal *Le Canard enchaîné* et qui se croit permis, à partir de là, d'épingler le comportement des responsables de la F.N.S.E.A., lui qui dit que le budget est bouclé et que les agriculteurs n'ont rien à espérer, lui qui brocarde le Crédit agricole, feignant de croire que l'endettement avait commencé avec la mutualisation.

Je ne voudrais pas non plus rappeler - si ce n'est pour m'en désoler - les propos du Premier ministre sur les affaires de Nevers ni son appel à la solidarité de l'agriculture, dont on a montré tout à l'heure les limites à cette tribune : il a peut-être oublié de dire aussi que, depuis quelques années, certains magnats de la grande distribution ont systématiquement confisqué les profits de la productivité agricole sans que les consommateurs y voient grand-chose.

Non ! Tout cela, ce n'est que slogans.

La réalité, c'est que, au-delà des mesures de détail, il faut observer la structure de l'agriculture française. Or celle-ci dispose de soixante-dix ares cultivables par habitant, chiffre sans égal en Europe, qui accule l'agriculture française à être systématiquement exportatrice sur des marchés dont il a été dit plusieurs fois cet après-midi que le niveau de prix n'est absolument pas comparable avec celui des pays développés.

Ainsi, l'agriculture française est confrontée en permanence à la différence entre ce qu'elle est et ce qu'elle peut obtenir pour une partie de sa production.

C'est devant cette contradiction que, depuis des années, les gouvernements qui se sont succédé ont essayé de dégager des politiques préparant l'avenir.

L'entrée dans le Marché commun a d'abord permis l'écoulement de la production excédentaire dans des conditions acceptables. Ensuite, on a développé des politiques structurelles afin de mettre en place un réseau de jeunes agriculteurs aptes à soutenir le choc le moment venu.

Ce moment est venu, mais nous ne constatons pas, dans les déclarations ou dans les actes du Gouvernement, l'existence d'une politique à long terme prenant en compte cet ensemble de caractéristiques et préparant l'agriculture aux évolutions qui s'imposent. C'est, monsieur le ministre, ce qui nous angoisse le plus.

Vous devez rapidement prendre des mesures de détail et de structure sur les marchés, mais, si les agriculteurs sont en révolte, c'est qu'ils ont besoin d'une perspective d'avenir. Or nous n'avons pas le sentiment que cette prise de conscience apparaisse dans votre politique.

Une analyse claire de la réalité des problèmes est nécessaire. Il faut choisir entre une agriculture adaptée à la couverture du territoire, permettant aux agriculteurs de vivre et d'utiliser la totalité de la superficie de la France, et une agriculture strictement adaptée à ses débouchés solvables. Mais, dans ce dernier cas, nous devons savoir que, dans l'avenir, les feux de savane côtoieront les feux de forêt.

Monsieur le ministre, vous héritez d'une situation difficile. On avait promis aux agriculteurs, en 1981, que la mise en place des offices assurerait leur survie. Nous n'avons pas le sentiment que cette promesse ait été tenue. Mais quelle est, aujourd'hui, votre conception de l'avenir de l'agriculture française, sur quinze ans ? Pouvez-vous nous expliquer dans quelle direction vous allez ?

Si vous le faites, alors il s'agira d'un autre débat, probablement plus riche que celui qui a été introduit aujourd'hui dans des conditions qui, pour certains d'entre nous, se sont révélées un peu décevantes. (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Labeyrie.

**M. Philippe Labeyrie.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous comprendrez facilement que, en tant que sénateur du département des Landes, j'intervienne pour défendre les palmipèdes gras et le foie gras. (*Sourires.*)

Tout le monde, ici, connaît le foie gras, l'a goûté et sait ce qu'il représente au point de vue gastronomique. Il n'en reste pas moins que, comme les autres productions, il est en danger.

En mai 1987, 1 100 tonnes de foie gras étaient importées ; en 1989, 2 500 tonnes. Si, de 1987 à 1989, la production française a augmenté de 25 p. 100, les importations ont augmenté de 70 p. 100 !

Le foie gras frais représente, sur le marché français, 7 850 tonnes. Quant à la consommation, elle représente 6 700 tonnes, dont 1 100 tonnes sont importées. Depuis 1989, le foie gras des pays de l'Est - Hongrie, Pologne et Bulgarie - représente 83 p. 100 de ces importations.

Dans le cadre de l'aide à la démocratisation des pays de l'Est, le Conseil de l'Europe et la Commission ont accordé des concessions à certains de ces pays pour qu'ils exportent plus facilement leurs produits agricoles, notamment leurs palmipèdes gras. Mais l'importation traditionnelle d'oies grasses a eu des conséquences désastreuses pour l'élevage dans nos départements du Sud-Ouest, puisque 30 000 oisons ont été abattus en février et en mars 1990 pour permettre le maintien des prix. Quant à l'importation de foies gras de canard, elle a augmenté de 70 p. 100 au cours des six premiers mois de l'année.

Il est évident que cette importation massive fait baisser les prix. C'est ainsi que le prix moyen du kilo de foie importé, qui était de 190 francs en mai 1989, est passé à 160 francs en mai 1990. En septembre 1990, il a enregistré une baisse de 11 p. 100 pour l'oie et de 6,2 p. 100 pour le canard.

Quelles en sont les conséquences ? Tout un lambeau de l'agriculture du Sud-Ouest est touché. En effet, comme vous le savez, chez nous, la majorité des agriculteurs travaille sur 15 ou 20 hectares de maïs. Grâce à une production annexe et parallèle de palmipèdes gras, le gavage des canards et des oies leur permettrait de vivre à peu près normalement. Mais le cumul de la baisse du prix du maïs et du prix des foies de palmipèdes gras a, pour ces éleveurs, des conséquences tout à fait néfastes, qui mettent en danger un nombre incroyablement élevé d'entreprises agricoles de nos régions.

Alors, quelles sont les solutions ? Je vous avoue que nous ne les connaissons pas, pas plus qu'on ne les connaît dans d'autres régions ou pour d'autres productions. Mais peut-être faudrait-il être plus vigilant aux frontières ? Peut-être faudrait-il exercer une surveillance sanitaire avec plus de rigueur, se montrer plus exigeant sur les conditions d'abatage des animaux importés et sur la qualité des produits ? Peut-être conviendrait-il de surveiller plus étroitement les marchés... et certains opérateurs ?

Cependant, au-delà de ces considérations sur certaines productions du Sud-Ouest, je voudrais vous donner mon sentiment personnel sur ce débat : il m'a profondément déçu. Je n'ai pratiquement entendu que des : « Il faut... il faut... il faut... » Je n'ai entendu aucune proposition précise et concrète.

**M. Michel Souplet.** Ce n'est pas vrai !

**M. Philippe Labeyrie.** Ce débat devrait être pour nous tous l'occasion de faire preuve d'une grande humilité. N'avons-nous pas été, les uns et les autres, successivement responsables de l'agriculture de ce pays ? Or je n'ai pas souvenir que, lorsque des membres de la majorité sénatoriale exerçaient des responsabilités gouvernementales, ils aient mieux réussi que nous ; je n'ai pas souvenir qu'ils aient apporté des solutions miracle ; je n'ai pas souvenir que les problèmes agricoles aient été brillamment traités par tous les ministres qui se sont succédé depuis vingt ou trente ans.

Non, messieurs ! La situation que nous subissons actuellement ne résulte pas de la politique menée depuis trois, quatre, cinq ou six ans.

J'aurais donc souhaité que, dans ce débat, chacun fasse preuve d'un peu plus d'humilité. J'aurais souhaité qu'il y ait - parce que c'est un problème grave qui nous touche tous, dans tous nos départements - un semblant de consensus.

**Mme Hélène Luc.** Ce sont les causes qu'il faut rechercher !

**M. Philippe Labeyrie.** Je souhaite...

**M. le président.** Mon cher collègue, il faut conclure !

**M. Philippe Labeyrie.** Je souhaite que nous nous ressaisissions et que nous donnions à l'opinion une image un peu plus consensuelle de ce que nous devons faire pour l'agriculture française.

Monsieur le ministre, je vous le dis comme je le pense, vous prenez une affaire difficile, à un moment difficile. Il va vous falloir du courage, vous devrez prendre des décisions difficiles quand il vous faudra faire la part des choses entre le maïs d'un côté, le blé de l'autre, le cognac, l'armagnac.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Labeyrie !

**M. Philippe Labeyrie.** Je conclus, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je vous souhaite bien du courage. Je souhaite surtout que vous réussissiez, non seulement dans l'intérêt du Gouvernement, que je soutiens, mais dans l'intérêt de l'agriculture. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pépin.

**M. Jean Pépin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout se passe comme si deux années de sécheresse successives et la brusque variation à la baisse des cours de la viande, du lait et des céréales avaient pu laisser croire aux hautes instances du Gouvernement qu'il ne s'agissait que d'une crise conjoncturelle à caractère passager, même si votre prédécesseur, monsieur le ministre, avait, me semble-t-il, une plus juste appréciation personnelle de la situation.

En fait, les récentes manifestations traduisent le désarroi des agriculteurs français. Le malaise est profond et, dans de nombreux cas, confine à la désespérance : désespérance de constater la faiblesse du revenu comparée à la lourdeur de l'endettement ; désespérance due au sentiment d'être souvent mal compris des hautes autorités gouvernementales ; désespérance à voir bafouer, au fil des années, les règlements européens et s'établir des distorsions de concurrence.

En réalité, la crise de l'agriculture est beaucoup plus existentielle que conjoncturelle : les agriculteurs s'inquiètent pour leur revenu - je ne le démontrerai pas, faute de temps - et pour l'avenir de leur profession dans l'Europe communautaire.

Peuvent-ils encore avoir confiance en une Europe agricole qui n'a comme objectif que de baisser les volumes de production et de peser sur les cours ?

Comment gérer les problèmes causés par l'apport de produits en provenance des pays de l'Est ?

Les agriculteurs s'inquiètent également de la position qu'occupent les produits agricoles français dans les marchés internationaux. Le point de vue de la France sera-t-il entendu lors des négociations du G.A.T.T., au travers des positions européennes ? On peut se le demander.

Les agriculteurs s'inquiètent, enfin, pour leur avenir. Ils se demandent quelle sera leur place dans le pays étant donné l'importante diminution prévisible de leur nombre dans les années à venir. Seront-ils de plus en plus ignorés ou négligés ? Les hautes autorités gouvernementales seront-elles de plus en plus sourdes à leur égard ?

Beaucoup d'agriculteurs sont saisis par le doute. Ils ont besoin d'être rassurés. Nombre d'entre eux ont aussi besoin d'être aidés.

Monsieur le ministre, face à de telles inquiétudes, comment ne pas désespérer en constatant la modicité des mesures financières annoncées par le Gouvernement dans la conjoncture présente ?

Que penser, en effet, du dispositif de mesures mises en place, sinon que l'engagement de l'Etat est trop faible et qu'il ne traite pas véritablement les problèmes de fond ?

L'engagement financier trop faible de l'Etat se caractérise par la modicité de l'enveloppe. Ainsi, dans le second volet de mesures, alors que 1 400 millions de francs seront financés par le Crédit agricole sur trois ans, 100 millions de francs par Unigrains et Sofiprotéol, l'Etat, ne débloque, quant à lui, que 245 millions de francs, 120 millions de francs de mesures sociales et 125 millions de francs de mesures diverses.

De plus, l'Etat ne consent pas un effort particulier. Dans le train de mesures annoncées, il s'agit, dans la plupart des cas, de redéploiement des crédits du ministère et non pas de crédits nouveaux.

Par ailleurs, le coût des mesures sociales serait assuré par les réserves du B.A.P.S.A., c'est-à-dire par l'écart excédentaire entre les recettes votées et les recettes effectivement perçues.

Or, au même moment, certaines déclarations gouvernementales, que l'on pourrait appeler à un procès d'intention, ont stigmatisé l'absence de solidarité intraprofessionnelle, se gardant d'évoquer la solidarité nationale, alors que, comme on l'a vu, la profession elle-même participe au financement des mesures puisqu'elle finance cet écart excédentaire.

Un dispositif faible donc, mais qui, en outre, ne traite pas les problèmes au fond.

Il faudrait, tout d'abord - c'est ce qu'attendent le plus les agriculteurs touchés - une véritable réflexion sur le marché de la viande et la mise en place de solutions sur la gestion de ce marché. Il s'agit là d'une priorité à court terme.

Il faudrait aussi aller plus loin dans la réflexion sur le surendettement de l'agriculture. L'effort du Crédit agricole ne représente, en fait, que 1 p. 100 de l'encours, qui s'élève à 158 milliards de francs. Cet objectif doit devenir une priorité à moyen terme.

Il faudrait encore aller plus loin sous l'angle social et mettre au point un véritable « plan social » pour l'agriculture.

Par ailleurs, dans la perspective de 1991, aucun pas significatif n'est fait, dans le projet de budget, dans le sens de l'allègement des charges des exploitations, alors que pourraient s'amorcer des mesures comparables à celles qui s'appliquent dans le secteur industriel, par exemple.

On pourrait, me semble-t-il, adopter ou amorcer plusieurs dispositions telles que la déduction pour investissement, l'allègement de la taxe sur le foncier non bâti, avec participation de l'Etat, la déduction à 100 p. 100 de la T.V.A. sur le fioul à usage agricole, qui n'est déductible actuellement que dans la limite de 50 p. 100.

Mais, dans le projet de budget de 1991 pour l'agriculture, rien de tout cela ! La progression globale elle-même, qui est de 2,3 p. 100, est en net retard sur l'inflation constatée. S'il reste en l'état, ce sera un budget de recul.

Comment, dans ces conditions, faire face à un problème aigu et redonner confiance à une profession indispensable à la nation ?

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Pépin.

**M. Jean Pépin.** J'en termine.

Pourtant, l'agriculture française a su, au cours des dernières décennies, bousculer « l'ordre éternel des champs » et a connu les évolutions les plus rapides du monde.

Pourtant, la France est la deuxième puissance exportatrice du monde en produits agro-alimentaires, les exportations dépassant les importations de 34 p. 100.

Pourtant, la France est le premier producteur agricole de la C.E.E. et produit le quart de la production communautaire.

Mais ce bilan, globalement positif pour l'économie nationale, ne l'est pas pour les agriculteurs eux-mêmes, qui constatent le retard important de leurs revenus. Il y a là une ambiguïté à maîtriser.

Alors, monsieur le ministre, cet état de fait doit-il être considéré comme une fatalité ? Peut-on l'accepter ?

Pour ma part, je ne le pense pas. Je souhaite que le Gouvernement renonce à son immobilisme. Je voudrais que la France ait une réelle ambition pour son agriculture et ses agriculteurs, mais je me demande si, présentement, tel est bien le cas. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur quelques travées du R.D.E.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je constate que tous les groupes sauf un ont épuisé leur temps de parole.

Je constate également que, depuis que j'ai rassuré les orateurs encore inscrits en leur disant qu'ils disposeraient de quatre, voire de cinq minutes maximum, tous ceux qui sont intervenus ont dépassé ce temps de parole supplémentaire que je leur ai accordé.

**Mme Hélène Luc.** Une autre fois, vous agirez de même avec le groupe communiste, monsieur le président.

**M. le président.** Je demande donc aux uns et aux autres de faire un effort et de ne pas dépasser ce temps au motif que le libéralisme du président leur permet de s'exprimer alors qu'une application stricte du règlement ne les y aurait pas autorisés.

**M. Félix Leyzour.** Ce n'est pas du libéralisme !

**Mme Hélène Luc.** J'en viens à regretter que le groupe communiste ait été discipliné, comme l'avait demandé la conférence des présidents,...

**M. René Régnault.** Bravo, madame ! Vous avez droit à tous mes compliments !

**Mme Hélène Luc.** ... car d'autres orateurs de notre groupe souhaitaient s'exprimer.

**M. le président.** La parole est à M. Mont.

**M. Claude Mont.** Je ne serai pas moins discipliné que ne l'a été le groupe communiste !

Monsieur le ministre, le 13 septembre dernier, j'ai moins décrit à votre prédécesseur les désastreux effets de la crise agricole, supposés bien connus, que je ne l'ai interrogé sur d'étranges carences gouvernementales.

A défaut de réponse complète à ce jour, je vous confirme totalement et instamment ma requête, sauf à revenir sur un seul point : les contrôles aux frontières.

Le 31 août, M. Nallet nous assurait solennellement qu'ils allaient « être renforcés afin de vérifier l'application rigoureuse de la réglementation communautaire dans les secteurs ovin et bovin - origines des animaux et des viandes, aspects sanitaires ».

N'était-ce pas l'aveu que la France n'avait pas efficacement et justement veillé à l'« application rigoureuse de la réglementation communautaire dans les secteurs ovin et bovin » et, très précisément, sur les « origines des animaux et des viandes » et leurs « aspects sanitaires » ?

Il reste à savoir si les énormes dommages ainsi causés à notre élevage par cette stupéfiante négligence ont été réparés dans le présent et pour l'avenir. Nous attendons votre réponse, monsieur le ministre.

Pour l'avenir, nos préoccupations portent sur les négociations mondiales concernant le commerce des produits agricoles.

Dès l'année précédant l'ouverture de cette ardente confrontation planétaire, je conclusais ainsi, le jeudi 5 décembre 1985, les observations que j'avais l'honneur de présenter au Gouvernement, devant le Sénat, au nom de notre commission des affaires étrangères : « Le commerce des produits agricoles échappe à toute règle. Les pays exportateurs - Etats-Unis et Europe, par exemple - se livrent entre eux à une concurrence à la baisse ruineuse et déloyale... D'évidence, la véritable réforme consisterait à définir avant tout un code de bonne conduite entre pays exportateurs. »

Aujourd'hui, cinq ans plus tard, nous arrivons au terme de l'*Uruguay round*, et la Commission européenne a adopté à l'unanimité des douze pays membres, mercredi 3 octobre dernier, essentiellement :

- une baisse de 30 p. 100 du soutien des produits agricoles entre 1986 et 1996 ;
- un aménagement de la protection aux frontières ;
- une stabilisation des courants d'échanges par institution des quotas ;
- une réglementation des subventions à l'exportation qui ne devraient plus être une arme de la guerre économique.

Ces indispensables précisions données, à très grands traits, il faut considérer que la Communauté économique européenne apporte ainsi une contribution importante à la mise en ordre du marché agricole mondial. Mais, à la suite de la rude épreuve du non-respect par plusieurs gouvernements des règles communautaires, pour le contrôle des viandes aux frontières, par exemple, les agriculteurs, les éleveurs sont actuellement hors d'état de supporter des rigueurs supplémentaires.

En toute hypothèse, cette contribution ne résoud pas les sérieux problèmes posés.

Elle me paraît même très dangereuse si d'indispensables précautions préalables à son adoption définitive n'étaient pas prises par l'*Uruguay round* dans quelque temps.

En premier lieu, les conditions de production, c'est-à-dire de formation des prix, doivent être équitablement comparables entre pays concurrents.

En second lieu, il convient de respecter la stricte simultanéité d'un sain alignement des exportateurs sans ruineux décalage d'application dans le temps pour certains.

Bref, une comparaison minutieuse et permanente avec les économies agricoles de nos partenaires, notamment américain, devrait nous garantir tout ajustement équitable des cours si besoin est.

La crise qui nous frappe nous contraint à une extrême vigilance. Mais il ne serait de l'intérêt de personne de provoquer ou de tolérer des désastres agricoles chez l'un ou l'autre des cosignataires de l'accord à intervenir.

Permettez-moi de reprendre à votre adresse, monsieur le ministre, la maxime plus ou moins explicite de la délégation américaine, fin juillet : mieux vaudrait un échec qu'un mauvais accord sur la mise en ordre du commerce agricole mondial. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et sur certaines travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Régnault.

**M. René Régnault.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation de l'agriculture est dominée, pour l'immédiat, par deux problèmes essentiels, mais de natures très différentes : d'une part, la sécheresse, dont les conséquences sont toutefois inégales, non seulement selon les productions, mais aussi selon les régions ; d'autre part, la crise de la viande rouge, ovine et bovine, qui interpelle directement la politique agricole d'aujourd'hui, certes, mais surtout celle de demain.

L'environnement international, dominé en Europe par la réunification allemande et par la démocratisation des pays de l'Est, est très directement dépendant de l'Amérique du Nord, des décisions du G.A.T.T. et de leur incidence sur la politique agricole de la Communauté européenne.

L'agriculture française, très performante, a maintenant dépassé l'objectif visant à assurer l'autosuffisance alimentaire de notre pays, comme celle de la Communauté. Les possibilités d'exportation vers les pays tiers plafonnent, voire se réduisent, car le développement des pays moins avancés passe généralement par les progrès de leur agriculture.

Par ailleurs, alors que notre propre marché se sature, nous devons nous rendre à l'évidence, me semble-t-il, que les parts de marché à conquérir pour répondre à un accroissement des productions en volume se réduisent et continueront de le faire.

En outre, les progrès du secteur auquel notre agriculture ne peut se soustraire conduisent par réalisme à considérer que l'avenir de cette branche de notre économie passe par des quantités déterminées produites avec des moyens performants, donc limités.

Avant de poser quelques questions et de présenter quelques suggestions, j'évoquerai, sans la développer - d'autres l'ont fait avant moi - la relation entre le problème de l'agriculture, l'exploitation agricole, l'exploitant rural et le maintien de notre espace naturel qui couvre plus de 85 p. 100 de la superficie de notre territoire.

La qualité de notre environnement, donc de la vie de tous, ruraux comme citadins, n'en dépend-elle pas directement ?

La crise de la viande ovine et bovine nous amène au problème de fond : l'avenir de notre agriculture. Quelle agriculture ? Pour produire quoi ? En quelles quantités ? Comment ? Avec qui ? Avec quelles installations ? Sur quelles exploitations ? Où ? Avec quelles garanties durables pour les intéressés ?

Sont également posés le problème du financement des installations, mais aussi celui des prix, de la garantie de ceux-ci, comme celui de la solidarité, de l'intervention de la collectivité nationale européenne.

Je retiendrai trois points essentiels pour guider maintenant mon analyse et mes questions : le financement de l'agriculture et la participation des collectivités européennes ; la finalité du monde rural - qu'attendons-nous de lui aujourd'hui et surtout demain ? - le développement économique et l'aménagement du territoire.

Sur le premier point, je voudrais que nos exploitants ne fassent pas de complexes devant l'intervention solidaire de la collectivité.

L'agriculture est partie intégrante, essentielle même, de notre activité économique, de notre P.I.B. Elle contribue largement à notre équilibre commercial - plusieurs orateurs l'ont déjà dit - et elle permet, depuis de nombreuses années, par ses résultats techniques remarquables, d'alimenter les Français, les Européens, en contrepartie d'une fraction toujours plus faible de leurs revenus et cela pour le plus grand bien de leur équipement, c'est-à-dire de l'industrie qui le produit.

Alors, il est légitime, comme beaucoup d'autres pays le font, y compris les Etats-Unis, que la collectivité contribue au juste équilibre social de l'agriculture et de ceux qui en font profession.

Si l'agriculture doit demeurer compétitive et donc poursuivre sa lutte pour une plus grande productivité, il faut en conclure, brutalement, que l'espace nécessaire comme le nombre de professionnels vont diminuer.

Cependant, deux dimensions ne doivent pas nous échapper et doivent être prioritairement prises en compte : contenir la réduction du nombre d'exploitants et assurer la gestion de tout l'espace rural.

En conséquence, doit-on se diriger vers deux - voire plus - types d'agriculteurs, d'une part, les performants, les compétitifs, répondant à l'essentiel des besoins et qui, en contrepartie des possibilités et garanties offertes seraient peu ou pas aidés, et, d'autre part, les autres dont la fonction consisterait majoritairement en une mission d'intérêt général, produisant moins, produisant autrement, de même qualité ou de qualité différente, et qui se verraient allouer des prestations au titre des services manifestes rendus à la collectivité tout entière ?

La vérité ne se situe-t-elle pas dans la combinaison des deux possibilités, en s'appuyant sur une diversification renforcée avec des profils d'exploitation toutefois différents et recevant des aides appropriées ?

Ce dernier point soulève le problème de l'adaptation de l'aide : doit-elle être liée au produit ou être allouée à l'exploitant, en fonction du profil de son activité sur l'espace rural dont il a la responsabilité ?

Mon dernier point, monsieur le ministre, concerne la répartition dans les territoires.

Je veux attirer l'attention - pour que nous la rejetions - sur la solution qui consisterait à réduire la réflexion à la seule agriculture, voire à la seule filière agricole. La France, l'Europe ne peuvent accepter que les régions se spécialisent au point de se diriger vers une mono-activité dominante : ici l'agriculture, là les productions minières, ailleurs le secteur tertiaire, etc.

Une politique d'aménagement du territoire doit prendre en compte la filière agricole, mais en la considérant comme un élément du développement économique. Il faut partir d'un aménagement du territoire fondé sur une approche globale du développement. Il ne peut y avoir ici moins d'exploitants, moins d'agriculteurs, s'il n'y a pas en échange plus d'emplois offerts par d'autres secteurs. Tel est, à mon avis, un aménagement du territoire efficace, équilibré, socialement équitable.

J'aurais encore bien d'autres questions à poser, mais le temps me manque et je conclurai. Monsieur le ministre, nous porterons attention à votre action et à vos réponses. Je vous en remercie par avance et je vous assure de notre soutien sans faille à l'action que vous conduirez dans la grande réflexion qu'il convient maintenant de développer. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Bourgoing.

**M. Philippe de Bourgoing.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est pas si lointain le temps où toutes les instances - directions départementales de l'agriculture, chambres consulaires et organismes de gestion - incitaient, avec les bénédictions nationale et européenne, les agriculteurs à produire au maximum.

Ce devait être le moyen de nourrir les Français et les Européens, de procurer, en particulier à notre pays, des devises, tout en assurant aux exploitants des conditions de vie meilleures.

Ils ont répondu à ces appels, obtenant des gains de productivité très nettement supérieurs à ceux qui ont été obtenus dans d'autres branches économiques, et cela grâce à une amélioration de la formation et de la technicité, à des investissements le plus souvent couverts par des emprunts, à un travail acharné avec des horaires prolongés au péril de leur santé.

Tout cela a débouché, au bout de quelques années, sur une surproduction dont on reproche aux agriculteurs le coût et les conséquences sur la politique agricole commune.

Ainsi, l'effort considérable des agriculteurs s'est-il retourné contre eux : l'amélioration des conditions de vie a disparu ; seuls sont restés le bénéfice pour notre balance commerciale et leur très grave endettement.

La première conséquence de ces situations de surplus dans les régions essentiellement à vocation laitière, telle la Basse-Normandie, fut la mise en place des quotas laitiers. Sans doute ceux-ci étaient-ils difficiles à éviter, mais la façon dont ils ont été établis n'a pas été la meilleure, accentuant les déséquilibres d'une exploitation à l'autre, d'une laiterie à l'autre, et entraînant un transfert vers d'autres productions, viandes et céréales, dont les cours ont à leur tour baissé.

Puis sont venues deux années de sécheresse ajoutant à la baisse des cours des baisses de quantités.

A l'échelon international, les agriculteurs sont pris en tenaille : d'un côté Bruxelles, face aux menaces du G.A.T.T., met en place une intervention insuffisante ; de l'autre, maintenant, voilà l'afflux des produits des pays de l'Est qui pénètrent dans le Marché commun. La Pologne, notamment, envahit actuellement nos marchés normands avec des veaux.

Ainsi, des pays, dont les habitants, souvent, ne mangent pas à leur faim et auxquels nous donnons des secours en nourriture, vendent-ils leurs produits agricoles, faute d'avoir d'autres moyens de se procurer des devises.

Ainsi, nos marchés sont bouleversés tandis que nous sommes envahis de moutons néo-zélandais ou australiens, baptisés anglais.

Devant cette situation, qui les enserme de toutes parts, les agriculteurs, et en particulier les éleveurs, sont saisis par le désespoir, doutant d'un avenir pour eux et leurs enfants. A cette inquiétude, s'ajoute la profonde irritation résultant du fait que les mesures d'aides liées à la sécheresse de 1989, un an après, ne sont toujours pas réglées, alors que la sécheresse frappe à nouveau. Certain conseils généraux, tel celui du Calvados, ont décidé de remédier à cette situation inacceptable, mais l'essentiel des mesures à prendre dépasse leur compétence.

Que va faire le Gouvernement devant une situation qui touche profondément tant de familles françaises et qui risque de rayer de la carte une profession indispensable à l'équilibre du pays, profession qui assure l'entretien de notre nature, qui rapporte 50 milliards de francs de devises et qui maintient un potentiel de production alimentaire ?

Des départements, des communes seraient considérablement amoindris si une partie de ce qui constitue leur activité disparaissait. Des mesures nationales sont possibles. Elles sont indispensables. De nombreuses suggestions ont été présentées par les organisations professionnelles. D'autres l'ont été tout au long de cet après-midi et je ne les reprendrai pas à cette heure. Il n'est pas possible de les occulter. Il n'est pas possible d'invoquer la situation budgétaire résultant de la situation dans le Golfe devant les agriculteurs déjà atteints par les conséquences du G.A.T.T. et de l'arrivée des produits des pays de l'Est.

Si rien de concret ne sortait de ce débat, celui-ci aurait été inutile et n'aurait fait qu'ajouter au désespoir. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ballayer.

**M. René Ballayer.** Le style de mon intervention, monsieur le ministre, sera celui d'une lettre ouverte destinée tout simplement à traduire l'émotion d'un président de conseil général qui est aussi président de l'association des maires de la Mayenne.

Monsieur le ministre, après un retard de l'ordre de dix-huit mois, les indemnités versées au titre de la sécheresse 1989 ont provoqué des réactions d'une grande ampleur.

A juste titre, les 3 000 exclus de ces indemnités, dans mon département, la Mayenne, ont le sentiment d'une profonde injustice.

Les critères de répartition ne résistent pas à un examen objectif. « Le soleil a brillé pour tout le monde », me disait un agriculteur, et il ajoutait : « Il était sans doute trop simple que tous bénéficient d'une aide de 250 à 300 francs par hectare. »

Monsieur le ministre, pour la première fois dans le département de la Mayenne, des femmes d'agriculteurs ont manifesté en grand nombre et de manière très pacifique. C'était leur façon de souligner cette injustice de la répartition, d'exprimer leur désespérance.

Je vous serais donc reconnaissant, monsieur le ministre, de répondre favorablement à cette requête : il faut absolument revoir les dossiers écartés et corriger une injustice flagrante. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Vallet.

**M. André Vallet.** Je voudrais, monsieur le ministre, vous dire à mon tour combien les problèmes agricoles sont liés aux problèmes écologiques et à la défense de l'espace rural. A l'appui de cette affirmation, je prendrai l'exemple de la plaine de la Crau, qui est située dans mon département.

La plaine de la Crau a été classée par la Communauté économique européenne parmi les cinq sites à protéger d'urgence. Le Gouvernement, manifestant qu'il avait pris conscience de ce que représentait cette plaine, a d'ailleurs consenti à faire en sorte que le T.G.V. l'évite et à modifier le tracé de l'autoroute Arles-Salon.

La richesse écologique de la Crau est effectivement importante, par sa faune et par sa flore. Mais la Crau, c'est aussi son foin et, surtout, ses moutons. A quoi serviront tous les efforts qui se conjuguent aujourd'hui pour défendre la Crau si tout n'est pas mis en œuvre pour permettre à l'élevage ovin d'y survivre ? En effet, malgré l'aide que la C.E.E. apporte indirectement aux éleveurs à travers la sauvegarde de l'environnement naturel de la Crau, la conjoncture actuelle, que l'on a longuement développée ce soir, qui frappe les éleveurs des Bouches-du-Rhône comme les autres, nous conduit à penser que la plupart des exploitations devront, dans les toutes prochaines années, abandonner leur activité.

L'équilibre écologique nécessaire et désiré par les instances de la Communauté économique européenne et le Gouvernement de la France est aujourd'hui en situation d'être compromis. J'estime que des actions concrètes sont possibles. C'est ainsi que les agriculteurs de la Crau m'interrogent constamment sur un point : ils ne comprennent pas, alors qu'ils mènent pendant cinq mois de l'année leurs moutons dans les alpages, que leurs collègues reçoivent des primes parce qu'ils sont en zone de montagne et qu'eux, parce qu'ils ne font qu'y passer, n'ont droit à rien. Je crois qu'il serait tout à fait juste d'étendre l'octroi de ces primes aux éleveurs de la Crau qui pratiquent la transhumance.

Un second problème particulièrement aigu se pose dans cette région, qui concerne les abattoirs. Ceux-ci ferment peu à peu : celui d'Arles a déjà fermé, et ceux de Salon, d'Aix et d'Avignon vont suivre. Ils ferment parce qu'il faudrait qu'ils soient aux normes que recommande la C.E.E. et que les communes, qui sont seules à supporter la note, ne peuvent absolument pas réaliser ces équipements. Dès lors, elles choisissent - ce que j'ai fait en qualité de maire de Salon - la solution de facilité, à savoir la fermeture de l'abattoir.

Cela a des conséquences importantes pour les éleveurs, qui sont obligés aujourd'hui d'envisager de faire abattre leurs moutons et leurs agneaux à Sisteron. Si vous connaissez la région, vous comprendrez que les frais occasionnés par ce transfert vont être particulièrement importants.

Monsieur le ministre, nous vous demandons d'aider les éleveurs de notre département à maintenir cet élevage du mouton, notre tradition et la belle image de la Provence donnée par Alphonse Daudet dans les merveilleuses *Lettres de mon moulin*. Au-delà du simple mais cruel aspect de la crise, c'est - l'exemple de la Crau vous le montre - un défi culturel et écologique que nous devons tous ensemble relever. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur quelques travées de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lacour.

**M. Pierre Lacour.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, loin des grands discours et des belles paroles, c'est à la base qu'il faut s'adresser pour connaître l'état d'esprit dans nos campagnes, cette base dont je voudrais à mon tour me faire brièvement l'interprète.

Le C.D.J.A. de Charente, comme d'autres, affirme : « Nous tenons pour principal responsable de l'endettement des agriculteurs, l'Etat :

« Incapable de mettre en place un système cohérent permettant de pallier les aléas climatiques que subit notre profession ;

« Qui ne sait proposer, la plupart du temps, que des prêts bonifiés pour permettre de faire face aux difficultés, des prêts pour rembourser des prêts ;

« Incapable de négocier dans les instances européennes des prix rémunérateurs pour les productions françaises assurant une gestion plus large ;

« Incapable d'apporter les compensations non obtenues à Bruxelles ;

« Incapable d'élaborer une politique de développement de l'agriculture française à long terme, par le refus systématique d'alléger les charges qui supportent nos exploitations. »

Ces propos sont peut-être excessifs, mais ô combien révélateurs !

L'analyse de la caisse régionale de Crédit agricole de Charente est assez analogue, lorsque son président déclare : « La situation est trop grave pour entrer dans le jeu stérile de la polémique politique, malgré les propos inadmissibles, injustifiés et diffamatoires tenus par certains hauts responsables de l'Etat.

« La survie de milliers d'agriculteurs français est aujourd'hui en cause. Sous les effets conjugués d'une sécheresse qui frappe pour la deuxième année consécutive et d'un effondrement des cours de la viande ovine et bovine, les pertes de revenus sont telles qu'elles compromettent l'existence même de milliers d'exploitations agricoles. La crise agricole actuelle est avant tout une crise du revenu accentuée par une perte de confiance envers la politique agricole. »

Quant aux représentants du syndicat ovin de la Charente ou du groupement de producteurs Charente ovin, ils n'ont pas de mots assez durs pour dénoncer le règlement ovin de 1989, et proposent une limitation des importations des pays tiers ainsi qu'une révision du stabilisateur prenant en compte l'augmentation sensible de la consommation communautaire de viande ovine.

Comme nombre d'entre vous qui m'ont précédé à cette tribune, je pourrais citer bien d'autres prises de position. Je voulais simplement, monsieur le ministre, compte tenu de votre nomination récente, vous sensibiliser à mon tour au mécontentement de fond qui agite nos campagnes en vous rapportant fidèlement l'état d'esprit actuel. Mais vous connaissez bien le problème de l'élevage, puisque vous avez écrit tout récemment : « Les fortes baisses ont considérablement aggravé la situation des éleveurs qui subissent les effets de deux années de sécheresse grave. »

Vous avez également dénoncé la déficience des mécanismes de contrôle des importations, l'avantage de T.V.A. dont profitent les éleveurs allemands et la pénalisation que représente la taxe sur le foncier non bâti pour nos agriculteurs. Je partage totalement votre analyse et je ne vous ménagerai pas, comme beaucoup dans cet hémicycle, mon concours pour transformer en décisions concrètes ces déclarations d'intention si, comme nous le pensons, vous les maintenez à cette tribune.

Voilà très concrètement ce qu'attendent de vous tous nos agriculteurs, désespérés pour beaucoup, particulièrement dans le secteur de l'élevage. Ils espèrent vos actes pour reprendre confiance et pour redonner vie - on l'a souligné à cette tribune - à notre espace agricole et rural dont les extraordinaires potentialités sont dangereusement menacées en ce moment. Si aucune solution n'intervient rapidement, nous risquons de voir s'effondrer un pan très important, une part essentielle et irremplaçable de notre économie.

Redonner l'espoir, rétablir la confiance, c'est ce qu'attendent de votre action tous les agriculteurs de France et c'est l'appel qu'à travers mes modestes propos je voulais à mon tour lancer, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

**M. le président.** La parole est à M. Arzel.

**M. Alphonse Arzel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, devant le désordre et l'effondrement des marchés agricoles, aggravés par des aléas climatiques sans précédent, c'est toute une branche d'activité, vitale pour l'économie nationale, qui est menacée.

Une période historique a pris fin et une nouvelle vague de mutations est engagée, amplifiée et accélérée par les événements actuels. L'économie de marché est, aujourd'hui, de plus en plus marquée par l'économie politique, ce qui conduit à prendre de nouveaux points de repère.

Quelles seront demain les règles nouvelles qui régiront les échanges agricoles communautaires et internationaux ? La nécessité d'une clarification est désormais urgente, sous la pression des événements politiques à l'Est et eu égard aux perturbations actuelles des marchés qui en résultent.

La production agricole reste un maillon essentiel de la filière agro-alimentaire. Celle-ci ne restera forte que si la production l'est également. Il importe donc que renaisse l'espoir et que soit redéfini le cadre général dans lequel s'exercera demain la compétitivité de nos exploitations agricoles. Il y va de l'avenir de nos parts de marché et donc de la pérennité de nos outils et de la dynamique des hommes qui les conduisent.

La priorité réside dès aujourd'hui dans la mise en œuvre de nos capacités de réaction et d'adaptation, afin d'être en mesure, une nouvelle fois, de relever les défis qui nous sont lancés dans une économie mondialisée qui reste à la recherche d'un nouvel ordre économique.

La politique communautaire était fondée, à l'origine, sur un objectif de développement de la production conduisant à l'autosuffisance. La saturation progressive des marchés et l'apparition d'excédents ont conduit l'Europe vers une politique de plus en plus fondée sur une logique de marché.

L'existence d'une compétition accrue entre les agricultures européennes s'est traduite, en longue période, par une délocalisation des productions afin de répondre à une triple exigence de maîtrise des coûts de production, de qualité des produits, et de régularité dans la production.

L'élargissement régulier de l'espace communautaire, les nombreux dérèglements monétaires et la complexité de leur gestion ont, cependant, débouché sur des ruptures d'équilibre générant des difficultés conjoncturelles de plus en plus fréquentes et violentes.

En dépit de ces contraintes, notre agriculture a fait la preuve de sa capacité d'adaptation comme en témoignent les résultats de la balance commerciale agroalimentaire.

En cette année 1990, et donc avant la mise en place du marché unique, l'heure est aux déséquilibres permanents, et les points de repère de départ et le respect de la politique agricole commune n'existent plus.

Aujourd'hui, les prix mondiaux font souvent référence, mais leur connotation est davantage politique qu'économique. Les chutes de prix affectant la quasi-totalité des productions sont aujourd'hui bien plus importantes que les faibles gains de productivité encore possibles et mettent en cause la pérennité même des outils de production. Ces insuffisances de la politique des prix ne peuvent pas être compensées par des aides dont les effets se révèlent aujourd'hui dérisoires dans la réalité quotidienne.

Au-delà de ces constats, de nombreux pays découvrent actuellement la réalité de l'économie de marché, et parmi ceux-ci, les pays de l'Est ; c'est une hypothèse que l'Europe n'avait probablement pas anticipée et qui modifie fondamentalement les règles du jeu communautaire.

Les événements politiques qui se sont produits à l'Est et, par voie de conséquence, l'ouverture des frontières qui s'en est suivie, ont été les détonateurs et les révélateurs de déséquilibres structurels déjà existants. Cette ouverture au-delà de la Communauté crée aujourd'hui une perturbation et une dérégulation sans précédent des marchés agricoles, dont les agriculteurs sont les victimes, terrassés qu'ils sont par l'effondrement économique des prix sur l'ensemble des productions.

Il convient de définir le scénario dans lequel s'exercera demain la compétitivité de nos entreprises, dont la pérennité reste liée au maintien ou au développement de nos parts de marché.

Nous devons donc nous préparer dès aujourd'hui à affronter cette compétition croissante, en nous mobilisant autour d'un projet global, construit sur des orientations fortes et partagées dont une volonté réaffirmée aux pouvoirs publics de respect et de cohérence de la politique agricole communautaire orientée sur la gestion des marchés, une politique d'adaptation des structures de façon à assurer la compétitivité des exploitations à l'avenir, un développement des outils nécessaires à la maîtrise des coûts de production, un renforcement de notre politique de communication, une gestion concertée de l'espace rural dans un objectif de protec-

tion et de maîtrise de l'environnement naturel, enfin, la mise en place d'un véritable plan d'accompagnement des exploitations et des zones fragilisées par la politique européenne et reposant sur une logique plus extensive.

Monsieur le ministre, beaucoup de choses ont été dites par les différents orateurs.

Nous mesurons les difficultés de votre tâche. Nous estimons que vous ne devez pas être seul à porter cette lourde responsabilité. Vous faites partie d'un gouvernement qui doit se montrer solidaire devant l'évolution de l'agriculture française et vous donner les moyens financiers afin de vous permettre de réaliser des objectifs indispensables pour un développement harmonieux de notre agriculture, cela avec la collaboration étroite de tous les acteurs qui doivent s'investir dans cette nouvelle compétition. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Virapoullé.

**M. Louis Virapoullé.** Monsieur le ministre, permettez-moi, en ma qualité de sénateur du département de la Réunion, de vous faire respirer le parfum agréable de nos huiles essentielles - je veux parler du géranium et du vétiver - et déguster une glace dont l'arôme de la vanille de Bourbon restera pour vous un souvenir inoubliable. (*Bravo ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

S'il est vrai que nous avons des paysages qui retiennent le regard et qui nous font parfois rêver, il n'en demeure pas moins vrai que l'agriculture des départements d'outre-mer doit rester l'une de nos principales préoccupations.

L'histoire est non pas le passé, mais le présent et, surtout, l'avenir.

Combien je serais heureux qu'à l'occasion de ce débat l'homme éminent et compréhensif que vous êtes puisse prendre un cliché de notre agriculture.

Les départements d'outre-mer, dont l'histoire est liée à celle de la métropole, connaissent des handicaps sérieux.

Alors que la moitié du sol est cultivable en métropole, seul à peu près le quart est cultivable à la Réunion.

Des cyclones - vous le savez, monsieur le ministre - bouleversent une nature si accueillante, d'où jaillissent des gerbes de bougainvilliers multicolores.

Hier, c'était Firinga à la Réunion et Hugo à la Guadeloupe ; aujourd'hui, c'est Klaus à la Martinique.

Toutes ces catastrophes auxquelles je viens de faire allusion me conduisent, monsieur le ministre, à vous demander de faire en sorte que la loi sur les calamités agricoles soit applicable à nos départements. Je vous livre là une réflexion qui me paraît très importante.

**Mme Hélène Luc.** Très bien !

**M. Louis Virapoullé.** Cette application doit être spécifique. Elle devra tenir compte des faibles ressources de nos agriculteurs.

Il est du devoir de l'Etat de faire en sorte que les agriculteurs de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion puissent bénéficier de ressources qui leur permettent de vivre dans des conditions de dignité.

Le maintien de l'agriculture traditionnelle, complétée par une diversification, constitue l'une des clés de la réussite.

Certes, nous ne connaissons pas une surproduction. Des efforts remarquables sont accomplis dans tous les secteurs pour que l'agro-alimentaire devienne, demain, un atout pour les départements d'outre-mer.

La lutte sera rude, compte tenu d'une structure foncière exiguë, dont la superficie n'est pas adaptée au développement.

Elle sera d'autant plus rude si l'on retient le handicap de la distance.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande de faire en sorte que le programme P.O.S.E.I.D.O.M. - programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insalubrité des départements d'outre-mer - et le programme communautaire d'appui deviennent des réalités qui donnent une chance à l'agriculture des départements d'outre-mer.

Je reste persuadé que vous me donnerez une réponse satisfaisante sur ce point.

Il est du devoir de l'Etat de faire en sorte que les outils dont dispose l'Europe, à savoir, d'une part, le F.E.O.G.A. - fonds européen d'orientation et de garantie agricole - et, d'autre part, le Feder - fonds européen de développement régional - interviennent avec efficacité en ce qui concerne ces terres lointaines qui subissent la concurrence des Etats A.C.P. qui ignorent les lois sociales et dont la main-d'œuvre est sous-payée.

Enfin et surtout, la réussite de l'agriculture de l'outre-mer passe incontestablement - vous l'avez si bien dit, monsieur le ministre - par la formation des hommes. Je vous en supplie, n'oubliez pas les départements d'outre-mer dans le cadre de cette formation. Il nous faut une formation réaliste, efficace qui évitera l'exode rural.

Je souhaite que votre ministère contribue à la mise en place de cette nouvelle pédagogie qui permettrait à notre agriculture de devenir l'un des fleurons de notre économie.

L'outre-mer, monsieur le ministre, présent dans ce débat, place en vous sa confiance et sait que, dans la mesure de vos moyens, vous n'hésitez pas à participer à l'épanouissement de son agriculture. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., du R.D.E. et sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre ce débat pendant quelques instants, avant d'entendre la réponse de M. le ministre. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue le mercredi 10 octobre 1990, à une heure vingt, est reprise à une heure trente-cinq.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le débat a été sérieux, solide et à la hauteur des enjeux. Il a été d'autant plus intéressant qu'il a été animé par des élus qui connaissent et vivent les dossiers qu'ils ont présentés.

Sur toutes les travées de la Haute Assemblée, on retrouve cette volonté de défendre l'agriculture et de lui donner toute sa place sur les plans national et international.

Je retiendrai, tout d'abord, une idée qui a été évoquée par plusieurs orateurs : la sécheresse et ses conséquences ont joué un rôle de révélateur dans une crise qui se préparait depuis un certain temps déjà.

Vous vous êtes interrogés, nous nous interrogeons tous sur l'avenir de l'agriculture. Quelles missions voulons-nous lui assigner dans l'économie française, au sein de la Communauté et au niveau mondial ? Ce sont ces questions qui, d'emblée, ont été posées par MM. Jean François-Poncet et Christian Poncelet.

Ensuite, les problèmes les plus divers ont été évoqués, tels l'endettement, des jeunes notamment, la situation des agriculteurs plus âgés, l'état des marchés, les zones défavorisées et les régulations, qui se détraquent de temps à autre. Je répondrai également à une question que vous vous posez avec angoisse à l'heure de la grande négociation au sein du G.A.T.T. ; je vous apporterai les dernières informations, à supposer que vous ne les connaissiez pas déjà.

Afin de mettre un peu d'ordre dans notre débat, il convient de distinguer, d'une part, les réponses immédiates que nous tentons d'apporter à des problèmes conjoncturels et, d'autre part, le traitement de fond qu'appelle et qu'appellera la nécessaire adaptation de notre agriculture aux temps modernes, ce traitement de fond que chacun a reconnu et appelé de ses vœux.

Tout d'abord, je présenterai quelques remarques à propos d'un marché particulièrement sensible et « secoué », le marché ovin.

En mai 1990, dans une situation particulièrement tendue, mon prédécesseur, M. Henri Nallet, obtenait de Bruxelles une prime compensatoire ovine d'un montant inespéré - 142 francs par brebis - ainsi que, pour 1991, la décision de verser une prime supplémentaire de 31 francs par brebis en zone défavorisée.

A partir du mois de mai des indemnités compensatoires de zones difficiles ont été versées aux éleveurs. Elles furent revalorisées de 14 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, 150 millions de francs ont été affectés à l'aide aux revenus des éleveurs ovins. Les primes payées par l'Ofival, l'office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture, ont été avancées au mois de juillet. En outre, 60 millions de francs ont été affectés à l'allègement des charges financières des producteurs de moutons.

Vous me direz que les besoins demeurent considérables. Certes, mais ces décisions soulageaient, dans une certaine mesure, la situation des producteurs d'ovins.

Toujours en ce qui concerne la viande ovine et sans entrer dans le détail, rappelons également l'action pressante du ministère de l'agriculture pour activer le stockage public et revaloriser ces formes d'aide à l'exportation que sont les restitutions.

Si la situation ne s'est pas améliorée dans les semaines qui ont suivi, c'est surtout en raison d'une forte aggravation de la sécheresse. C'est bien pourquoi, dès la fin du mois d'août, le Gouvernement a mis en place un plan d'urgence en faveur des éleveurs les plus touchés par la sécheresse.

Je n'en rappellerai pas toutes les modalités, vous les connaissez. Je me bornerai à citer la mise à disposition de céréales à prix réduits, l'allègement des charges financières, un report des cotisations sociales et des avances de trésorerie.

Ce plan représente un coût budgétaire de 1,2 milliard de francs avec un effet de trésorerie de plus de 3 milliards de francs. Il a volontairement été ciblé sur les quarante-quatre départements les plus touchés, qui se situent plutôt à l'Ouest de la France.

Les délais d'indemnisation des calamités, vous l'avez tous dit et c'est bien vrai, sont trop longs. Le délai de paiement aura finalement été ramené à douze mois cette année ; il est fort long, mais, compte tenu des procédures actuellement en vigueur, il semble difficilement rétrécissable.

Vous savez également qu'une loi de 1964 fixe avec précision la procédure. Nous envisageons de la modifier pour raccourcir ces délais. J'espère que nous pourrions soumettre un texte au Parlement à la prochaine session de printemps.

Mais un autre facteur a contribué à l'inquiétude des éleveurs et à la déstabilisation des marchés au mois d'août, à savoir la production de l'ancienne R.D.A. en viande bovine.

Permettez-moi de vous rappeler quelques dates.

Dès le mois d'août, le ministre de l'agriculture M. Henri Nallet s'entretenait avec son collègue allemand de ce problème nouvellement apparu. Le 20 août, il saisissait Jacques Delors, président de la Commission, et, le 24 août, la Commission officialisait le programme d'exportation des excédents de viandes de R.D.A. hors de la Communauté. Je reviendrai dans un instant sur ce programme.

A nous maintenant d'être vigilants sur l'application de ces accords ; nous avons tous la volonté de l'être.

Mais je voudrais m'attarder quelque peu sur cette question des contraintes et des garanties apportées par l'Europe.

La situation des marchés a parfois conduit à une critique globale de la politique agricole commune, les éleveurs français ayant l'impression de subir plus que d'autres les contraintes européennes alors même que l'Europe ne leur apportait plus les garanties auxquelles ils estimaient avoir droit.

Sans nier les difficultés ressenties - certaines viennent à l'évidence d'un flottement dans la gestion des marchés - il nous faut prendre garde de ne pas tirer des conclusions trop hâtives.

Tout le monde sait que nous exportons 500 000 tonnes de viande, alors que nous en importons 300 000 tonnes. Le bilan est donc très positif.

Non seulement, je le répète, la France a tiré et continuera de tirer des avantages réels de la politique agricole commune, mais, en outre, je crois que les principes retenus en 1989 dans l'organisation commune des marchés de la viande bovine vont dans le bon sens.

Quand on nous dit que l'intervention ne fonctionne pas, il faut pourtant constater qu'elle a permis de retirer du marché européen 400 000 tonnes de viande depuis le début de cette année.

Mais ce système est perfectible. Je crois, pour reprendre les critiques que j'ai déjà évoquées, que nous devons formuler plusieurs exigences.

Il faut, tout d'abord, que les garanties fonctionnent normalement, que les nouvelles frontières de la Communauté soient réellement imperméables aux importations sauvages, que les échanges s'effectuent selon des normes sanitaires strictes et respectées, que la Commission et l'Allemagne assurent pleinement et rapidement leurs responsabilités en assurant l'écoulement hors C.E.E. des excédents temporaires de l'ancienne R.D.A.

D'après les dernières évaluations de la Commission, les dépenses agricoles correspondant à l'extension de la politique agricole commune aux territoires orientaux de l'Allemagne pourraient atteindre près de 2 milliards d'ECU en 1991. Avant même que ces évaluations soient connues, le Gouvernement français s'était alarmé du niveau que pourraient atteindre ces dépenses et avait demandé que la Communauté se dote d'une réserve budgétaire destinée à financer les dépenses agricoles liées à la réunification de l'Allemagne au-delà du plafond de financement de la politique agricole commune.

Cette position de bon sens et de prudence a été défendue par la France dans toutes les instances du conseil.

La mise en place de cette réserve conditionne l'acceptation par notre pays des nouvelles propositions de la Commission sur le financement de la Communauté. J'ajoute que, lundi dernier encore, la délégation française a bloqué le processus d'adoption de ces propositions au conseil des ministres de l'économie, parce que nous n'obtenions pas de réponse satisfaisante.

Dans le cadre de l'unification allemande, nous avons demandé un effort de rigueur aux agriculteurs de l'Allemagne orientale : nous souhaitons qu'ils réduisent leur production laitière de 20 p. 100 et accomplissent un gros effort de réduction de leur production de viande bovine.

Pour éviter la constitution de stocks qui aurait pu résulter de ces abattages, les autorités allemandes ont mis en œuvre un vaste programme d'exportations vers les pays de l'Est et, surtout, vers l'Union soviétique. Ainsi ont été conclus, en août, des contrats de dégagements portant sur 140 000 tonnes de viande bovine, sur 100 000 tonnes de viande porcine et sur 5 000 tonnes de viande ovine.

Les importations traditionnelles de l'ex-R.D.A. provenant des autres pays de l'Est ne peuvent être mises à la consommation que dans l'ex-R.D.A. dès lors que tous ces produits ne répondent pas aux normes communautaires. Les autorités allemandes sont chargées du contrôle de ces dispositions, non seulement à leur frontière, mais aussi au stade de la mise à la consommation.

Sur la leucose bovine, nous avons demandé un renforcement des contrôles sur les échanges communautaires d'animaux vivants et l'application d'une politique active d'abatage dans les régions contaminées.

En ce qui concerne les mécanismes d'intervention, la Commission a d'elle-même proposé un relèvement du plafond d'intervention applicable à la viande bovine, pour prendre en compte bien entendu la production est-allemande. La France a demandé qu'il en soit de même pour les produits laitiers.

Il faut, par ailleurs, que les contraintes soient les mêmes pour tous : c'est là l'un des objectifs fondamentaux de la construction du marché unique. J'ai dit, l'autre jour, aux députés que je suivrai avec beaucoup d'intérêt les travaux de la commission d'enquête qu'ils ont proposée concernant les distorsions de concurrence. Nous devons en effet être vigilants sur ce principe.

Cela concerne, bien sûr, le problème de l'utilisation des activateurs de croissance. L'obstination de mon prédécesseur a d'ailleurs permis le déclenchement d'enquêtes approfondies dans les principaux pays de la Communauté et la mise en place de dispositifs de contrôle. A ce sujet, j'ai bien entendu la volonté de demander une remise à plat complète de la réglementation existante, c'est-à-dire une réforme de la directive communautaire de 1988, qui est devenue inadaptée à la réalité d'aujourd'hui, ne serait-ce que parce qu'elle est trop partielle. Mais, comme vous le savez, une modification des directives de la Communauté demande parfois quelque patience.

Nous devons nous préoccuper aussi du fonctionnement des mécanismes d'intervention sur les marchés. Il ne m'apparaît pas fondé de remettre en cause les principes d'intervention du nouveau règlement communautaire. Mais - constatons-le objectivement - le fonctionnement pratique de cette mécanique, tel que nous l'avons observé en 1990, a été pour le moins surprenant.

Comment peut-on admettre, par exemple, que, durablement, c'est-à-dire pendant plusieurs mois, l'intervention publique s'effectue à des niveaux sensiblement différents d'un pays à l'autre ? Une réflexion doit donc être menée pour améliorer le fonctionnement de ce système.

Sans entrer une nouvelle fois dans des détails trop techniques concernant les règlements communautaires, je rappellerai simplement que la gestion communautaire du secteur ovin et les distorsions qui subsistent encore dans ce secteur datent de 1980, voire de 1973, et que cette première date a marqué le début du déclin, de l'élevage ovin français.

Je le dis ici clairement : pas plus que mon prédécesseur, je n'ai l'intention d'abandonner nos éleveurs de moutons. La réforme de 1989 a constitué, de ce point de vue, une étape importante dans la suppression de ces distorsions. La profession l'a d'ailleurs noté en son temps.

Mais la période transitoire actuelle est difficile. Nous devons nous donner les moyens d'accompagner nos éleveurs, notamment ceux qui vivent dans les zones les plus difficiles. Nous devons les préparer à la concurrence, dans des conditions claires et équitables, avec leurs homologues irlandais et anglais. Nous avons commencé à le faire et il nous faut poursuivre dans cette voie.

Je vous parlerai maintenant de l'approche que le Gouvernement propose pour apporter des solutions durables aux problèmes d'adaptation que connaît l'agriculture française.

Certains d'entre vous se sont posé, avec quelque humour, la question suivante : certaines majorités sont-elles plus douées que d'autres pour répondre aux aspirations du monde agricole ? Voilà un vaste sujet de philosophie historique que les historiens auront tout le loisir de trancher.

Je répondrai simplement à M. Duboscq que l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle a quand même retenu qu'un certain nombre de décisions importantes concernant l'organisation de l'agriculture ont été prises par des gouvernements de gauche.

**M. René Régnault.** Eh oui !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Cela n'ôte aucun mérite aux autres gouvernements ! Mais ce sont bien des gouvernements de gauche qui ont fait voter le statut du fermage, la création de l'office national interprofessionnel des céréales, la retraite à soixante ans, la réforme des cotisations sociales agricoles, l'aide aux agriculteurs en difficulté.

Comme je l'ai déjà dit, je ne conteste pas la faculté pour d'autres majorités de faire aussi voter des lois favorables aux agriculteurs. Il y en a donc pour tout le monde !

C'est dans le même esprit et avec la même volonté d'apporter des solutions aux difficultés présentes de notre agriculture que nous entendons, en liaison avec vous tous, agir aujourd'hui.

Depuis trente ans, la France a fait le choix d'une agriculture ouverte sur l'extérieur et compétitive. Ce fut, tout d'abord, le choix de l'Europe et de la politique agricole commune, comme l'ont justement rappelé MM. François-Poncet et Tardy.

Souvenez-vous qu'à l'époque les inquiétudes furent vives et que la partie n'était pas jouée d'avance. Ce choix, cependant, s'est révélé être le meilleur. Il constituait d'ailleurs - on le voit bien aujourd'hui - la seule possibilité d'avenir pour notre agriculture.

Grâce à cette politique, l'agriculture française s'est hissée au premier rang mondial. De déficitaire, la Communauté est devenue autosuffisante, puis excédentaire pour la plupart des produits agricoles.

Les réformes de la politique agricole commune engagées depuis 1984 furent, par la suite, une nécessité. N'oublions pas que l'Europe était alors menacée d'asphyxie budgétaire et que le véritable choix résidait dans le repli frileux de la Communauté, sous la contrainte budgétaire, ou le maintien

d'une agriculture ouverte, compétitive et exportatrice, capable de préserver le revenu des agriculteurs. Toutes ces réformes amorcées en 1984, puis généralisées en 1988, avaient pour objectif de préserver les principes fondamentaux de la politique agricole commune tout en rendant plus perceptibles les signaux du marché par les producteurs.

Nous le savons aujourd'hui, dans tous les domaines, qu'ils soient agricoles, industriels ou de services, « il importe en effet de produire, avant tout, ce que l'on peut vendre ». Notre agriculture s'est en effet hissée à un niveau où elle n'a pas à rougir face à ses principaux concurrents, sur les marchés mondiaux, en termes de compétitivité. Soyons fiers de ce que nous avons fait ensemble, même si, pour l'avenir, des sujets d'inquiétude et des interrogations subsistent.

Notre agriculture, comme celle de la Communauté, est aujourd'hui confrontée à un nouveau défi, à savoir, le cycle de négociations de l'*Uruguay round*, ouvert en 1986. Certes, nous ne découvrons pas cette rencontre, dans la mesure où nous nous y préparons depuis quatre ans ; elle constitue néanmoins un rendez-vous redoutable. Dans la mesure où une conclusion doit intervenir d'ici à la fin de l'année, il est compréhensible que l'opinion publique, à commencer par les parlementaires, s'interroge.

Mais ne nous trompons pas sur l'objectif de ces négociations. Il s'agit, dans l'esprit des Français, d'en finir avec cette guerre de subventions qui désorganise le marché mondial sans bénéfice aucun, finalement, ni pour les producteurs ni pour les contribuables. Le budget américain en sait actuellement quelque chose.

Le principe auquel nous souscrivons est celui d'une baisse concertée et équilibrée des soutiens, y compris des fameux paiements compensatoires accordés aux agriculteurs américains par leur gouvernement.

On parle d'une baisse de 30 p. 100 ; toutefois, il faut avoir présent à l'esprit, le processus ayant été enclenché en 1986, qu'une partie du chemin a déjà été faite pour certains produits. S'agissant de ces derniers, la discussion ne porte donc plus sur une baisse de 30 p. 100, puisqu'une diminution allant parfois jusqu'à la moitié a déjà été réalisée. Pour d'autres produits, la situation est plus redoutable.

Il ne s'agit nullement, pour répondre aux inquiétudes de M. Huchon et de plusieurs autres orateurs, de rechercher un alignement des prix intérieurs sur les prix mondiaux, ces derniers n'étant d'ailleurs pas une référence.

Je souhaiterais aussi rappeler que, même dans la proposition de la Commission, sur laquelle le conseil agricole, à l'heure actuelle, n'a pas donné son accord, le mécanisme du double prix est maintenu.

Pour répondre à M. Poncelet, je rappellerai que le report d'une semaine de l'avis du conseil agricole sur les propositions de la Commission a une signification claire.

Il était indispensable que le conseil agricole puisse se donner le temps d'un vrai débat sur une proposition d'une telle ampleur.

J'ai demandé, pour ma part, que cette proposition soit très sensiblement améliorée dans plusieurs de ses aspects, en particulier s'agissant de la protection du marché communautaire.

J'ai également exigé, suivi par une majorité de mes collègues, que la Commission précise les politiques qu'elle pouvait proposer au conseil pour accompagner la mise en œuvre d'une réduction des soutiens.

Soyez assurés, mesdames, messieurs les sénateurs, que le Gouvernement mesure pleinement les enjeux graves qui s'attachent à cette négociation et entend rester ferme sur ces positions.

Le choix d'une agriculture compétitive ouverte sur l'extérieur a nécessairement pour corollaire, au plan intérieur, la diminution de nos coûts de production et la recherche d'une plus grande performance des filières.

Il faut continuer de nous adapter rapidement. L'achèvement de la négociation de l'*Uruguay round* est là pour le rappeler : en effet, si la Commission fait une proposition de diminution des soutiens de 30 p. 100, les Américains, quant à eux, demandent une baisse de 70 p. 100 ! Nous devons donc non seulement nous battre pour obtenir des conditions équitables de compétition entre les diverses agricultures mondiales - l'européenne et l'américaine - mais également réaliser un effort considérable afin de continuer à adapter notre agriculture aux conditions de compétition des temps modernes.

Concernant les coûts de production, nous avons tout d'abord engagé, ces temps derniers, une baisse des charges qui frappent notre agriculture. C'est une demande formulée par tous. Il faut faire plus, dira-t-on ; c'est tout le problème !

Je citerai pour exemple de ce qui a déjà été fait la baisse de certaines taxes frappant nos productions de grandes cultures, qui a atteint 30 p. 100 depuis 1988, et la suppression de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, qui représente un allègement de 540 millions de francs.

Je souhaite, comme vous, que nous allions plus loin et j'ai indiqué précédemment que le Gouvernement avait engagé une réflexion sur la réforme de la taxe sur le foncier bâti. Malheureusement, je ne peux vous en dire plus ce soir.

Nous voulons ainsi donner plus de souplesse à notre agriculture. Tel est le sens profond, d'ailleurs, des deux lois d'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement, qui ont été adoptées.

Par ailleurs, nous avons engagé des réformes de fond dans l'organisation de nos filières de production.

Nous avons ainsi modernisé en profondeur notre droit alimentaire pour permettre aux producteurs agricoles et aux transformateurs de mieux faire reconnaître la qualité de leurs produits par les consommateurs. Nous avons été particulièrement fermes sur le difficile dossier des anabolisants...

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Ah, enfin !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... pour que les réglementations, tant nationales que communautaires, soient respectées. D'ailleurs, maintenant, il faut veiller à ce que cette politique soit appliquée dans les faits avec vigilance et fermeté.

Mais, au-delà, il appartient aux producteurs et aux industriels d'identifier leurs produits et de faire reconnaître eux-mêmes, avec l'aide des pouvoirs publics, la qualité de leurs méthodes de production.

C'est ainsi que la profession élabore aujourd'hui des cahiers des charges de production de viande bovine qui pourront être certifiés. Le consommateur trouvera la qualité de viande qu'il souhaite en toute sécurité grâce à cette certification de conformité qu'on commence à voir apparaître dans le commerce.

Pour contribuer encore à une meilleure organisation des filières, nous avons ouvert aussi le difficile dossier de la coopération agricole.

J'aurai bientôt l'honneur de vous soumettre une réforme ambitieuse, proposée la semaine dernière en conseil des ministres, qui donnera aux coopératives les moyens de s'ouvrir vers d'autres partenaires industriels et financiers.

Cette ouverture de notre filière agro-alimentaire vers d'autres partenaires industriels permettra, en particulier, d'accéder à de nouveaux débouchés. Parmi ceux-ci je puis vous assurer, pour répondre aux questions de MM. Langlet, Souplet et Machet, que le Gouvernement examine, à ma demande, les mesures fiscales et réglementaires nécessaires pour le développement de carburants à base de produits agricoles, huiles ou éthanol. Ces mesures sont actuellement à l'étude et je forme le vœu, comme vous, qu'elles aboutissent.

Je rappellerai, en outre, que c'est à l'initiative de mon prédécesseur que la Communauté a décidé la mise en place d'une aide spécifique aux débouchés non alimentaires, y compris énergétiques, de la production agricole.

Plusieurs d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, ont posé le problème des difficultés rencontrées dans les zones défavorisées.

Etre compétitif, c'est, bien sûr, plus difficile au départ pour l'agriculteur qui travaille dans ce que l'on appelle une zone défavorisée, c'est-à-dire dans une zone dont les conditions naturelles provoquent un handicap permanent.

Vous me demandez si celles-ci sont vouées à un déclin inévitable. L'agriculture y est-elle condamnée à terme ? Une partie de la France est-elle promise à la friche ?

Je crois qu'il faut ici se garder des appréciations caricaturales. Chacun d'entre nous connaît, bien sûr, des communes qui, dans son département, se dépeuplent et où le vieillissement frappe les populations. Cependant, il faut aussi, pour ne pas se décourager, faire la part des choses. Je voudrais rappeler ici quelques données.

D'abord, il y a non pas un monde rural, mais au moins deux. Dans plus de la moitié des zones rurales, la population a augmenté selon les données du dernier recensement connu. Cela ne signifie pas que le nombre des agriculteurs ait augmenté. Toutefois, la population rurale, elle, s'est accrue dans plus de la moitié de ces zones.

Pour l'essentiel, les terres agricoles libérées ont souvent été, dans ce cas-là, reprises et nous constatons que, pour le moment, les terres en friche ne progressent pas de façon significative dans notre pays. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas y prêter une grande attention pour l'avenir, même immédiat.

Cela dit, il est vrai qu'un effort particulier doit être conduit sur le reste de notre territoire, sur ces 45 p. 100 de notre pays reconnus comme zone défavorisée par la C.E.E. Mais cela fait déjà longtemps que les agriculteurs de ces régions reçoivent des aides spécifiques, dont les plus connues sont les indemnités compensatrices. Je vous rappelle qu'elles représentaient 1,7 milliard de francs en 1990. D'ailleurs, c'est ce type d'aides, qui permet à nos voisins et amis grecs d'ouvrir des routes, même dans des îles très isolées.

Je l'ai dit tout à l'heure : il faut aller plus loin. Il faut - c'est l'objectif poursuivi par la politique d'extensification - aider les agriculteurs de ces régions à cultiver des terres étendues puisqu'ils sont moins nombreux. Il faut les engager, en reconnaissant par exemple les appellations d'origine contrôlées, dans une politique de recherche de la qualité qui pourra, seule, leur permettre de mieux vendre leur production. Il faut - c'est le but de l'aide à la pluriactivité - les aider, à partir d'une meilleure formation et en aplanissant les difficultés fiscales qu'ils rencontrent, à chercher des activités complémentaires à l'agriculture en s'engageant, par exemple, dans l'artisanat, dans le tourisme, dans des missions d'environnement - cela se fait déjà dans un certain nombre de nos communes de l'Isère, par exemple, pour citer le département d'où je viens.

Les agriculteurs doivent aussi, puisque la société le leur demande, être rémunérés à l'avenir pour cette fonction de protection de l'environnement ou pour leurs actions en faveur de la forêt.

Enfin, ils doivent bénéficier de services publics et privés de qualité, car je ne vois, bien sûr, aucune raison pour qu'ils deviennent de simples « jardiniers de l'espace ».

Ces orientations que je viens d'évoquer pour l'avenir de l'agriculture dans les régions difficiles ne sont pas de simples spéculations intellectuelles ; elles correspondent à des réglementations d'ores et déjà en vigueur, mais trop méconnues ou pas toujours appliquées. Combien d'observateurs savent-ils ainsi que les plans de développement des zones rurales mis en place par la C.E.E. l'Etat et les collectivités locales représentent un budget total de 14 milliards de francs pour la période 1989-1993 ?

Bien sûr, l'argent ne résout pas tout, mais des moyens de surmonter les difficultés existent pour les agriculteurs de ces régions. On peut, certes, les aider encore davantage, mais il faut, en tout cas, se garder d'un catastrophisme qui les découragerait encore plus.

Plusieurs d'entre vous, notamment MM. Poncelet et Leyzour, ont abordé le problème des agriculteurs qui ne peuvent plus payer leurs cotisations sociales et qui sont donc dépourvus de protection sociale. C'est un problème qui est grave.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances.** Ils sont 13 000 !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Mes chiffres diffèrent quelque peu. Toutefois, nous n'allons pas nous disputer pour quelques unités, même si, pour ceux qui sont concernés, elles pèsent lourd. Selon les statistiques en ma possession, le nombre d'agriculteurs sans protection sociale serait légèrement inférieur à 10 000. Je m'empresse de dire que c'est beaucoup trop.

C'est pourquoi l'un des volets du plan annoncé le 26 septembre prévoit des mesures pour faciliter le paiement des cotisations sociales agricoles ou pour les réduire.

Par ailleurs, vous le savez, le système actuel est injuste. L'an dernier, vous avez voté à l'unanimité une réforme ; il nous faut accélérer sa mise en œuvre pour faire œuvre de justice sociale.

**M. Jean Arthuis.** Très bien !

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** M. Vallet est intervenu sur un problème qui concerne sa région, la Crau. Je lui rappellerai - mais il le sait mieux que moi - que la Crau est l'une des quatre régions en France qui font, depuis juin 1990, l'objet d'une réglementation au titre d'un article de la Communauté économique et qui bénéficient d'un octroi de primes pour des pratiques agricoles favorables à l'environnement. En ce qui concerne les problèmes de l'enseignement, je répondrai notamment à M. Machet que l'enseignement, la formation et la recherche agricoles ont, tout le monde le sait, un rôle fondamental à jouer dans l'adaptation de notre agriculture.

Les objectifs visent une échéance plus lointaine : celle du moyen et du long terme. C'est pourquoi nous devons anticiper ces échéances pour préparer aujourd'hui les femmes et les hommes qui feront l'agriculture de demain.

Dans cette perspective, c'est en premier lieu l'élévation générale du niveau de formation des jeunes qui doit être notre préoccupation première. Nous devons former les jeunes et leur donner tous les atouts qui leur seront nécessaires pour s'adapter en permanence : les compétences techniques, bien sûr, mais également la connaissance et la pratique des marchés agricoles, de la gestion la meilleure des exploitations, de la maîtrise des coûts de production, d'une agriculture économe en eau, en engrais et en pesticides, et cela de façon à contribuer à la protection de l'environnement.

Cent nouvelles classes de brevet de technicien agricole de production seront ouvertes d'ici à 1993. Par ailleurs, l'enseignement agricole joue la carte de la diversification en ouvrant ses champs d'activité aux métiers de la transformation des produits, de la commercialisation et des services en milieu rural. De cette façon, l'enseignement agricole donnera aux hommes et aux femmes la possibilité de mieux vivre leur activité en milieu rural.

S'agissant de la constitution de l'institut des sciences et des techniques du vivant, je me contenterai de rappeler la procédure qui a été retenue. L'association constituée à cet effet conduit activement ses travaux et proposera des critères de localisation au début de 1991. Le Gouvernement, fidèle à ce grand projet, décidera alors du site qui répondra le mieux à ces critères de façon à donner à ce projet les meilleurs atouts afin qu'il soit un pôle d'excellence de niveau international.

Un certain nombre de questions m'ont été posées concernant plus particulièrement la situation de tel ou tel département, notamment la Mayenne et l'Isère, mais il y en a eu d'autres. Pour ne pas abuser de votre attention, si vous le permettez, je répondrai directement aux sénateurs qui sont intervenus, notamment MM. Arthuis et Jean Boyer, en leur adressant une correspondance.

M. Virapoullé le sait mieux que moi, la loi sur les calamités agricoles n'est pas applicable aux départements d'outre-mer. Voilà moins d'un an, à l'occasion d'un déplacement aux Antilles, les élus m'avaient demandé qu'elle le devienne. Je rappelle que la loi sur les catastrophes naturelles s'applique plus largement, heureusement, aux départements d'outre-mer. De plus, le fonds de secours spécifique aux départements d'outre-mer est, me dit-on, plus avantageux et surtout plus rapide pour l'indemnisation.

Le Gouvernement, monsieur le sénateur, est très attentif à l'application des engagements pris en février 1988 concernant les fonds structurels. En accord avec le ministre, Louis Le Penec, je m'assurerai de la mise en œuvre du programme P.O.S.E.I.D.O.N. et du cadre communautaire d'appui ; je vous le promets.

L'agriculture réunionnaise, dont vous avez parlé en termes que nous avons tous appréciés, a su faire preuve de dynamisme en développant les productions de diversification - production laitière, production agricole - tout en restructurant sa production et en assurant déjà la transformation de la canne à sucre. Monsieur le sénateur, croyez que, dans l'exercice de ma fonction ministérielle, j'apporterai un soin attentif à l'agriculture des départements d'outre-mer.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques réponses que je souhaitais apporter aux questions très nombreuses et très riches qui ont animé ce débat. Je voudrais vous dire, en ce début de prise de responsabilité concernant l'agriculture et la forêt, que j'essaierai de me tenir au maximum en relation avec vous pour recueillir vos informations et vos suggestions, et pour entendre, à travers vos propos et vos réclamations, la voix du monde agricole.

Tous ensemble, nous devons faire en sorte que l'agriculture française surmonte la crise actuelle, que personne ne nie, pour connaître des horizons meilleurs et pour jouer pleinement son rôle dans l'économie française et dans l'économie de la Communauté. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...  
Je constate que le débat est clos.

Acte est donné de la déclaration du Gouvernement, qui sera imprimée et distribuée.

10

## NOMINATION À DES COMMISSIONS

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le groupe du rassemblement pour la République a présenté des candidatures pour la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, et pour celle des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures ratifiées et je proclame : M. Marc Lauriol membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Lucien Neuwirth, démissionnaire ; M. Lucien Neuwirth, membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Marc Lauriol, démissionnaire.

11

## TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 22, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 22, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

12

## RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu une lettre par laquelle M. Charles de Cuttoli déclare retirer la proposition de loi organique tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République (n° 391, 1989-1990) qu'il avait déposée avec plusieurs de ses collègues au cours de la séance du 16 juin 1990.

Acte est donné de ce retrait.

13

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Charles de Cuttoli, Paul d'Ornano et Mme Paulette Briseperrière une proposition de loi organique tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 18, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

14

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Jacques Habert, Pierre Croze, Charles de Cuttoli, Paul d'Ornano, Jean-Pierre Cantegrit, Olivier Roux, Jean-Pierre Bayle, Guy Penne, Xavier de Villepin, Mme Paulette Briseperrière, MM. Pierre Biarnès et Hubert Durand-Chastel une proposition de loi portant création d'un fonds de garantie public permettant l'indemnisation des Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 21, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

15

### TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative au conseiller du salarié.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 20, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

16

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, mercredi 10 septembre 1990, à quinze heures et le soir :

1. - Nomination des membres de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes du Sénat.
2. - Discussion du projet de loi (n° 298, 1989-1990) relatif au contrat de construction d'une maison individuelle.

Rapport (n° 480, 1989-1990) de M. Robert Lacournet fait au nom de la commission des économiques et du Plan.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

#### Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi,

adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (n° 437, 1989-1990) est fixé à aujourd'hui, mercredi 10 octobre 1990, à douze heures.

#### Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (n° 437, 1989-1990), devront être faites au service de la séance avant aujourd'hui, mercredi 10 octobre 1990, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à deux heures quinze.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique,*  
JEAN LEGRAND

### ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Lors de sa séance du mardi 9 octobre 1990, le Sénat a désigné M. Maurice Blin pour le représenter au sein du Haut conseil du secteur public (décret n° 82-466 du 3 juin 1982).

### NOMINATIONS DE MEMBRES DE COMMISSIONS PERMANENTES

Dans sa séance du mardi 9 octobre 1990, le Sénat a nommé :

M. Marc Lauriol membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Lucien Neuwirth, démissionnaire.

M. Lucien Neuwirth membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Marc Lauriol, démissionnaire.

### COMMUNICATIONS RELATIVES À LA CONSULTATION DES ASSEMBLÉES TERRITORIALES DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre deux communications en date du 8 octobre 1990 relatives à la consultation :

- de l'assemblée territoriale de Polynésie française sur le projet de loi portant homologation des dispositions, prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires, de délibérations de l'assemblée territoriale de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française et,
- du congrès de Nouvelle-Calédonie sur le projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire.

### QUESTION ORALE SANS DÉBAT

#### Modification du régime des nullités d'instruction

**247.** - 9 octobre 1990. - **M. José Balareello** rappelle à **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, que lors de la discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire examiné au Sénat en avril 1989, la Haute Assemblée avait adopté un amendement déposé par l'auteur de la présente question ayant pour objet de mettre fin aux nullités d'instruction par lesquelles de grands délinquants se retrouvent en liberté au bénéfice d'une nullité résultant souvent d'un oubli de pure forme. Cet amendement proposait de compléter l'article 802 du code de procédure pénale par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « En outre, lorsque le maximum de la peine correctionnelle encourue est égal ou supérieur à dix années d'emprisonnement, la nullité ne pourra être prononcée que s'il y a eu méconnaissance grave et

irréparable des garanties et droits de la défense portant atteinte à des principes d'ordre public. » Dans sa réponse, le garde des sceaux, ministre de la justice, bien que reconnaissant l'intérêt de cette proposition, renvoyait son examen dans le cadre d'une réforme fondamentale de l'instruction à intervenir après qu'il ait recueilli l'avis de trois éminents juristes sur le problème des nullités. Or il se trouve que l'actualité la plus récente vient une nouvelle fois souligner cette carence de la loi et dénoncer l'attentisme inexplicable du pouvoir judiciaire dans ce domaine. A Nice, douze trafiquants présumés de cocaïne ne pourront être poursuivis du fait d'une erreur dans la cotation d'un dossier tandis qu'à Caen, ce sont six personnes impliquées dans un trafic portant sur 2,5 tonnes de cannabis et 22 000 pilules d'ecstasy qui ne seront pas jugées, les gendarmes ayant, après déli-

vance d'un mandat d'amener, procédé à l'audition des trafiquants présumés au lieu de les conduire directement chez le juge d'instruction. Il n'est pas admissible que les pouvoirs publics laissent la justice se discréditer une fois de plus en accordant par le biais des nullités de procédure une impunité de fait aux trafiquants de drogue qui assassinent nos enfants et aux autres délinquants notoires. Un problème qui est d'ailleurs aggravé par la surcharge de travail des cabinets d'instruction et des greffes à Paris comme en province, lesquels ne peuvent plus apporter toute la vigilance nécessaire aux formalités de la procédure d'instruction. Devant cette situation d'urgence qui ne cesse de révolter la population, il lui demande par quelles mesures et dans quels délais le Gouvernement envisage de prendre ses responsabilités.

